



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 14.004.292,50 €

Siège social : 14 rue d'Antin - 75002 PARIS

393 010 467 R.C.S. Paris

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2012 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, au siège social :
14 rue d'Antin - 75002 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.casinos-sfc.com>) ainsi
que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	8
1.1 Personne responsable	8
1.2 Attestation du responsable du Document de Référence.....	8
1.3 Responsable de l'information financière.....	9
1.4 Calendrier de l'information financière.....	10
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	12
2.1 Commissaires aux Comptes titulaires.....	12
2.2 Commissaires aux Comptes Suppléants.....	13
2.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	13
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	13
3.1 Informations financières sélectionnées au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012.....	13
3.2 Bilan consolidé du Groupe au 30 avril 2011, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 - Détail du compte de résultat au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 par activité du Groupe.....	14
3.3 Informations financières historiques sélectionnées.....	17
4. FACTEURS DE RISQUES.....	18
4.1 Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe.....	18
4.2 Risques liés aux activités du Groupe.....	20
4.3 Risques règlementaires et juridiques.....	22
4.4 Risques de marché.....	24
4.5 Risques gouvernementaux, risques de contrepartie, risques opérationnels, risques de matières premières, risque d'instruction financière.....	29
4.6 Gestion et couverture des risques.....	29
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	31
5.1 Histoire et évolution	31
5.2 Investissements.....	38
6. APERCU DES ACTIVITES.....	40
6.1 Présentation générale.....	40
6.2 Atouts du Groupe.....	41
6.3 Stratégie.....	42
6.4 Principaux marchés	44
6.5 Principales activités.....	47
6.6 Nouveau produit ou service.....	53

6.7	Evénements exceptionnels.....	53
6.8	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication.....	53
7.	ORGANIGRAMME.....	54
7.1	Organigramme.....	54
7.2	Répartition des activités du Groupe par secteur d'activité.....	54
7.3	Cessions et acquisitions récentes.....	56
7.4	Contrats intra-groupe ; flux financiers entre la Société et ses filiales.....	56
7.5	Cumul de mandat des dirigeants dans la Société et les principales filiales.....	56
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	57
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus.....	57
8.2	Questions environnementales.....	57
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	58
9.1	Situation financière.....	58
9.2	Situation financière et résultat du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et au cours du premier semestre clos le 30 avril 2012.....	58
9.3	Situation financière et résultat de la Société au cours des exercices clos le 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010.....	65
9.4	Hors-bilan.....	66
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	66
10.1	Informations sur les capitaux propres du Groupe.....	66
10.2	Flux de trésorerie du Groupe.....	67
10.3	Sources et structure de financement.....	67
10.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant ou pouvant influencer sur les opérations de la Société.....	69
10.5	Sources de financement attendues pour les principaux investissements à réaliser et les immobilisations corporelles importantes.....	69
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	69
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	69
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	70

14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	70
	14.1 Conseil d'Administration.....	70
	14.2 Direction Générale.....	73
	14.3 Déclarations concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale.....	73
	14.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.....	73
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	73
	15.1 Rémunérations et avantages en nature des membres des organes d'administration et de direction.....	73
	15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraite ou d'autres avantages.....	74
	15.3 Options d'achats ou de souscription, bons de souscription d'actions.....	74
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	75
	16.1 Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction.....	75
	16.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ; Comités d'Audit et de rémunération.....	78
	16.3 Gouvernement d'entreprise.....	78
17	SALARIES.....	79
	17.1 Effectifs du Groupe.....	79
	17.2 Participation et stock-option.....	80
	17.3 Participation des salariés au capital social ; autres éléments optionnels.....	80
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	81
	18.1 Actionnaires au 31 octobre 2011 – Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices.....	81
	18.2 Actionnaires au 30 avril 2012 et au 31 juillet 2012.....	82
	18.3 Déclarations de franchissements de seuils.....	82
	18.4 Droits de vote différents.....	83
	18.5 Détention ou contrôle, direct ou indirect.....	83
	18.6 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur.....	83
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	84

20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	91
	20.1 Informations financières historiques.....	91
	20.2 Informations financières pro-forma.....	91
	20.3 Etats financiers.....	92
	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles.....	152
	20.5 Dates des dernières informations financières.....	158
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres.....	158
	20.7 Politique de distribution des dividendes.....	177
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	178
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	178
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	178
	21.1 Capital social.....	178
	21.2 Actes constitutifs et statuts.....	180
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	188
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	188
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	188
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	189

TABLE DE CONCORDANCE.....	190
ANNEXE 1	Rapport unique de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2012..... 192
ANNEXE 2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle..... 224
ANNEXE 3	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article 228-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS..... 243
ANNEXE 4	Rapport financier semestriel 2011-2012..... 246

Dans le présent Document de Référence, les expressions « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS », « SFC » ou la « Société » désignent la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. L'expression le « Groupe » désigne le Groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, à savoir la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (ou « SFC »), et ses filiales mentionnées au Chapitre 9 du présent Document de Référence.

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment aux Chapitres 5 et 6 et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les facteurs qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés (voir Chapitre 4 « Facteurs de risques »).

Le présent Document de Référence contient des chiffres et nombres ayant fait l'objet d'arrondis. En conséquence, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

1.PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE

Monsieur Carlos UBACH, Directeur Général de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières semestrielles au 30 avril 2012 présentées en annexe 4 de ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 277 et suivantes, qui contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :*

- *La note « Correction des comptes antérieurs » de l'annexe qui expose la correction d'erreur sur les actifs incorporels ainsi que le changement de présentation du chiffre d'affaires intervenus sur la période ;*
- *La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe concernant le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui repose sur les actions mises en place par la société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation. »*

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2011 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement en page 155 et suivantes et en pages 152 et suivantes du présent Document de Référence qui contiennent chacun l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation » du chapitre « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :*

- *L'homologation par le Tribunal de Commerce de Paris du Plan de continuation ;*
- *Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui repose sur les actions mises en place par la Société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation. »*

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2010 présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 8 septembre 2011 sous le numéro D.11-0836 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 131 et suivantes du Document de Référence qui contiennent chacun l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur*

les points suivants exposés dans la note 1 « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 avril 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les perspectives favorables de dénouement de la période d'observation.»

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 octobre 2009 présentées dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 octobre 2010 sous le numéro D.10-767 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 124 et 125 du Document de Référence qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe concernant :

- Le montant des obligations et des besoins de trésorerie de la Société pour les douze prochains mois, ainsi que les actions engagées ou en cours de négociation pour faire face à ces besoins de trésorerie
- Le maintien du principe de continuité d'exploitation qui se fonde sur la réalisation prévisible de différentes opérations dans les prochains mois.
- Le risque de liquidité dans le cas d'une réalisation dans des conditions moins favorables que celles envisagées des opérations ayant pour objectif de permettre au Groupe de disposer de ressources suffisantes dans les douze prochains mois.»

Paris, le 3 septembre 2012

Carlos UBACH
Directeur Général

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Carlos UBACH
Directeur Général
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
-14 rue d'Antin - 75002 Paris
Téléphone : + 33 1 53 57 31 31
Télécopie : + 33 1 53 57 31 39
E-mail : info@ltdn.com

1.4 CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIERE

Au titre de l'exercice 2010-2011, l'information financière publiée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été la suivante :

Nature des informations	Date	Supports
Chiffre d'affaires annuel 2009-2010	21/12/10	Communiqué de presse
Résultat annuel 2009-2010	01/03/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28/02/2011	02/03/11	Communiqué de presse
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010-2011	15/03/11	Communiqué de presse
Mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2009-2010	21/03/11	Communiqué de presse
Avis de réunion de l'assemblée générale mixte du 26/04/2011	21/03/11	BALO
Assemblée Générale du 26/04/2011	23/03/11	Communiqué de presse
Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 26/04/2011	11/04/11	BALO
Prolongation de la période d'observation	12/04/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/03/2011	15/04/11	Communiqué de presse
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26/04/2011	06/05/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/04/2011	27/05/11	Communiqué de presse
Les principaux actionnaires apportent leur total soutien au projet de Plan de Continuation	15/06/11	Communiqué de presse
Présentation du Plan de Continuation au Tribunal de Commerce de Paris	30/06/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30/06/2011	07/07/11	Communiqué de presse
Mise à disposition du rapport financier semestriel	18/07/11	Communiqué de presse
Résultats du premier semestre 2010-2011	22/07/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/07/2011	05/08/11	Communiqué de presse
Validation du Plan de Continuation par le Tribunal de Commerce de Paris	09/08/11	Communiqué de presse
Avis de réunion de l'assemblée générale mixte du 30/09/2011	24/08/11	BALO
Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011	07/09/11	BALO
Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 30/09/2011	12/09/11	BALO
Avis de report de l'assemblée générale mixte du 30/09/2011	21/09/11	BALO
Activité de neuf mois stable et solide - Mesures réglementaires favorables pour l'activité casinos	23/09/11	Communiqué de presse
Avis de réunion de l'assemblée générale spéciale du 15/11/2011	10/10/11	BALO
Forte réduction de l'endettement - Augmentation de	12/10/11	Communiqué de presse

capital réservée par compensation de créances		
Avis de convocation rectificatif	12/10/11	BALO
Assemblée Générale Mixte du 27/10/2011	13/10/11	Communiqué de presse
Avis de convocation de l'assemblée générale spéciale du 15/11/2011	31/10/11	BALO

Depuis la clôture de l'exercice 2010-2011, l'information financière publiée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été la suivante :

Nature des informations	Date	Supports
Compte rendu des assemblées - Nomination d'un nouveau Directeur Général	18/11/11	Communiqué de presse
Chiffre d'affaires annuel 2010-2011	22/12/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/12/2011	20/01/12	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31/12/2011	25/01/12	BALO
Résultat annuel 2010-2011	29/02/12	Communiqué
Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2012	05/03/12	BALO
Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12/04/2012	12/03/12	Communiqué
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011-2012	15/03/12	Communiqué
Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12/04/2012	21/03/12	Communiqué
Mise à disposition du rapport financier annuel 2010-2011	22/03/12	Communiqué
Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2012	26/03/12	BALO
Information sur la situation de la société par rapport au Plan de Continuation	30/03/12	Communiqué
Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12/04/2012	27/04/12	Communiqué
Compte-rendu de l'approbation des comptes au 31/10/2011	16/05/12	BALO
Informations juridiques concernant le litige avec Atlantis Finance	25/05/12	Communiqué
Résultats semestriels 2011-2012	12/07/12	Communiqué
Correction du communiqué du 12 juillet 2012	13/07/12	Communiqué
Mise à disposition du rapport financier semestriel	23/07/12	Communiqué

A titre indicatif, le calendrier de l'information financière de la Société jusqu'au 31 octobre 2012 devrait être le suivant :

Nature des informations	Date prévisionnelle de diffusion
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011-2012	15 septembre 2012

2.CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES AU JOUR DU DEPOT DU PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société SYNERGIE AUDIT

111, rue Cardinet – 75017 Paris

Représentée par Monsieur Michel BACHETTE-PEYRADE

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Société ERNST & YOUNG ET ASSOCIES

1/4 place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Représentée par Monsieur Nicolas SABRAN

Date de nomination : 12 avril 2012

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean PETIT

1, rue de Cossigny - 77173 Chevry Cossigny

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours: assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

AUDITEX

Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche – 92037 La Défense Cedex

Représentée par Monsieur Pascal SEVIGNAN

Date de nomination : 12 avril 2012

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017.

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que le montant des honoraires pris en charge au compte de résultat, par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices 2011 et 2010, s'est élevé à :

Au 31 octobre	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				EXCO				AL AUDIT			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)			
	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	30	51	30	59	30	83	30	100								
Filiales intégrées globalement	19	32	17	33					18	100	18	100	5	100	5	100
Sous-total	49	83	47	92	30	83	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100
Missions accessoires																
Emetteur	10	17	4	8	6	17										
Filiales intégrées globalement																
Sous-total	10	17	4	8	6	17	0	0								
Total	59	100	51	100	36	100	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES AU 31 OCTOBRE 2011 ET AU 30 AVRIL 2012

Les informations financières annuelles du présent Chapitre doivent être lues en parallèle et appréciées dans leur totalité avec (i) les comptes et notes annexes figurant au Chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Société », (ii) les informations figurant au Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat », et (iii) les informations figurant au Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux ».

3.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE AU 30 AVRIL 2011, AU 31 OCTOBRE 2011 ET AU 30 AVRIL 2012 - DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 OCTOBRE 2011 ET AU 30 AVRIL 2012 PAR ACTIVITE DU GROUPE

Préambule sur la présentation des comptes

Lors de l'arrêté des comptes semestriels au 30 avril 2012, il a été procédé aux corrections et modifications de présentation comptable suivantes :

- *Correction d'erreurs sur les actifs incorporels*

Lors de l'acquisition de SFC au groupe Partouche en avril 2006, il avait été reconnu des immobilisations incorporelles liées aux droits d'exploitation des casinos. Les éléments caractéristiques de ces droits ne les rendent pas éligibles à la qualification d'un actif incorporel selon les critères de la norme IAS 38. Le bilan a donc fait l'objet d'une correction.

La correction a consisté à annuler la présentation d'actifs incorporels pour 31 M€ et de l'IDP correspondant pour 10 M€ puis de reclasser le montant net en goodwill. La correction a été appliquée dès le 1^{er} novembre 2010 et au bilan au 31 octobre 2011. Elle est de même montant. Il est précisé que cette correction n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur la situation nette.

- *Présentation du chiffre d'affaires*

Conformément à IAS 18 et aux pratiques sur le marché des jeux de casino, SFC a décidé de modifier la présentation de son chiffre d'affaires en faisant apparaître désormais les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la commune sur les recettes des jeux.

Les résultats au 30 avril 2011 et au 31 octobre 2011 présentés ci-après ont été retraités selon les principes ci-dessus afin de permettre la comparaison avec les comptes au 30 avril 2012.

Extraits du bilan consolidé au 30 avril 2011, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012

Actif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Au 31.10.2011 12 mois Retraité	Au 30.04.2011 6 mois Retraité
Ecarts d'acquisition	19 679	19 679	19 679
Immobilisations incorporelles	15	8	8
Immobilisations corporelles	4 539	4 389	4 714
Autres actifs financiers non courants	296	285	275
Impôts différés	63	77	57
Actifs non courants	24 591	24 438	24 733
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	-
Stocks et en-cours	189	190	192
Clients	464	216	362
Autres actifs courants	1 061	929	902
Actif d'impôt exigible	16	11	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 745	1 949	1 766
Actifs courants	3 475	3 295	3 233
Total de l'actif	28 067	27 733	27 966

Passif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Au 31.10.2011 12 mois Retraité	Au 30.04.2011 6 mois Retraité
Capital	14 004	14 004	9 918
Réserves consolidées	844	355	402
Ecart de conversion	-	-	-
Résultat net part du Groupe	219	489	(1 344)
Capitaux propres part du Groupe	15 068	14 849	8 976
Intérêt des minoritaires	123	124	598
Capitaux propres	15 191	14 973	9 574
Emprunts auprès des établissements de crédit	671	875	1 012
Emprunts et dettes financières divers	6 045	5 980	14
Autres passifs non-courants	77	86	91
Provisions non courantes	1 308	1 411	1 355
Impôts différés	-	-	-
Passifs non courants	8 102	8 351	2 471
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	296	286	395
Emprunts et dettes financières divers	380	347	11 794
Fournisseurs	1 577	1 339	1 272
Dettes fiscales et sociales	1 871	1 897	1 888
Autres passifs courants	601	507	503
Provisions courantes	50	31	69
Passif d'impôt exigible	-	-	-
Passifs courants	4 774	4 408	15 920
Total du passif	28 067	27 733	27 966

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque activité du Groupe au chiffre d'affaires, aux résultats opérationnels courants et consolidés retraités au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et du semestre 2011-2012 :

En K€	Chiffre d'affaires (retraité)		Résultat opérationnel courant		Résultat opérationnel	
	Au 31.10.2011 (12 mois)	Au 30.4.2012 (6 mois)	Au 31.10.2011 (12 mois)	Au 30.4.2012 (6 mois)	Au 31.10.2011 (12 mois)	Au 30.4.2012 (6 mois)
Centre de jeux virtuels	2.503	1.121	(317)	(76)	(392)	6
Etablissements de jeux (casinos) ¹	16.896	7.971	1.011	679	1.038	677
Structure			(810)	(395)	(1.580)	(296)

Pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit brut des jeux. Le produit brut des jeux est défini comme le volume d'affaires des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.) avant prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux.

3.3 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union Européenne à cette date.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés de SFC au 30 avril 2012 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, au 30 avril 2012, ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2011, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2012 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2011.

Les informations financières historiques sélectionnées pour les exercices clos le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2011 ainsi que pour le premier semestre de l'exercice 2011-2012 clos le 30 avril 2012, présentées ci-dessous, ont été établies sur la base des comptes historiques consolidés audités de la Société pour les exercices clos le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2011 ainsi que pour le semestre clos le 30 avril 2012, après retraitement des comptes des exercices au 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010.

Extraits des comptes de résultat

En K€	30/04/12 IFRS (6 mois)	31/10/11 IFRS retraité (12 mois)	31/10/10 IFRS retraité (12 mois)
Chiffre d'affaires	9.092	19.399	19.965
Résultat opérationnel	387	-934	-11.200
Résultat avant impôts	228	513	-11.818
Résultat net (part du Groupe)	219	489	-11.253
	0,04	0,1427	-3,12
Résultat net (part du Groupe) par action (en €)			

Extraits du bilan

En K€	30/04/12 IFRS (6 mois)	31/10/11 IFRS retraité (12 mois)	31/10/10 IFRS retraité (12 mois)
Actifs courants	3.476	3.295	3.126
Actifs non courants	24.591	24.438	25.051
Total de l'actif	28.067	27.733	28.177
Capitaux propres	15.191	14.973	10.916
Passifs courants	8.102	4.408	15.721
Passifs non courants	4.774	8.351	1.539
Total du passif	28.067	27.733	28.177

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Référence, y compris les facteurs de risque décrits dans le présent Chapitre. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent Document de Référence, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société a procédé, à la date du dépôt du présent Document de Référence, à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

4.1.1 Risques liés à l'environnement économique général

Le Groupe est présent sur deux marchés principaux :

- celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) qui a représenté 18,98% du produit des activités ordinaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (2.503 K€) et 17,37% du produit des activités ordinaires semestriel de l'exercice 2011-2012 (1.121 K€) ;

- et celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 81,02% de ce produit des activités ordinaires (10.686 K€) au 31 octobre 2011 et 82,63% de ce produit semestriel (5.334 K€).

Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtel-restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

Cette évolution conjuguée à une chute des pourboires amène de manière mécanique à un accroissement du montant à la charge du Groupe du fait des minima garantis aux salariés du Groupe affectés à l'activité des casinos.

Les jeux de table ne représentaient toutefois qu'une part marginale du produit brut des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 ainsi que pour la période du premier semestre 2011-2012.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

SFC a adhéré au « Jackpot Multisite » lancé dans près de cent casinos et reliant environ trois cent trente machines à sous. Plusieurs machines à sous au sein de nos établissements sont dédiées au « Jackpot Multisite » ; elles seraient exploitées normalement si ce « Jackpot Multisite » n'était pas en vigueur. Cette adhésion au « Jackpot Multisite » a pour vocation de redynamiser l'intérêt des joueurs avec une perspective de gains plus importante.

La contribution de l'activité « Jackpot Multisite » n'est pas quantifiable en termes de chiffres mais présente un intérêt pour le Groupe en termes de communication.

Par ailleurs, la souscription de SFC, en date du 3 mai 2010, au capital de la Société 200% POKER (société anonyme au capital de 500.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 522 208 933) a démontré l'intérêt du Groupe pour l'innovation en termes de jeux mais le montant de cet investissement atteste également de sa prudence compte tenu des incertitudes de ce nouveau marché. La société 200%POKER a déposé son cahier des charges auprès de l'ARJEL. L'agrément pour exploiter un site de poker en ligne, à travers la marque 200%poker, lui a été délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010 ; il a été abrogé le 7 octobre 2011.

Le site, bien que s'appuyant sur un réseau de quarante casinos terrestres affiliés, a dû fermer ses portes.

4.1.2 Risques concurrentiels

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port-la-Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (FFR).

Le Groupe considère que le casino de Châtel Guyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Le Groupe considère que le casino de Port-la-Nouvelle est en concurrence avec le casino de Port Leucate (Barrière).

Les casinos de Gruissan et de Port-la-Nouvelle, tous deux exploités par le Groupe, sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

Par ailleurs, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe risque de subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que Poker en ligne et paris hippiques et sportifs en ligne sur internet autorisés en France par la loi du 12 mai 2010. L'impact de cette nouvelle concurrence est pour le moment difficilement quantifiable mais ne semble pas être négativement significatif sur la fréquentation des casinos du Groupe.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir à terme un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) et casinos du Groupe.

Pour minimiser les risques concurrentiels auxquels il peut être exposé, le Groupe négocie des clauses d'exclusivité avec ses partenaires et met régulièrement en place des opérations commerciales de manière à maintenir l'attractivité de ses sites.

4.2 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

4.2.1 Risques liés au marché des actions de la Société

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

4.2.2 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée « licence kermesse ») délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Dans l'hypothèse où les conditions d'octroi de cette licence viendraient à ne plus être réunies, la licence kermesse permettant d'exploiter ce centre pourrait faire l'objet d'un retrait. Le départ du Directeur Général est sans effet sur la poursuite d'exploitation dans la mesure où la licence est transmise à son successeur, avec information des autorités administratives compétentes.

Le chiffre d'affaires généré par ce centre de jeux virtuels s'est élevé à 1.635 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et à 782 K€ pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012.

4.2.3 Risques liés aux contrats de délégation du service public d'exploitation de casinos et des autorisations de jeux (casinos)

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de dix-huit années entre la commune et la société exploitant le casino, sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de cinq années et elle est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Commune	Date de fin de la délégation de service public	Date de renouvellement de l'autorisation de jeux
Châtel Guyon	31 octobre 2021	31 octobre 2014
Gruissan	28 février 2017	28 février 2017
Port-la-Nouvelle	23 novembre 2022	31 octobre 2013

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service

public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de déléguants, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le Ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles, et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public. Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures pour limiter le risque de manquement grave à ses obligations légales ou contractuelles :

- chaque casino est géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction ;
- les dirigeants des casinos ont la responsabilité de compléter cette mesure, le cas échéant, par la mise en place de processus propres à chaque site ; les trois sociétés exploitant les casinos du Groupe reposent donc sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du Groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local a pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

Ces mesures sont complétées par l'existence de livrets de procédure et les nombreux contrôles réalisés, en sus, par les autorités.

4.3 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures, notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

4.3.1 Risques liés aux litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2011 s'élève à 162 K€. Ces provisions, concernant essentiellement des litiges prud'homaux, correspondent au total des demandes formulées par les salariés. Une nouvelle procédure prud'homale ayant été introduite au cours du semestre, par mesure de prudence, une provision complémentaire de 50 K€, égale à la moitié des sommes réclamées par l'ancien salarié, a été inscrite au bilan. Compte tenu de reprises sur provisions prud'homales intervenues au cours du premier semestre, le montant des provisions est de 66 K€ au 30 avril 2012.

Dans le cadre des opérations de cession du casino d'Agadir, les associés d'ATLANTIS FINANCES, acquéreurs défaillants du casino, ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par décision du Tribunal de Commerce de Paris du 21 mai 2012, dont appel a été interjeté.

Par décision du 21 février 2012, SFC a été condamnée à payer une somme de 300.000 € aux sociétés CHABAZA LIMITED et à Monsieur JABLAN. SFC a interjeté appel de cette décision.

Par mesure de prudence, la provision d'un montant de 1.100 K€ inscrite au bilan au 31 octobre 2011 a été maintenue au 30 avril 2012.

4.3.2 Risques liés aux évolutions réglementaires

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public - au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds - pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses [vestiaires, etc.]) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est composée d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous et d'une partie variable constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, ces prélèvements ont représenté au total 6.290 K€. Au titre du semestre du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, ces prélèvements ont été de 2.671 K€.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières peut avoir pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des mises des clients. Elle représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012.

L'application de la loi Evin relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, à compter du 1^{er} janvier 2008 dans les casinos du Groupe, son établissement hôtelier et ses restaurants, a eu à ce jour peu de conséquences financières défavorables, la baisse de la fréquentation de nos établissements étant restée très limitée.

Il en est de même pour les contrôles d'identité à l'entrée des casinos, devenus obligatoires depuis la fin de l'année 2006.

La réglementation française récente autorisant le poker sur Internet et les paris en ligne pourrait avoir, sur les exercices ultérieurs, un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur » conduisant une partie de la clientèle à se déporter vers le jeu en ligne.

Cette migration de nos clients n'a pas à ce jour été confirmée (ou constatée).

4.3.3 Risques industriels liés à l'environnement

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité de l'établissement hôtelier, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent régulièrement des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtellerie souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

4.4 RISQUES DE MARCHE

4.4.1 Risques de taux

Au 31 octobre 2011, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 7.474 K€, dont 363 K€ à taux fixe, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2011, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

En K€	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	633	2.609	4.232	7.474 ¹
Actif financier (disponibilités)	1.949			1.949
Position nette (actif - passif) avant gestion	1.316	(2.609)	(4.232)	(5.525)
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette (actif - passif) après gestion	1.316	(2.609)	(4.232)	(5.525)

¹ Dont 6.255 K€ au titre des dettes actualisées relatives au Plan de Continuation de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. Ces dettes sont en franchise d'intérêts.

Au 30 avril 2012, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 7.378 K€. L'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe à cette date est la suivante :

En K€	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	676	2.415	4.287	7.378 ¹
Actif financier (disponibilités)	1.745			1.745
Position nette (actif - passif) avant gestion	1.069	(2.415)	(4.287)	(5.633)
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette (actif - passif) après gestion	1.069	(2.415)	(4.287)	(5.633)

¹ Dont 5.904 K€ au titre des dettes actualisées relatives au Plan de Continuation de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. Ces dettes sont en franchise d'intérêts.

Au 31 octobre 2011, une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 798 K€, aurait eu un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 7,98 K€. Au 30 avril 2012, cet impact aurait été de 7,21 K€.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

4.4.2 Risques de change

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquels les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Par conséquent, l'utilisation d'instruments de couverture de change n'est pas justifiée ni employée. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

4.4.3 Risques actions

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

4.4.4 Risques de liquidité - Sûretés d'emprunt

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu des modalités prévues par le Plan de Continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris en date du 21 juillet 2011, être en mesure de faire face à ses échéances à venir (voir Tableau d'endettement financier net - page 27 du présent Document de Référence au 31 octobre 2011 et page 28 au 30 avril 2012).

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires pour 1.149 K€ au 31 octobre 2011 et 934 K€ au 30 avril 2012.

Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et durant le premier semestre 2011-2012, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port-la-Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

La Société ne dispose pas de lignes de crédit autorisées.

Emprunt obligataire

Par contrats en date des 13, 17, 19 et 25 juillet 2007, la Société a émis des emprunts obligataires d'un montant total de 5.062.500 € majorés des intérêts, commissions, frais et accessoires, composé de 125 obligations de 40.500 € de nominal chacune émises au pair, réparties comme suit :

- 2.470.500 € pour la Société ELECTRICITE ET EAU DE MADAGASCAR, soit 61 obligations ;
- 2.025.000 € pour la Société PLANET MOD, soit 50 obligations ;
- 121.500 € pour Monsieur Alexandre SANSON, soit 3 obligations ;
- 202.500 € pour MERY SANSON NP/USUF, soit 5 obligations ;
- 202.500 € pour la Société INVEST SECURITIES CORPORATE, soit 5 obligations ;
- 40.500 € pour Monsieur Robert LABATI, soit 1 obligation.

Ces obligations portaient des intérêts au taux de 9% l'an, le principal et les intérêts étaient initialement remboursables en juillet 2008. Ce terme a été successivement reporté par décision de l'Assemblée Générale des obligataires jusqu'au 31 décembre 2009.

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS exploitant le casino de Gruissan.

La Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et Monsieur LABATI ont converti leur créance obligataire en capital. Cette augmentation de capital a été réalisée le 30 janvier 2009.

En date du 5 octobre 2009, un accord a été signé avec le représentant de la masse des obligataires prévoyant notamment :

- un report de la date d'exigibilité de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2014 à hauteur de 1.551,5 K€ ;
- un abandon des intérêts dus au titre de l'année 2009 (soit 230 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009) et une franchise d'intérêts jusqu'au 30 juin 2011, le taux d'intérêts étant, par ailleurs, revu à la baisse ;
- la conversion, en obligations remboursables en actions, du solde de la créance obligataire, soit 1.000 K€, convertibles à partir de leur émission.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale des obligataires du 7 mai 2010, le protocole d'accord signé le 5 octobre 2009 n'a pas été ratifié.

L'échec des négociations engagées avec les créanciers obligataires à l'issue de cette Assemblée Générale a contraint la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, lequel a ouvert, le 12 août 2010, une procédure de redressement judiciaire.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a entériné le Plan de Continuation présenté par la Société, lequel plan prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en huit annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan ;
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires et apport en numéraire permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 4 M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société.

L'engagement pris par les sociétés ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et VERNEUIL PARTICIPATIONS de souscrire à une augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de 1,1 M€ n'est pas inclus dans les opérations d'augmentation de capital soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 2011. Cette augmentation de capital résulterait d'un engagement ferme de deux des actionnaires de la Société et elle n'a pas été imposée dans le cadre du Plan de Continuation ni soumise à des conditions de délai ; la réalisation de ces opérations n'est pas encore planifiée.

Monsieur Alexandre SANSON, MERY SANSON NP/USUF et la société INVEST SECURITIES CORPORATE ont converti leur créance obligataire en capital. Cette augmentation de capital a été réalisée le 27 octobre 2011.

Au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, seule la société PLANET MODE demeure créancière obligataire de SFC à hauteur de 2.025.000 €.

Avances consenties par les actionnaires et leurs sociétés apparentées

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Endettement financier net

Au 31 octobre 2011, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.525 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 14.849 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En €)	31.10.11	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A. Trésorerie	1.949.457					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	1.949.457					
E. Créances financières à court terme	-					
F. Dettes bancaires à court terme	8.257	8.257				
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	274.088	5.517	60.134	208.437		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	351.071	3.910		347.161		
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	633.416					
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)	(1.316.041)					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	874.762				874.762	
L. Obligations émises						
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	5.966.096				1.734.314	4.231.782
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	6.840.858					
O. Endettement financier net (J)+(N) (1)	5.524.817					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) Le Passif actualisé de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation a été comptabilisé sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

Au 30 avril 2012, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.633 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 15.068 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En K€)	30.04.12	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A. Trésorerie	1.745					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	1.745					
E. Créances financières à court terme	-					
F. Dettes bancaires à court terme	30	30				
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	263	6	61	196		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	383	3	353	27		
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	676					
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)						
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	671				671	
L. Obligations émises						
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	6.032				1.745	4.287
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	6.702					
O. Endettement financier net (J)+(N) (1)	5.633					

4.5 RISQUES GOUVERNEMENTAUX, RISQUES DE CONTREPARTIE, RISQUES OPERATIONNELS, RISQUES DE MATIERES PREMIERES, RISQUE D'INSTRUCTION FINANCIERE

Néant.

4.6 GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES

4.6.2 Gestion des risques

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

4.6.2 Assurances

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels

Assurance multirisque Centres

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 : 57.838,60 €.

Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.122,96 €, calculée sur le montant du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Assurance marchandises transportées

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice 2010/2011 : 1.557,44 €.

Assurance missions

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice 2010/2011 : 1.600,47 €.

Assurance flotte

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 : 5.325,07 €.

b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 à ce titre s'élève à 49.541 €.

c) Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit) personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourrait être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Montant de la prime payée au titre de l'exercice du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 : 3.296,58 €.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 12 août 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été placée en redressement judiciaire. Le Tribunal a homologué le 21 juillet 2011 le Plan de Continuation présenté par la Société.

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La Société, anciennement dénommée « La Tête Dans les Nuages », a pour dénomination sociale, depuis l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2007, « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ». La Société conserve « La Tête Dans les Nuages » comme nom commercial.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Le numéro SIRET de la Société est 393 010 467 00271. Son code activité (code APE) est 9329 Z correspondant à « autres activités récréatives et de loisirs ».

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 21 octobre 1993 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique - législation régissant ses activités - son pays d'origine - adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

Le siège social de la Société est situé 14 rue d'Antin - 75002 Paris.

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33 1 53 57 31 31.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe

Date	Evènement
Août 1994	Ouverture du premier centre de jeux virtuels à Amiens
Mars 1997	Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris
Mars 2002	Implantation du premier espace de jeux virtuels en réseau par FISH & NET (enseigne « Atlanteam ») dans un centre de jeux virtuels exploité par la Société
Eté 2003	Ouverture du premier centre de jeux virtuels dans un parc d'attractions (La Mer de Sable (Ermenonville)).
Février 2004	Poursuite du développement au sein de bowlings de nouvelle génération avec l'ouverture du partenariat de jeux virtuels de Nantes-Saint Herblain
Juillet 2004	Ouverture du premier partenariat de jeux virtuels à l'étranger, à Mons (Belgique).
Novembre 2005	Ouverture d'un second partenariat de jeux virtuels en Belgique (Tournai)
Janvier 2006	Signature d'une promesse de cession par le Groupe Partouche à la Société de 55,56% du capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
	Signature d'une promesse d'apport par Frameliris à la Société de 44,44% du capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
Avril 2006	Ouverture de centres de jeux virtuels au sein des parcs d'attractions de Bagatelle (pour la 4 ^{ème} saison) et pour la première fois, les parcs Astérix et La Mer de Sable en partenariat avec la Compagnie des Alpes
	Acquisition de 55,56% du capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (devenue Société Holding de casinos - SHC)
	Changement de la dénomination sociale en faveur de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société pour l'aligner sur celui de ses filiales opérationnelles
Juin 2006	Le casino de Port-la-Nouvelle obtient l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous
Décembre 2006	Ouverture des centres de jeux virtuels en partenariat situés à Ozoir la Ferrière (77) et Brest (29)
	Renouvellement du bail du Centre de Passage des Princes (Paris 2) pour 12 ans
Juin 2007	Ouverture d'un nouveau site en partenariat dans le village Pierre et Vacances de Branville (14)
Avril 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling d'Orgeval (78)
Juin 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling de Clermont-Ferrand (63)
Juillet 2008	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du bowling de Tours (37)
Octobre 2009	Cession du casino marocain du Groupe, Le Mirage (Agadir)
Avril 2010	Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du Parc d'Attraction animalier « LE PAL » dans l'Allier (03), mise en place de pistes de mini bowling et de billards au sein du centre de Passage des Princes

Depuis 2010, la Société, après avoir rencontré certaines difficultés, notamment financières, a mis en place les mesures nécessaires en vue de permettre la poursuite de son exploitation :

Date	Evènement
30 juillet 2010	Déclaration de cessation des paiements
12 août 2010	Après l'échec des négociations avec les créanciers obligataires, ouverture par le Tribunal de Commerce de Paris d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société
19 mai 2011	Accord transactionnel entre les principaux actionnaires et créanciers de la Société
23 juin 2011	Présentation du plan de redressement au Tribunal de Commerce
21 juillet 2011	Homologation du plan de redressement par le Tribunal de Commerce de Paris

5.1.6 Origine des difficultés

Origine des difficultés

Les difficultés rencontrées par SFC résultent essentiellement de facteurs exogènes liés :

- aux nouvelles réglementations sur le tabac et le contrôle d'identité, qui ont eu pour conséquence une baisse immédiate et très significative de la fréquentation des casinos et une baisse corrélative du produit brut des jeux ;
- à un contexte économique défavorable, dans la mesure où, comme l'ensemble du secteur des loisirs, les casinotiers ont été affectés par la crise économique se traduisant par la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui ont recentré leurs priorités et réduit une partie de leurs loisirs ;
- à l'essor des jeux d'argent en ligne désormais autorisés en France et qui constituent un foyer de concurrence important pour les casinotiers traditionnels.

Ces événements ont fortement impacté l'activité du Groupe SFC et n'ont plus permis à SFC de faire face au remboursement des dettes dues au Groupe PARTOUCHE, à ses obligataires et à la Société F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS FDCP.

L'endettement de SFC

L'endettement financier de SFC résulte essentiellement de l'acquisition, le 26 avril 2006, de 55,56 % du capital de SFC (devenue depuis SHC) détenu par Groupe PARTOUCHE.

L'acquisition des titres détenus par le Groupe PARTOUCHE et de son compte courant a été effectuée moyennant un prix de cession de 17,5 M€ (13 M€ pour les actions et 4,5 M€ pour le compte courant). Le prix d'acquisition a été réglé selon les modalités suivantes :

- règlement de 7,5 M€ en 2006 (3M€ pour les titres et 4,5 M€ pour le compte courant) ;
- règlement de 5 M€ en juillet 2007 financé par l'émission d'un emprunt obligataire) ;
- règlement de 2 M€ le 17 avril 2008 financé par un prêt d'actionnaire) ;
- règlement de 1 M€ le 30 octobre 2009.

A ce jour, la dette résiduelle de Groupe PARTOUCHE (principal + intérêts) est de 3,6 M€.

Pour financer le règlement des 5 M€ payés en juillet 2007 à Groupe PARTOUCHE, SFC a procédé le 13 juillet 2007 à l'émission d'un emprunt obligataire global de 5.062.500 €.

Les obligations ont été souscrites respectivement par :

- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR	2.470 K€
- PLANET MOD	2.025 K€
- Alexandre SANSON	121 K€
- MERY SANSON NP / USUF	202 K
- INVEST SECURITIES CORPORATE	202 K€
- Robert LABATI	41 k€

En 2009, la Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR EEM et Monsieur LABATI ont converti leur créance obligataire en capital ramenant ainsi la dette obligataire à 2,551 M€.

En 2008, SFC a bénéficié d'un prêt de 2,5 M€ consenti par la Société F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS afin d'assurer le paiement partiel de la dette d'acquisition des titres détenus par le Groupe PARTOUCHE.

En outre, en 2008, SFC a bénéficié de deux prêts d'investisseurs particuliers aux objets distincts :

- prêt de 230 K€ consenti par les conjoints LIS en vue de « *permettre à SFC d'assurer le financement pour elle et/ou ses filiales, de certaines opérations, notamment pour l'amélioration de son fonds de roulement* » ;
- prêt de 500 K€ consenti par Monsieur SIMEONI en vue de « *financer les premières dépenses d'une filiale commune destinée à exploiter des jeux d'argent sur internet (casinos, poker, pari)* ».

Dans le contexte général de baisse d'activité, SFC a, sous l'égide de Maître CHRIQUI (en qualité de conciliateur), négocié avec ses créanciers financiers (Groupe PARTOUCHE et obligataires) un accord de restructuration de son endettement.

L'accord intervenu en octobre 2009, sous l'égide du conciliateur, n'a pas été ratifié par l'Assemblée des obligataires avec lesquels aucune négociation n'a pu aboutir.

Dans ces conditions, le représentant de SFC n'a eu d'autre choix que de placer la Société sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris en sollicitant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Mesures prises pendant la période d'observation

Au cours de la période d'observation, SFC s'est concentrée sur les actions suivantes :

- maîtrise de ses charges de fonctionnement dont les actions de réduction avaient été entamées dès juin 2009 (transfert du siège social, reprise de la facturation de redevances aux casinos, mise en place de plans de maîtrise des charges et coûts de fonctionnement et conclusions d'accords de partenariat) ;
- développement de l'activité (développement et consolidation des partenariats, redynamisation du Centre de Passage des Princes, animations complémentaires au sein des casinos) ;
- accélération des actions marketing au sein de tous ses établissements.

Parallèlement, la Société a engagé, sous l'égide du Juge Commissaire et de l'Administrateur Judiciaire, des discussions avec ses actionnaires détenant des créances en compte courant et ses créanciers obligataires.

A l'issue de ces discussions et au terme d'une réunion tenue le 8 mars 2011 dans les bureaux de l'Administrateur Judiciaire, certains actionnaires et créanciers ont pris l'engagement de soutenir SFC dans les termes et conditions suivants :

- Position des sociétés FDCP, VERNEUIL PARTICIPATIONS et EEM
 - conversion en capital de la créance de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS (156.341,02 €) et apport en numéraire de la somme de 1 à 1,1 M€, sous réserve de la poursuite de la politique menée et maintien de la direction et de la non-prise de contrôle de SFC (en capital et/ou en droits de vote) par la Société FRAMELIRIS ;

- la Société FDCP a rappelé être en cours de finalisation de la cession de la créance détenue sur SFC à Monsieur François GONTIER (2.591.643,84 € soit 2.500.000 € en principal augmenté des intérêts courus), lequel s'est engagé à la convertir en capital ;
- Monsieur Frédéric DOULCET a indiqué qu'il souhaitait trouver un accord avec la Société FRAMELIRIS en vue d'élaborer un Plan de Continuation qui soit soutenu par l'ensemble des actionnaires, toutes discussions passant préalablement par une renonciation de la Société FRAMELIRIS d'exercer ses droits de vote double ;
- Position de la Société INVEST SECURITIES CORPORATE : conversion en capital de la créance détenue sur SFC d'un montant de 260.524 € ;
- Position de MERY SANSON NP/USUF et de Monsieur Alexandre SANSON : conversion en capital de leurs créances obligataires sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :
 - conversion de leurs créances sur la base du nominal de l'action ;
 - maintien de l'équipe dirigeante en place consécutivement à l'adoption du Plan de Continuation ;
 - engagement de SFC de maintenir son orientation stratégique consistant à réduire de manière drastique ses coûts de fonctionnement ;
- Position des sociétés FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON : conversion de l'intégralité des créances détenues par ces sociétés sur SFC ;
- Position de Monsieur Robert LABATI : souscription en numéraire à une augmentation de capital de SFC à hauteur de 55.000 €, sous les réserves suivantes :
 - maintien de la direction sous l'autorité de Monsieur Patrick Cuitot ;
 - poursuite par ce dernier de la politique qu'il mène depuis sa nomination au poste de Président Directeur général de SFC ;
 - soutien significatif de SFC par les principaux actionnaires sous la forme d'apports en espèces et de conversion totale ou partielle de leur compte courant d'actionnaire en capital ;
- Position de Monsieur Jean-François PANEL : participation en numéraire à une augmentation de capital de SFC pour un montant global de 51.840,25 €, sous réserve du maintien de la stratégie de gestion du Président Directeur Général, Monsieur Patrick CUITOT ;
- Position de la Société FRAMELIRIS : participation à l'augmentation de capital à hauteur de 1 M€, dans le cadre d'un Plan de Continuation, par souscription en new money et/ou par conversion de créance.

La société PLANET MOD, obligataire, n'a pas souhaité convertir sa créance préférant en obtenir le remboursement dans le cadre du Plan de Continuation.

Messieurs Robert LABATI et Jean-François PANEL ont finalement décidé de ne pas participer à l'augmentation de capital soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011. FRAMELIRIS, pour sa part, a souscrit à hauteur de 263 K€.

Le passif

Le passif déclaré chez Maître COURTOUX (Mandataire Judiciaire) s'élève à 21.011 K€ et se décompose comme suit :

- passif super privilégié	15 K€
- passif privilégié	2.859 k€
- passif chirographaire	10.983 K€
- passif contesté	2.454 K€
- passif (procédures en cours)	3.920 K€
- passif rejeté définitivement	781 K€
Total	21.011 K€

Le passif à retenir pour l'établissement du plan s'élève à 9.395 K€.

Le passage entre le passif déclaré et le passif à retenir s'explique par les grandes masses suivantes :

- créances rejetées dans le cadre des opérations de vérification du passif (781 K€) ;
- créances déclarées au titre de cautions et garanties (4.696 K€) ;
- doublons, erreurs et créances réglées au titre de mise en jeu de clauses de réserve de propriété (452 K€) ;
- exclusion des déclarations de créances dans le cadre de litiges en cours (3.203 K€) qui sont réputées ne pas participer aux répartitions du plan tant que leur admission définitive n'aura été actée. Cependant, SFC a réintégré une partie de cette somme dans le passif du plan au titre des litiges en cours,
- conversions de créances en capital envisagées par les créanciers de la SFC et soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011 qui s'élèvent à 4.086 K€.

Le Plan de Continuation

En date du 4 mai 2011, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a déposé un projet de Plan de Continuation tenant compte de l'ensemble de ces engagements et prévoyant :

- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 3,8M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société ;
- un règlement de l'intégralité du solde du passif retenu (soit 9,4 M€ après réalisation des opérations d'augmentation de capital susvisées) en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
 - 2 ans après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% de la créance ;
 - 4 ans après l'adoption du plan : 8% de la créance ;
 - 5 ans après l'adoption du plan : 12% de la créance ;
 - 6 ans après l'adoption du plan : 15 % de la créance ;
 - 7 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance ;
 - 8 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance.

Ce projet de plan, a été amélioré par la finalisation d'un accord entre les représentants des principaux actionnaires (FRAMELIRIS, EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS), signé le 19 mai 2011 et permettant la levée des conditions suspensives précitées.

Aux termes de cet accord, les parties sont convenues d'une réorganisation de la gouvernance de la Société ainsi que du maintien d'une représentation équilibrée des parties en présence dans l'actionnariat.

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a entériné cette réorganisation de la gouvernance de la Société, en décidant de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ainsi, le Conseil d'Administration à la date du 30 avril 2012 est composé de six membres dont :

- deux proposés par FRAMELIRIS, à savoir :
 - Monsieur. Pascal PESSIOT, désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration,
 - Monsieur Maurice BIR,
- deux proposés par EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
 - Madame Isabelle BERNARD DELORE,
 - la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur André MSIKA,
- deux administrateurs indépendants qui ne sont liés ni à FRAMELIRIS, ni à EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
 - Monsieur Carlos UBACH, désigné en qualité de Directeur Général de la Société,
 - Monsieur Daniel REYNE, dirigeant des casinos de Gruissan et Port la Nouvelle.

Par ailleurs, en respect des stipulations de cet accord, les parties signataires ont mis au porteur l'intégralité des actions nominatives qu'elles détenaient, matérialisant ainsi leur renonciation à leurs droits de vote double.

L'accord signé le 19 mai 2011 prévoyait une augmentation de capital en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides sur la société. Cette augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011.

L'ensemble de ces projets de plan et améliorations a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, qui a homologué ce projet de plan le 21 juillet 2011.

L'engagement pris par les Sociétés EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS de souscrire à une augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de 1,1 M€ n'est pas inclus dans les opérations d'augmentation de capital soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 octobre 2011. Cette augmentation résultant d'un engagement ferme de deux des actionnaires de la Société, n'est pas imposée dans le cadre du Plan de Continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris ni soumise à des conditions de délais.

Cet apport en numéraire n'est pas nécessaire à la Société pour lui permettre de respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Plan de Continuation.

Réalisation des propositions faites par les actionnaires et certains des créanciers

La société FOCH INVESTISSEMENTS a acquis la créance de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011 a décidé la réalisation d'une augmentation de capital de 4.086.005 € par compensation de créances, à laquelle ont souscrit, conformément aux positions prises le 8 mars 2011, les sociétés FRAMELIRIS (à hauteur de 263 K€ seulement), FOCH INVESTISSEMENTS, MATIGNON, VERNEUIL PARTICIPATIONS, MERY SANSON NP/USUF et Monsieur Alexandre SANSON. L'endettement financier de SFC a donc été fortement réduit. Cette même Assemblée a supprimé les droits de vote double prévus par les statuts de la société ; l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double a confirmé cette décision.

Messieurs Robert LABATI et Jean-François PANEL ont renoncé à souscrire à cette augmentation de capital.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Jeux virtuels

La politique d'investissement du Groupe pour ses activités de jeux virtuels au cours des trois derniers exercices a principalement été axée sur :

- le développement de contrats de partenariat machines du type de ceux évoqués au paragraphe 6.5. « Principales Activités » qui permettent de s'assurer de la rentabilité et de l'attractivité des machines de jeux virtuels avant leur acquisition ;
- et le renouvellement de la gamme dite « de base » (combat, conduite, sport, etc.) dont l'attractivité et la rentabilité ainsi que la pérennité de l'intérêt présenté auprès du public sont avérées.

Un simulateur « Simuline Mini Rider 3D », unique en France, a été acheté et installé dans le Centre « La Tête dans les Nuages » de Paris.

Des travaux de rénovation et d'embellissement du centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes à Paris ont été réalisés au cours du premier semestre 2011-2012. Ils ont concerné la salle principale de jeux, les deux salles annexes polyvalentes et la salle au rez-de-chaussée.

Le tableau ci-dessous présente les montants investis au titre du renouvellement de la gamme dite « de base » au cours des trois derniers exercices et du premier semestre 2011-2012 :

<i>En K€</i>	30.4.12 IFRS	2011 (IFRS)	2010 (IFRS)	2009 (IFRS)
Total	160	224	267	83
Règlement immédiat dans le cadre des ouvertures de sites exploités en partenariat	-	-	27	28
Dans le cadre d'accords avec les fournisseurs du Groupe prévoyant un paiement étalé, pour le renouvellement et la rotation du parc de machines	160	224	240	55

Casinos

La politique d'investissement pour les casinos vise à concilier la permanence d'une offre de produits compétitifs et la saisie d'opportunités sous forme essentiellement d'accroissement de son parc de machines à sous mais également de croissance externe.

Cette politique a été poursuivie par le Groupe depuis l'acquisition de SHC.

Pour atteindre son objectif d'offre de produits compétitifs, le Groupe maintient ses investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs casinotiers et périphériques.

Le Groupe a procédé à des mises à niveau progressives du parc de machines à sous :

- remplacement de machines à sous,
- adaptation de certaines machines à sous afin de leur permettre d'accepter de très petites mises,
- équipement de plusieurs machines à sous d'un « bills-acceptor » qui permet à la machine d'accepter le paiement directement en billet, sans que le client ait besoin d'effectuer, au préalable, d'opération de change de monnaie,
- installation de huit machines à sous au casino de Châtel Guyon et de quatre machines à sous au casino de Port-la-Nouvelle.

Le nombre de machines exploitées par le Groupe est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nombre de machines	31 octobre 2011	30 avril 2012
Gruissan	113	102
Châtel Guyon	52	52
Port la Nouvelle	53	53
Total	218	207

Le Groupe a ainsi réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 des investissements pour ses casinos et ses activités périphériques d'un montant de 414 K€ environ qui a été financé par ses fonds propres.

Pour la période du premier semestre de l'exercice en cours, ce montant a été de 387 K€.

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Les principaux investissements en cours de réalisation pour l'activité de jeux virtuels portent sur l'achat de nouvelles machines de jeux destinées à être installées dans les centres « La Tête dans les Nuages » exploité au centre de Passage des Princes et chez les partenaires du Groupe.

En ce qui concerne les casinos, le Groupe vise à améliorer en permanence son offre à la clientèle et la qualité de l'accueil de celle-ci grâce notamment à l'aménagement et la réfection de ses installations.

A ce titre, le Groupe a procédé à un renouvellement progressif de son parc de machines à sous de manière à développer une offre de machines à petites dénominations.

Il n'y a pas de programme d'investissements en cours. Le Groupe s'efforce d'optimiser son parc machines et s'adapte, le cas échéant, en fonction des nouveautés proposées sur le marché et des attentes de la clientèle. Cependant, le renouvellement du parc ne passe pas nécessairement par des acquisitions de machines neuves et peut ainsi se limiter à des remises à nouveau et enjolivements.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

A la date de dépôt du présent Document de Référence, les principaux investissements envisagés par le Groupe sont :

- un réaménagement des salles de jeux du casino de Châtel Guyon sera effectué ; des projets de déplacement du bar sont à l'étude,
- de grands projets sont à l'étude dans les restaurants et la discothèque du casino de Port-la-Nouvelle,
- un aménagement extérieur du casino de Port-la-Nouvelle est à l'étude et en discussion avec la mairie,
- l'achat de nouveaux jeux destinés à maintenir l'attractivité de notre centre parisien est envisagé.

Aucun autre investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement ferme du Groupe vis-à-vis de tiers.

Par ailleurs, les autres investissements envisagés par le Groupe pour ses casinos porteront sur des investissements récurrents et de maintenance.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 PRESENTATION GENERALE

Depuis l'année 2000, LA TETE DANS LES NUAGES a privilégié les centres de jeux virtuels les plus profitables et, à cet effet, a fermé au public plusieurs centres d'importance en faveur du centre qu'elle exploitait en propre situé Passage des Princes à Paris.

LA TETE DANS LES NUAGES a poursuivi également sa politique de partenariat avec des centres de loisirs (cinémas, bowlings et parcs d'attraction) avec l'objectif de limiter ses charges de structure et de bénéficier d'un trafic que les jeux virtuels ne suffiraient pas à eux seuls à générer.

En avril 2006, dans le prolongement de son activité, LA TETE DANS LES NUAGES a acquis auprès du Groupe PARTOUCHE 55,56% du capital de SHC afin de développer une activité casinotière ainsi que des activités périphériques à celle-ci (hôtellerie et restauration) dans trois casinos situés à Gruissan, Châtel Guyon et Port-la-Nouvelle. L'acquisition des 44,44% restants a été réalisée le 25 octobre 2007. Après cette acquisition, LA TETE DANS LES NUAGES détenait 100% du capital de la SHC.

Depuis cette acquisition de SHC (voir paragraphe 7.3) et à la suite de la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à LA TETE DANS LES NUAGES (devenue SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS) le 30 octobre 2008, le Groupe est constitué autour de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS pour son activité de centres de jeux virtuels et de ses

filiales tant pour ses activités de casinos que pour ses activités périphériques (hôtellerie-restaurants).

Le Groupe a poursuivi la politique amorcée par LA TETE DANS LES NUAGES en ce qui concerne les centres exploités sous cette enseigne.

Les casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table (boule, black jack, stud poker et roulette anglaise) et des machines à sous, lesquelles représentent une part prépondérante de leur activité.

Au titre des activités périphériques à celles des casinos, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, le Groupe exploitait un hôtel affilié au réseau Best Western à Gruissan.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels à hauteur de 2.503 K€, soit 18,98% du produit des activités ordinaires,
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques, à hauteur de 10.686 K€, soit 81,02% du produit des activités ordinaires.

Pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe a été généré par :

- l'exploitation de centres de jeux virtuels pour 1.121 K€, soit 17,37% du produit des activités ordinaires,
- l'exploitation des casinos et des activités périphériques pour 5.334 K€, soit 82,63% du produit des activités ordinaires.

A l'exception de deux centres de jeux virtuels situés en Belgique, à Tournai et Mons, l'activité du Groupe est essentiellement située en France.

6.2 ATOUTS DU GROUPE

Les atouts du Groupe reposent essentiellement sur les éléments suivants :

- **Un centre de jeux virtuels exploité en propre** situé à Paris, Passage des Princes, qui sert à promouvoir la marque et constitue le centre « phare » du Groupe pour les jeux virtuels et le développement des contrats de partenariat pour l'exploitation des centres de jeux virtuels.

Le Groupe cherche à offrir dans les centres de jeux virtuels du loisir sous des formes variées privilégiant, par rapport aux jeux vidéo sur consoles ou ordinateurs personnels, les sensations fortes que permettent les dernières technologies. Héritier de l'« arcade », le Groupe vise également à satisfaire une clientèle large, familiale, au travers de la proximité, la compétition et l'animation, dans une ambiance sûre et conviviale, avec les machines les plus modernes. Le Groupe privilégie ainsi les dispositions architecturales ouvertes sur l'extérieur (au moyen, par exemple, de façades de verre), climatisées.

Au centre situé Passage des Princes à Paris, l'offre de jeux est complétée par la présence d'une boutique de jeux, d'une activité de jeu en réseau (cette activité n'existe plus depuis la fin du premier trimestre 2012), de billards et de quatre pistes de mini bowling, lesquelles renforcent l'attractivité de ce centre et concourent à y créer une ambiance que le Groupe veut agréable et accueillante.

Des négociations pour l'implantation d'un point de restauration sont en cours.

Ce centre de jeux « phare » situé Passage des Princes à Paris contribue à promouvoir la marque « La Tête dans les Nuages ».

Cette politique permet au Groupe d'étendre sa politique de partenariats. Celle-ci conduit le Groupe, afin de répondre à la concurrence des jeux vidéo sur consoles et ordinateurs personnels, à positionner ses centres de jeux virtuels comme s'intégrant dans des centres de loisirs de proximité, complémentaires des autres formes de loisirs comme les salles de cinéma, les bowlings et les parcs d'attraction.

Le Groupe bénéficie de ce fait d'un trafic que les jeux virtuels ne pourraient à eux seuls générer. Ces contrats lui permettent également de poursuivre son expansion compte tenu du montant moindre des charges à supporter comparativement aux centres exploités en propre.

- **Trois casinos exploités par des filiales de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**, dans lesquels le Groupe disposait, au 31 octobre 2011, d'un parc de 218 machines à sous :
 - le casino de Gruissan exploite 113 machines à sous,
 - le casino de Châtel Guyon exploite 52 machines à sous,
 - le casino de Port-la-Nouvelle exploite 53 machines à sous.et de 478 jeux et simulateurs sous l'enseigne « La Tête dans les Nuages ».

6.3 STRATEGIE

Au 31 octobre 2011, le Groupe développait ses activités de jeux virtuels dans le centre situé Passage des Princes à Paris ainsi que dans quinze centres en partenariat.

Au 30 avril 2012, quatorze centres de jeux virtuels étaient exploités en partenariat à la suite de la fermeture du centre de Belle Epine.

La stratégie du Groupe pour les centres de jeux virtuels et les casinos continue de reposer sur :

Jeux virtuels

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite :

- du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat permettant de limiter les charges de structure qui sont supportées par les partenaires (telles que les loyers et charges, les frais de surveillance, les salaires du personnel) ;
- de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre, de la maîtrise des coûts de structure.

La Société axe également son développement sur :

- le développement externe de l'activité par le suivi de l'expansion de partenaires existants et par la recherche de nouveaux partenariats ;
- la poursuite du développement dans des grands groupes comme Looping Holding qui a racheté sept parcs à thème à la Compagnie des Alpes, dont le Parc de Bagatelle.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS maintient sa politique de rotation du parc de machines chez ses partenaires avec un renouvellement permettant de compléter un parc d'environ 500 appareils, en grande partie amortis.

Elle s'attache également à la pérennité de son site en nom propre du Passage des Princes, avec une fréquentation de près de 350.446 clients en 2011 :

- un centre toujours plus attractif et une gamme de produits encore plus diversifiée grâce à notre collaboration avec notre fournisseur de machines MBA, particulièrement la mise en exploitation, en avril 2010, de quatre pistes automatiques de mini bowling (Highway 66), d'un espace de six billards (pools et américains), ainsi qu'un renouvellement permanent du parc machines en nom propre ;
- la promotion récurrente, par voie de tracts, du mini-bowling et des billards ;
- le renouvellement jusqu'au mois de septembre 2013 de l'offre Imagine'R en partenariat avec la RATP (environ 12,7% du CA en 2011) et l'élargissement de l'offre permanente de promotions ponctuelles nous permettant de communiquer, aux 900.000 détenteurs de la carte Imagine'R, nos événements et nouveautés ;
- l'intensification de la diffusion de la formule anniversaire, via des partenariats avec les sites Internet de référencement d'offre de loisirs (STEPHYPROD) ;
- des actions en termes de développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des événements spécifiques (plaquette de présentation, référencement Internet et auprès de sociétés spécialisées dans l'évènementiel) ;
- la poursuite de l'offre, pour les plus petits et les adolescents, de produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes en distribution automatique avec DISCAPA, partenaire de CHUPA CHUPS, et TOMY pour toutes les figurines des personnages de dessins animés.

Les quatre pistes de bowling et les six billards implantés depuis le mois d'avril 2010 dans l'établissement de Passage des Princes, qui constitue le vaisseau amiral de l'enseigne « La Tête Dans Les Nuages », contribuent à la dynamisation de cette activité.

Casinos

Les casinos du Groupe vont poursuivre la maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (avec 368 tournois organisés et plus de 15.148 inscrits au cours de l'exercice 2011) et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau cent casinos français et plus de trois cent trente machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

Des jackpots de plusieurs millions d'euros ont ainsi été gagnés, assurant une retombée médiatique significative pour l'ensemble des casinos du Groupement.

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS se devait, compte tenu de l'évolution de la réglementation et du développement des jeux en ligne, de ne pas rester à l'écart de ce marché.

Consciente de l'envergure financière et commerciale des acteurs ainsi que des enjeux, mais également des incertitudes de ce nouveau marché, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a choisi, comme dix-neuf autres casinotiers français indépendants représentant quarante casinos, de souscrire au capital de la société 200%POKER et démontrer ainsi l'intérêt du Groupe pour l'innovation en termes de jeux, dans la mesure de sa capacité financière et de manière à minimiser les risques. Ainsi la souscription à ce capital a représenté pour SFC un investissement relativement négligeable de l'ordre de 50 K€.

Suite à un démarrage décevant, il a été décidé de fermer le site internet de la société 200%POKER et donc d'abandonner la licence ARJEL.

La Société suit de près l'actualité des jeux en ligne. Elle se tient informée de l'évolution de la législation et de la fiscalité liée à ce secteur d'activité. A l'avenir, si des allègements fiscaux et la conjoncture évoluaient, rendant le paysage des jeux Internet plus attractif et lucratif, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, grâce aux structures existantes en sommeil, notamment 200%POKER, pourrait relancer l'activité d'une manière très réactive lui permettant de profiter pleinement des nouvelles opportunités.

6.4 PRINCIPAUX MARCHES

6.4.1 Centres de jeux virtuels

L'histoire du jeu vidéo remonte à 1972 lorsqu'est lancé le premier jeu vidéo à grand succès (Pong). A partir de 1978, se développe le jeu d'arcade. Celui-ci est généralement défini comme un jeu vidéo dans une borne d'arcade se présentant sous la forme d'un meuble muni d'un monnayeur, d'un écran et d'un dispositif de contrôle. Les jeux d'arcade se trouvent généralement dans des lieux publics comme les centres commerciaux, les bars et certains établissements spécialisés généralement appelés « salles d'arcade ».

En parallèle, s'accroît l'offre de jeu vidéo sur console de jeu supportant un nombre limité de jeux mais permettant aux joueurs de jouer à leur domicile. A compter des années 1980, l'offre de jeux vidéo s'intensifie principalement sur les ordinateurs personnels diffusés à grande échelle.

La généralisation de la pratique des jeux vidéo à domicile s'est accompagnée dans certains pays (U.S.A., Japon, Grande-Bretagne), de l'offre de jeux d'arcade hors du domicile, dans des centres spécialisés. Certains de ces centres, parfois de grande taille, héritiers des « salles d'arcade », sont équipés de machines sophistiquées, faisant appel aux dernières techniques de la réalité virtuelle. En France, le marché des salles d'arcade reste toutefois embryonnaire et fortement concurrencé par les jeux vidéo sur ordinateurs personnels et consoles. Cette caractéristique rend ainsi l'environnement concurrentiel du Groupe difficilement appréciable.

Selon le Groupe, l'exploitation des jeux virtuels d'arcade est conduite soit par des exploitants individuels dans des sites indépendants dédiés, soit par des réseaux appartenant à des groupes disposant d'une couverture régionale ou nationale privilégiant des conventions de partenariat. L'exploitation dans le cadre de partenariat se distingue d'une exploitation en site dédié par la fourniture de machines de jeu (et du matériel nécessaire à l'exploitation), en contrepartie d'une mise à disposition par le partenaire (bowling, parc d'attraction) d'espaces ou de locaux, moyennant un partage des recettes.

Le Groupe estime, compte tenu du développement de ses contrats de partenariat, qu'il est en concurrence notamment avec les fabricants de jeux d'arcade vidéos qui exploitent des espaces de jeux vidéo en France (dont Namco qui exploite des espaces de jeux vidéo au sein de cinémas en vertu notamment d'un contrat cadre conclu avec Europolaces [Pathé-Gaumont]- sources internes au Groupe).

6.4.2 Casinos

Inventés à Venise au XVII^{ème} siècle, les casinos apparaissent en France dès le XVIII^{ème} siècle. Ils sont d'abord interdits, puis tolérés et enfin règlementés. La loi du 15 juin 1907 maintient le principe de l'interdiction mais autorise également des dérogations, notamment dans les villes et stations classées balnéaires, thermales ou climatiques, tandis que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette dérogation aux villes situées dans les agglomérations de plus de 500.000 habitants à condition qu'elles disposent d'une scène dramatique, d'un orchestre national ou d'un opéra et à l'exception toutefois, en application d'une loi de 1920, des agglomérations situées à moins de 100 km de Paris (hormis Enghien-les-Bains classée station thermale).

Le décret n° 87-604 du 26 août 1987 autorise les machines à sous uniquement à l'intérieur des casinos.

Dans les communes habilitées à recevoir un casino, l'implantation de celui-ci fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi dite loi Sapin.

L'exploitant du casino est également tenu d'obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission Supérieure des Jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux. L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est d'une durée maximale de cinq années et elle est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Lors de la première année d'exploitation, les exploitants sont soumis à une période probatoire durant laquelle aucune machine à sous ne peut être exploitée. Ensuite, toute extension du parc de machines à sous est soumise à agrément du Ministre de l'Intérieur.

Le « *protocole sur la promotion du jeu responsable* », signé en décembre 2005 par le Ministre de l'Intérieur, la Commission Supérieure des Jeux, le syndicat des Casinos Modernes) et le syndicat des Casinos de France, met en place un dispositif de protection de joueurs dits dépendants et vise à créer une dynamique de soutien des jeux de table et plus généralement de l'activité des casinos.

Les deux principales mesures mises en place par ce protocole concernent :

- à compter du 1^{er} mai 2006, la mixité des salles de jeux. Jusqu'ici séparés, les machines à sous et les jeux de table peuvent à compter de cette date être regroupés dans la même salle. Dans le même temps, est supprimé le droit de timbre de 15 € que les joueurs devaient acquitter pour accéder aux jeux de table qui sont désormais accessibles à tout le public des casinos et ceci gratuitement, ce qui est de nature à accroître leur attractivité ;
- à compter du 1^{er} novembre 2006, les établissements exploitant des casinos ont été contraints de mettre en place le contrôle à l'accès des salles de machines à sous afin notamment d'éviter l'accès aux personnes inscrites au fichier tenu par le Ministère de l'Intérieur des « interdits de jeux ».

Pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 (date de clôture de l'exercice de l'ensemble des exploitants de casinos), l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un produit brut total des jeux de 2.318,39 M€, en hausse de 0,95% par rapport à l'exercice précédent (*Ministère de l'Intérieur, Service Central des Courses et Jeux – « bilan statistique des casinos »*).

Pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, la part des machines à sous représente 90,85% du produit brut total des jeux et rencontre une légère augmentation de 0,90% par rapport à l'exercice précédent (*Ministère de l'Intérieur, Service Central des Courses et Jeux – « bilan statistique des casinos »*).

Le produit brut total des jeux de tables a connu une progression de 1,44% par rapport à la période précédente (*Ministère de l'Intérieur, Service Central des Courses et Jeux – « bilan statistique des casinos »*).

La part totale des prélèvements (Etat, communes, CSG et CRDS) sur le produit brut des jeux représente environ 54,16% pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Au 31 octobre 2011, il compte 196 casinos autorisés sur le territoire national (nombre inchangé par rapport à la période précédente), et près des trois-quarts des casinos sont exploités par des groupes.

Au 30 avril 2012, le nombre de casinos sur le territoire national est de 195.

Les principaux acteurs au 31 octobre 2011 sont les suivants :

Identité des groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit brut des jeux réel 2011 (en M€)
Groupe Partouche	46	583,2
Groupe Lucien Barrière	33	738,8
Groupe Joa (ex Moliflor Loisirs)	20	185,3
Groupe Tranchant	16	197,7
Groupe Cogit	9	83,3
Groupe Emeraude	8	67,0
SMCFC	2	52,5

La concurrence dans le secteur des casinos est essentiellement locale, voire régionale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec d'autres casinos situés dans le Languedoc-Roussillon, principalement ceux de Valras-Plage (Groupe Tranchant) et de Port-la-Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec le casino du Cap d'Agde (FRR), situé dans l'Hérault. Le Groupe considère que le casino de Châtel Guyon situé en Auvergne est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et dans une moindre mesure en raison de leur éloignement géographique ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche). Les casinos de Gruissan et de Port-la-Nouvelle tous deux exploités par le Groupe sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

Les casinos de Gruissan, Châtel Guyon et Port-la-Nouvelle ont été classés respectivement à la 89^{ème}, 137^{ème} et 190^{ème} place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 sur les 196 casinos recensés sur le territoire français.

Le Groupe est également exposé à la concurrence des produits de substitution que représentent les jeux en ligne.

L'ouverture au marché en 2010 et l'attribution d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pouvant constituer une perspective d'avenir pour le Groupe, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a donc souscrit 6,34% du capital de la SOCIETE FRANÇAISE DE JEUX SUR INTERNET (SFJI) devenue 200%POKER Toutefois, le site « 200percentpoker.fr », lancé en septembre 2010, a temporairement été mis en sommeil. L'agrément pour exploiter le jeu de poker en ligne, à travers la marque 200%poker, délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010, a été abrogé le 7 octobre 2011.

6.5 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE SFC

Le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe a été généré par :

<i>(En K€)</i>	31 octobre 2011		30 avril 2012	
	Montant	%	Montant	%
Exploitation des centres de jeux virtuels	2.503 K€	18,98%	1.121 K€	17,37%
Exploitation des casinos et des activités périphériques	10.686 K€	81,02%	5.334 K€	82,63%
Total	13.189 K€	100,00%	6.455 K€	100,00%

6.5.1 Centres de jeux virtuels

Afin de répondre aux attentes du marché, au 31 octobre 2011, le Groupe développait ses activités de jeux virtuels dans le centre situé Passage des Princes à Paris ainsi que dans quinze centres en partenariat.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités par le Groupe s'élève à 2.501 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 dont 1.634 K€, soit 65,33 %, par le centre de Passage des Princes.

Le Groupe s'attache également à la pérennité de ce site exploité en nom propre, dont la fréquentation s'est élevée à 350.446 clients en 2011 :

- un centre toujours plus attractif et une gamme de produits encore plus diversifiée grâce à notre collaboration avec notre fournisseur machines MBA, particulièrement la mise en exploitation, en avril 2010, de quatre pistes automatiques de mini bowling (Highway 66), d'un espace de six billards (pools et américains), ainsi qu'un renouvellement permanent du parc machines en nom propre ;
- la promotion récurrente, par voie de tracts du mini-bowling et des billards;
- renouvellement pour une période expirant le 1^{er} septembre 2013 de l'offre Imagine'R en partenariat avec la RATP (environ 12,7% du CA en 2011) et nous étoffons l'offre permanente de promotions ponctuelles nous permettant de communiquer, aux 900.000 détenteurs de la carte Imagine'R, nos évènements et nouveautés ;
- intensification de la diffusion de notre formule anniversaire, via des partenariats avec les sites Internet de référencement d'offre de loisirs (STEPHYPROD) ;
- actions en terme de développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des évènements spécifiques (plaquette de présentation, référencement Internet et auprès de sociétés spécialisées dans l'évènementiel) ;
- poursuite de l'offre pour les plus petits et les ados de produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes en distribution automatique avec DISCAPA, partenaire de CHUPA CHUPS et TOMY pour toutes les figurines des personnages de dessins animés.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les centres de jeux exploités en partenariat s'élève à 866 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011. Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et du premier semestre de l'exercice 2011-2012 par les six principaux centres de jeux virtuels exploités en partenariat par le Groupe, après partage des recettes avec ses partenaires :

Principaux centres exploités en partenariat	Chiffre d'affaires (revenant au Groupe) en K€	
	Au 31 octobre 2011 (12 mois)	Au 30 avril 2012 (6 mois)
Bowling de Belle Epine (fermé au 31 janvier 2012)	275	70
Marseille Plan de Campagne	137	68
Marseille La Valentine	94	51
Bowling d'Orgeval	60	30
Mons	45	21
Bowling d'Echirolles	43	25
Total	654	265

Seuls les centres de jeux virtuels exploités par le Groupe en partenariat, au sein du bowling de Belle Epine à Thiais (94) et du complexe cinématographique à Marseille Plan de Campagne (13), représentent plus de 5% du chiffre d'affaires généré par les centres de jeux virtuels du Groupe.

Le niveau d'activité continue de s'appuyer sur deux éléments :

- la mise en place de partenariats pour l'implantation de simulateurs sur le site de Passage des Princes,
- et la négociation en vue d'ouvrir de nouveaux centres de jeux en partenariat.

Depuis le 1^{er} novembre 2010, SFC a poursuivi sa politique de développement des centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants.

Ainsi, des négociations ont été poursuivies, notamment avec des professionnels du bowling.

Le Groupe estime pour l'exercice clos au 31 octobre 2011 que 1.040.720 clients environ ont joué sur les jeux virtuels du Groupe, ce qui représente une moyenne de 2.850 clients environ par jour.

Le Groupe évalue le montant du jeu moyen, pour l'exercice clos au 31 octobre 2011, à 3,04 € HT (incluant le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe) contre 3,20 € HT pour l'exercice précédent (calculé sur la base du chiffre d'affaires généré par les activités de jeux virtuels y compris le chiffre d'affaires revenant aux partenaires du Groupe, divisé par le nombre total de clients).

L'environnement favorable dans lequel sont installés ses centres de jeux devrait permettre au Groupe de capter une clientèle cadre en zone urbaine et périurbaine à l'heure du déjeuner, une clientèle adolescente l'après-midi et une clientèle familiale le week-end. La tranche d'âge de la clientèle ainsi touchée par les activités de jeux virtuels du Groupe s'échelonne de 10 à 50 ans.

Le Groupe s'efforce de fidéliser ses clients en leur proposant de nouveaux jeux par une gestion dynamique des rotations de machines. Ainsi, des rotations du parc machines sont régulièrement effectuées, tant au sein de chaque centre de jeux virtuels qu'entre les différents centres.

Ces rotations et réimplantations permettent de mettre en avant des machines nouvellement exploitées de manière à susciter en permanence l'intérêt du public.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, près de 37% du parc de machines de jeux virtuels dont est propriétaire le Groupe ont fait l'objet de mouvements entre les différents centres. Pour le semestre du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, ce pourcentage a été de l'ordre de 20%.

Par ailleurs, les centres de jeux virtuels d'une superficie suffisante sont organisés par zones regroupant des jeux de même type ou catégorie (combat, sport, conduite, enfants, ...) afin de susciter davantage l'intérêt des joueurs.

Le Groupe poursuit également le développement de partenariats machines avec des fournisseurs ou exploitants, caractérisés par la mise à disposition au profit du Groupe de machines de jeu généralement très sophistiquées et récentes. Ces accords permettent au Groupe de s'assurer d'une continuelle attractivité et de la rentabilité de nouvelles machines avant leur éventuelle acquisition. Néanmoins, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, aucune

machine n'avait été mise à disposition de la Société par des fabricants ou fournisseurs au centre de jeux situés Passage des Princes à Paris.

En ce qui concerne le centre de Belle Epine, SFC a signé un protocole transactionnel de résiliation pour l'exploitation de ce centre à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » au sein du Beach Bowling exploité par la société PARIS BOWLING BELLE EPINE. Ce protocole a abouti à la fermeture du centre le 31 janvier 2012. SFC a cédé l'ensemble des machines de jeux virtuels et a réalisé sur cette cession une plus-value de 168 K€. Au 30 avril 2012, le Groupe a donc quatorze centres de jeux virtuels exploités en partenariat.

Enfin, le Groupe s'efforce d'offrir à sa clientèle une gamme variée de produits annexes (confiserie, jeux en réseau au centre de Passage des Princes, ou sur consoles, cabines photos, ...), exploités par différents partenaires et en contrepartie du versement par ceux-ci d'une redevance de sous-location ou d'une commission sur le chiffre d'affaires réalisé. Le développement de cette gamme a pour objectif d'accroître l'attractivité des centres de jeux du Groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et du premier semestre 2011-2012, le chiffre d'affaires généré par ces activités annexes reste limité.

6.5.2 Casinos et activités périphériques

Au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, le Groupe exploitait en France trois casinos titulaires d'une délégation de service public et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Le chiffre d'affaires total réalisé par les trois casinos ainsi que les activités périphériques du Groupe s'élève à 10.606 K€ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 et à 5.301 K€ au titre du premier semestre 2011-2012.

Le casino de Gruissan (Aude)

Créé en 1975, le casino de Gruissan a obtenu le droit d'exploiter ses premières machines à sous en 1993. Entièrement rénové en 1994, le casino, situé entre mer et étang, à l'entrée de la station balnéaire de Gruissan, est conçu par le Groupe comme un centre de loisirs et d'animation.

Sur un terrain d'environ 1,5 hectare, l'établissement dans lequel est exploité le casino d'une surface de 1.500 m² possède :

- une salle de machines à sous,
- une salle de jeux traditionnels (roulette anglaise, black jack et stud-poker),
- une salle de quatre tables de Texas Hold'em Poker, une table de Poker Omaha,
- trois points de bar-restauration,
- un « lounge-bar » dans la partie centrale du casino,
- un parking privé de 400 places.

Le casino de Gruissan est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclu en date du 1^{er} mars 2002 expirant le 28 février 2017. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Gruissan prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer annuellement au programme des animations culturelles de la ville ;

- d'une autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur octroyée le 29 juillet 2002, renouvelée en 2007 pour expirer le 30 juin 2012 et renouvelée le 29 juin 2012, expirant le 28 février 2017.

Le casino de Gruissan a été classé à la 89^{ème} place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 sur les 196 casinos recensés sur le territoire français.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 s'élève à 8.138 K€, contre 8.355 K€ au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010 représentant une baisse de 2,59%.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Gruissan au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 représente 57,0 % du produit brut des jeux généré par les trois casinos du Groupe sur cette période ; il s'est réparti à hauteur de 7.568 K€ pour les machines à sous (soit 88,87 % du produit brut des jeux) et 570 K€ pour les jeux de table (soit 11,13 % du produit brut des jeux).

Les murs de l'immeuble dans lequel est exploité le casino de Gruissan ont été cédés par le Groupe le 7 janvier 2007 (voir paragraphe 7.3). Depuis cette date, un bail expirant le 8 janvier 2016 a été conclu avec le nouveau propriétaire.

Dans le cadre de ses activités périphériques, le Groupe exploite par ailleurs à Gruissan un hôtel classé trois étoiles de cinquante chambres affilié au réseau « Best Western ». L'hôtel bénéficie des moyens mis en œuvre par ce réseau en vue de faciliter et de développer son activité, en contrepartie de paiements de commissions assises sur le chiffre d'affaires. L'hôtel est, de par son affiliation au réseau « Best Western », par ailleurs soumis à des visites de contrôle de qualité.

Le Casino de Châtel Guyon (Puy de Dôme)

Créé au début du 20^{ème} siècle, le casino de Châtel Guyon est intégré dans le parc thermal.

Il comporte :

- une salle de machines à sous,
- une table de Texas Hold'em Poker,
- un restaurant,
- un bar,
- deux salles de réception et/ou spectacle.

Le casino de Châtel Guyon est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public en date du 22 mai 1998, amendé en date du 12 janvier 2007 et renouvelée jusqu'au 31 octobre 2021. Comme cela est généralement le cas pour les délégations de service public en vigueur, le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Châtel Guyon prévoit notamment une obligation pour le Groupe de participer à des animations culturelles ;
- d'une autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur renouvelée pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 octobre 2014.

Le casino de Châtel Guyon a été classé à la 137^{ème} place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 sur les 196 casinos recensés sur le territoire français.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel Guyon au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 s'élève à 4.553 K€, contre 4.629 K€ au cours de la période précédente, représentant une baisse de 1,65 %. Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Châtel Guyon au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 représente 31,9% du produit brut des jeux généré par les trois casinos français du Groupe sur cette période.

Le produit brut des jeux du casino de Châtel Guyon au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 s'est réparti à hauteur de 4.525 K€ pour les machines à sous (soit 99,39%) et 28 K€ pour les jeux de table (soit 0,61%).

Le Casino de Port-la-Nouvelle (Aude)

L'établissement situé en front de mer a été ouvert en 1995 et exploite les activités suivantes :

- une salle de machines à sous,
- une salle de jeux traditionnels (black-jack),
- une salle de boule,
- un bar,
- un « lounge-bar »,
- un restaurant.

Le casino de Port-la-Nouvelle est exploité aux termes :

- d'une délégation de service public conclue en date du 1^{er} novembre 2003 expirant le 23 novembre 2022. Le cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino de Port-la-Nouvelle prévoit notamment l'obligation du Groupe d'exploiter dans l'enceinte du casino un restaurant de qualité et une contribution du Groupe au développement de la station balnéaire à hauteur de 30 K€ pour la première année d'exploitation des machines à sous, 50 K€ la deuxième année et 70 K€ la troisième ; ce montant sera ensuite révisé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation ;
- d'une autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'intérieur octroyée le 1^{er} juin 2006 et renouvelée jusqu'au 31 octobre 2013.

Le casino de Port-la-Nouvelle a été classé à la 190^{ème} place par produit brut des jeux réalisés au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 sur les 196 casinos recensés sur le territoire français.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port-la-Nouvelle au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 s'élève à 1.577 K€, contre 1.602 K€ au cours de la période précédente, soit une baisse de 1,57%.

Le produit brut des jeux réalisé par le casino de Port-la-Nouvelle au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 représente 11,1% du produit des jeux généré par les trois casinos français du Groupe au cours de cette période.

Le produit brut des jeux au casino de Port-la-Nouvelle au cours de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011 s'est réparti à hauteur de 1.539 K€ pour les machines à sous (soit 97,59%) et 38 K€ pour les jeux de table (soit 2,41 %).

Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 du fait de l'autorisation qui leur a été accordée d'exploiter des machines à sous. Leur clientèle potentielle qui traditionnellement était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales et rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, s'est désormais étendue à l'ensemble de la population active.

La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros. La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

6.6 NOUVEAU PRODUIT OU SERVICE

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 comme au cours du premier semestre 2011-2012, le Groupe n'a pas lancé de nouvelles activités.

6.7 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun évènement exceptionnel, autre que la condamnation de SFC à verser la somme de 300 K€ dans le cadre du litige du Casino Le Mirage au Maroc et la fermeture du centre « La Tête dans les Nuages » de Belle Epine, ne s'est produit au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ou au cours du premier semestre de l'exercice 2011-2012.

6.8 DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES, CONTRATS ET PROCEDES DE FABRICATION

Le marché des centres de jeux virtuels du Groupe est approvisionné par quatre principaux fabricants de machines de jeux commercialisant leurs produits par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés, avec lesquels la Société traite sans prédominance particulière. La politique de renouvellement des jeux virtuels du Groupe est dictée par les attentes de la clientèle, les dernières évolutions technologiques et le développement de l'entreprise.

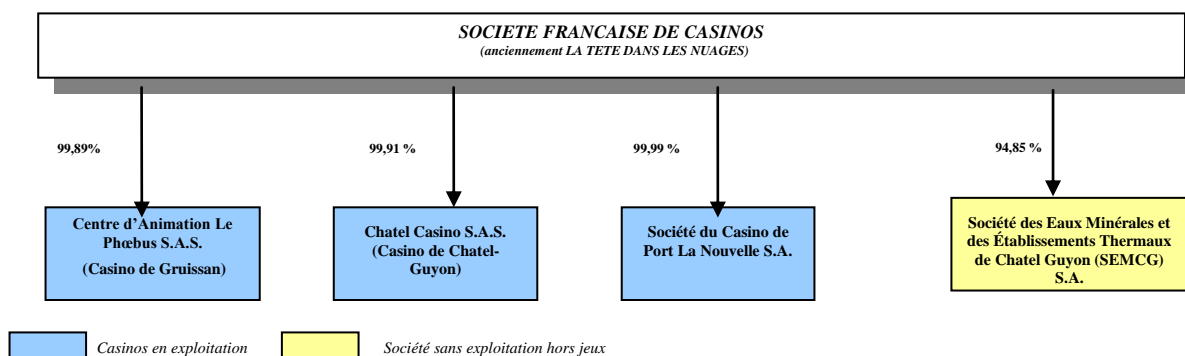
En ce qui concerne les casinos, les machines à sous et les tables de jeux traditionnelles sont fournies par des fabricants faisant l'objet d'un agrément du Ministre de l'Intérieur. Le Groupe n'est pas engagé aux termes de contrat d'approvisionnement.

Le Groupe conduit son activité de casino dans le cadre de délégation de service public et de cahier des charges conclus avec la commune d'exploitation d'une durée maximum de dix-huit ans.

7. ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME

L'organigramme ci-dessous présente les principales filiales du Groupe au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012. Une liste exhaustive de l'ensemble des filiales du Groupe figure au paragraphe 20.3 du Document de Référence (chapitre II de l'annexe aux comptes consolidés).



7.2 REPARTITION DES ACTIVITES DU GROUPE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le Groupe comprend la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales qui sont immatriculées en France et exercent leurs activités en France.

La Société conduit à la fois une activité économique propre d'exploitation de centres de jeux virtuels et un rôle de société holding.

A ce dernier titre, elle assure pour ses trois filiales exploitant les casinos, au titre d'une convention de prestations de services de siège, des prestations notamment dans le domaine de la stratégie et du développement, des délégations de service public pour les activités casinotières, de l'aide à l'élaboration, à la mise en place et au suivi de procédures internes et de l'assistance et conseil en matière administrative, comptable, juridique, fiscale, financière et de ressources humaines.

La rémunération de la Société est calculée sur la base des frais de structure supportés par SFC augmentés de 10% multiplié par le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés, le tout divisé par le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

SFC reste, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, la tête de l'intégration fiscale du sous-groupe casinotier constitué par elle-même et ses filiales. Elle continue également d'assurer certaines prestations de société holding.

Les casinos et activités périphériques du Groupe sont exploités par les filiales de SFC comme suit :

- pour le casino et l'hôtel de Gruissan, par CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS, société par actions simplifiée au capital de 1.240.000 €, dont le siège social est situé Lot. 69 de l'Unité Touristique, 11430 Gruissan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 305 322 042 ;
- pour le casino de Châtel Guyon, par CHATEL CASINO, société par actions simplifiée au capital de 88.000 €, dont le siège social est situé Place Brosson, 63140 Châtel Guyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 391 605 987 ;
- pour le casino de Port-la-Nouvelle, par SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE, société anonyme au capital de 160.307 €, dont le siège social est situé Immeuble « La Réserve », 11210 Port-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 407 654 094.

Aucune autre filiale du Groupe n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 octobre 2011.

Les contributions de ces activités au 31 octobre 2011 pour douze mois d'exploitation sont présentées dans le tableau ci-après. Ces chiffres correspondent aux comptes publiés le 29 février 2012 et n'ont donc pas été retraités :

(en K€)	Actif non courant	Passif non courant	Produit des activités ordinaires	Résultat net (part du Groupe)
Jeux virtuels (SFC)	1.212 ¹	42	2.503	(401)
Casinos ³ (Centre d'Animation Le Phœbus, Chatelcasino et Société du Casino de Port la Nouvelle)	32.997 ²	10.049	10.686	639

1. Dont 9 K€ d'impôts différés actifs.

2. Dont 29.526 K€ d'immobilisations incorporelles.

3. Les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.

Leurs contributions au 30 avril 2012 (6 mois d'exploitation) sont les suivantes :

(en K€)	Actif non courant	Passif non courant	Produit des activités ordinaires	Résultat net (part du Groupe)
Jeux virtuels (SFC)	1.384	76	1.121	28
Casinos ¹ (Centre d'Animation Le Phœbus, Chatelcasino et Société du Casino de Port la Nouvelle)	23.208	223	5.334	256

1. Les produits et les charges de l'activité hôtelière ont été intégrés dans le résultat du casino

7.3 CESSIONS ET ACQUISITIONS RECENTES

Le Cinéma-Théâtre, inclus dans les bâtiments qui abritent le casino à Châtel Guyon, a été cédé à la municipalité le 22 décembre 2009 pour le prix symbolique de 1 €, la Mairie devant procéder à sa rénovation et permettre la réouverture des lieux. A terme, un accord de partenariat devrait être signé entre la Ville de Châtel Guyon et le casino pour la gestion du Cinéma-Théâtre.

Le Groupe s'est engagé pour ses activités d'exploitation de centres de jeux virtuels, ses casinos et activités périphériques, dans une politique de recentrage sur ses établissements les plus profitables et dans une politique de développement.

Pour l'activité d'exploitation des centres de jeux virtuels, le Groupe a ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants, à l'exception du centre de Belle Epine.

Des négociations sont donc en cours, notamment avec des professionnels du bowling.

En parallèle, l'activité jeux virtuels bénéficie favorablement du report des dépenses de la clientèle vers des activités de loisirs de proximité, sans pour autant subir l'interdiction de fumer dans les lieux publics dans la mesure où la majorité des Centres « La Tête dans les Nuages » étaient depuis l'origine des espaces non-fumeur.

7.4 CONTRATS INTRA-GROUPE ; FLUX FINANCIERS ENTRE LA SOCIETE ET SES FILIALES

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés figure au chapitre 19 du présent Document de Référence.

7.5 CUMUL DE MANDAT DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE ET LES PRINCIPALES FILIALES

A la clôture de l'exercice, Monsieur Pascal PESSIOT, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrick CUITOT, Administrateur (ses fonctions ont pris fin le 14 février 2012), Monsieur Daniel REYNE, Administrateur, Monsieur Claude SERVAJEAN, Administrateur (ses fonctions ont pris fin le 14 février 2012), Monsieur Maurice BIR, Administrateur, et la société VERNEUIL PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Frédéric DOULCET, Administrateur, détiennent un certain nombre de mandats de dirigeants dans le Groupe (voir paragraphe 14.1).

A la date du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration est composé de six membres : Monsieur Pascal PESSIOT, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Carlos UBACH, Administrateur et Directeur Général, Monsieur Maurice BIR, Administrateur, Monsieur Daniel REYNE, Administrateur, Madame Isabelle BERNARD-DELORE, Administrateur, et la société VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur représenté par Monsieur André MSIKA qui a remplacé Monsieur Frédéric DOULCET dans ces fonctions.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS

Le Groupe détient, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, la propriété des bâtiments dans lesquels est exploité le casino de Châtel Guyon.

La valeur brute totale des terrains et constructions s'élevait à 2.889 K€ au 31 octobre 2011, soit 1.465 K€ net à la même date. Leur valeur nette au 30 avril 2012 s'élève à 1.397 K€.

Les principales immobilisations corporelles du Groupe au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 sont les suivantes :

<i>milliers €</i>	Montant (valeur nette)	
	31 octobre 2011	30 avril 2012
Total	4.389	4.539
dont terrains et constructions	1.465	1.397
dont installations techniques et matériels	1.683	1.793
dont autres immobilisations	1.241	1.350
dont jeux virtuels	1.032	1.199
dont casinos	3.357	3.340

Le montant des charges de loyers inscrits au compte de résultat consolidé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 est de 1.141 K€. Il est de 468 K€ pour le premier semestre 2011-2012.

Les principaux baux en vigueur au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 sont les suivants :

Etablissement	Adresse	Date d'expiration du bail
Passage des Princes	5, boulevard des Italiens - 75002 Paris	21 décembre 2018
Casino de Port la Nouvelle	La Réserve - 11210 Port la Nouvelle	23 novembre 2022
Casino de Gruissan	Avenue des Dunes - Terrain Rond - 11430 Gruissan	31 décembre 2015
Hôtel du Casino	Lot 69 De l'Unité Touristique - 11430 Gruissan	31 décembre 2015

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il s'y ajoute un nouveau bail signé le 6 juillet 2012 pour expirer le 15 juillet 2018, portant sur des locaux situés 14 rue d'Antin - 75002 PARIS, dans lesquels SFC a établi son siège social depuis le 16 juillet 2012.

A la date du dépôt du présent Document de Référence, il n'existe aucun bien immobilier détenu par des mandataires sociaux du Groupe et loué à une société du Groupe.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Néant.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

Le présent Chapitre 9 décrit :

- la situation financière et les résultats consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2011,
- la situation financière et les résultats de la Société (comptes sociaux) pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010,
- la situation financière et les résultats de la Société (comptes consolidés) pour le semestre clos le 30 avril 2012.

9.2 SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011 ET AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 AVRIL 2012

9.2.1 Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, le Groupe a procédé aux opérations décrites au paragraphe 7.3.

Pour les risques liés aux activités exploitées par le Groupe, voir le Chapitre 4 du présent Document de Référence.

9.2.2 Extraits des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2011

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

Amendement d'IFRS 1 - Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants,

- Amendement d'IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie,
- Amendement IAS 32 - Classement des émissions de droits,
- Améliorations des IFRS (mai 2010),
- IFRIC 15 - Contrats de constructions de biens immobiliers,
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients,
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Les normes et amendements suivants, déjà adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliqués par anticipation. Les éléments principaux sont :

- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- IAS 27 - États financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 10 - États financiers consolidés ;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;

- IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- Amendement IFRS 7 - Informations à fournir - transfert d'actifs financiers ;
- Amendements IAS 12 - Impôts différés - recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements IAS 1 - Présentation des postes des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Le périmètre de consolidation

Au 31 octobre 2011, le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS comprenait les sociétés suivantes :

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				31.10.2011	31.10.2010
Société Française de Casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	59,90%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,55%	97,54%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	94,52%	61,23%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	94,87%	61,49%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phœbus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	100,00%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	100,00%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Les chiffres de la consolidation au 31 octobre 2011

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2011 de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

Il est précisé que les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destinés à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Le chiffre d'affaires et le produit des activités ordinaires de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et du premier semestre 2011-2012 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(En K€)	31.04.2012 (6 mois)	31.10.2011 (12 mois)	31.10.2010 (12 mois)
Répartition par activité :			
Jeux virtuels	1.121	2.503	2.617
Casinos	5.334	10.686	10.934
Total	6.455	13.189	13.551

Le résultat net part du Groupe 2011 est positif à hauteur de 489 K€ ; au 30 avril 2012, il est positif à hauteur de 219 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(en K€)	30.04.2012 (6 mois)	31.10.2011 (12 mois)	31.10.2010 (12 mois)
Résultat net :			
Jeux virtuels	28	(401)	(10.167)
Casinos	256	640	(946)
Thermes		-	-
Structure	(64)	250	(140)
Total	219	489	(11.253)

9.2.3 Situation d'endettement du Groupe au 31 octobre 2011

La situation financière du Groupe au 31 octobre 2011 fait ressortir un taux d'endettement de 36,9% par rapport aux capitaux propres (5.525 K€/14.973 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 875 K€), et dans les passifs courants pour (274) K€ ; des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les passifs financiers courants (pour 70 K€), du passif actualisé de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes inscrit dans les passifs financiers courants comme non courants (pour 6.255 K€) ;
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.949 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 octobre 2011, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.525 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 14.849 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En €)	31.10.11	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A. Trésorerie	1.949.457					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	1.949.457					
E. Créances financières à court terme	-					
F. Dettes bancaires à court terme	8.257	8.257				
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	274.088	5.517	60.134	208.437		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	351.071	3.910		347.161		
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	633.416					
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)	(1.316.041)					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	874.762				874.762	
L. Obligations émises						
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	5.966.096				1.734.314	4.231.782
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	6.840.858					
O. Endettement financier net (J)+(N) (1)	5.524.817					

1. Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance
2. Le passif actualisé de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation a été comptabilisé sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

9.2.4 Extraits des comptes consolidés du Groupe du premier semestre de l'exercice 2011-2012

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés au 30 avril 2012 de SFC sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, au 30 avril 2012, ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2011, établis

conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date. Les états financiers consolidés de SFC pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont disponibles sur le site internet www.casinos-sfc.com ou sur demande au siège social de la société situé 14 rue d'Antin - 75002 PARIS.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2012 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2011, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 24 révisée - « Informations à fournir sur les parties liées »
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010)
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers »
- Amendement IAS 32 « Classification des émissions de droits »
- IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux »
- Amendement IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire pour SFC en 2012 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Les normes et amendements suivants, déjà adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliqués par anticipation. Les éléments principaux sont :

- IAS 27 - « Etats financiers consolidés et individuels », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IAS 28 - « Participations dans les entreprises associées et coentreprises », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015
- IFRS 10 - « Etats financiers consolidés », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 11 - « Accords conjoints », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 12 - « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 13 - « Evaluation de la juste valeur », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012
- Amendement à IAS 12 - « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012
- Amendement à IAS 19 - « Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IAS 32 - « Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014

- Amendements à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 et 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IFRS 7 « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015
- IFRIC 20 « frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Le périmètre de consolidation au 30 avril 2012 est inchangé par rapport au 31 octobre 2011.

Les chiffres de la consolidation au 30 avril 2012

La consolidation a été réalisée à partir des comptes semestriels au 30 avril 2012 de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

Il est précisé que les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destinés à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe sont présentés dans le tableau de la page 17 du présent Document de Référence.

9.2.5 Situation d'endettement du Groupe au 30 avril 2012

La situation financière du Groupe au 30 avril 2012 fait ressortir un taux d'endettement de 37,09% par rapport aux capitaux propres (5.633 K€/15.191 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 671 K€) et dans les passifs financiers non courants (263 K€), des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les passifs financiers courants (pour 67 K€), du passif actualisé de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes inscrit dans les passifs financiers courants comme non courants (pour 6.378 K€) ;
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.745 K€).

Au 30 avril 2012, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.633 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 15.068 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En K€)	30.4.2012	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A. Trésorerie	1.745					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	1.745					
E. Créances financières à court terme	-					
F. Dettes bancaires à court terme	30	30				
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	263	6	61	196		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	383	3	353	27		
I. Dettes financières courantes à court terme (E)+(G)+(H)	676					
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D) ⁽¹⁾						
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	671				671	
L. Obligations émises						
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	6.032				1.745	4.287
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	6.702					
O. Endettement financier net (J)+(N) ⁽¹⁾	5.633					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) Le passif actualisé de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation a été comptabilisé sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

9.3 SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES EXERCICES CLOS LE 31 OCTOBRE 2011 ET LE 31 OCTOBRE 2010

9.3.1 Au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à 2.771 K€, contre 2.616 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 259 K€, et dotations aux provisions sur actif circulant à hauteur de 169 K€, est négatif à hauteur de (866) K€, contre un résultat négatif de (921) K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à hauteur de 1.002 K€, contre un résultat négatif à hauteur de (6.282) K€ au 31 octobre 2010.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations de 1.178 K€ constitués par les intérêts produits par les comptes courants de nos filiales (à hauteur de 231 K€), ainsi que des remontées de dividendes (à hauteur de 947 K€) ;
- de dotations financières aux amortissements et provisions (à hauteur de 175 K€), correspondant principalement à la dépréciation des titres de la société 200% POKER à hauteur de 51 K€ et provisions de comptes courants de filiales (SF2D et GCJB) à hauteur de 125 K€.

Le résultat exceptionnel est, quant à lui, négatif à hauteur de (1.234) K€, contre un résultat négatif de (6) K€ au 31 octobre 2010, et résulte principalement de la provision de 1.100 K€ dans le cadre du litige avec les anciens acquéreurs du casino d'Agadir, la société ATLANTIS FINANCES.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 octobre 2011 est négatif à hauteur de (775) K€ contre une perte de (6.667) K€ au 31 octobre 2010.

9.3.2 Situation d'endettement de la Société au 31 octobre 2011

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 29,67% par rapport aux capitaux propres (6.866 K€/23.146 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- passif inscrit dans le cadre du Plan de Continuation à hauteur de 7.287 K€,
- duquel est déduit le montant des disponibilités (421 K€).

Il n'existe aucune dette indirecte ou conditionnelle.

9.4 HORS-BILAN

Dettes garanties par des sûretés réelles

- Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phœbus et du casino de Port-la-Nouvelle,
- La Société du Casino de Port-la-Nouvelle a consenti un gage espèces au profit de la Société Générale,
- Une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel Guyon a été consentie au profit de la Banque Populaire du Massif Central et de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise,
- Un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phœbus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

Créances garanties par des sûretés réelles

- La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la SCI DRACHE est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Conformément aux recommandations du Comité Européen des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR/05-054b - paragraphe 127), la situation de l'endettement net et des capitaux propres consolidés hors résultat du Groupe au 31 octobre 2010, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 est détaillée ci-après :

(En K€)	Groupe 30.4.2012 (IFRS)	Groupe 31.10.2011 (IFRS)	Groupe 31.10.2010 (IFRS)
Capitaux à long terme			
Capitaux propres consolidés	15.191	14.973	10.916
Dettes financières à long terme	6.702	6.841	1.148
Capitaux à court terme			
Dettes financières à court terme	676	633	10.765
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.745	1.949	1.666
Endettement financier net	5.633	5.525	10.247
Endettement financier/fonds propres consolidés	37,09%	36,90%	93,87%

10.2 FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE

(En K€)	Groupe 30.04.2012 (IFRS)	Groupe 31.10.2011 (IFRS)	Groupe 31.10.2010 (IFRS)
Flux opérationnel	324	1.539	1.821
Flux sur investissements	(513)	(706)	(603)
Flux de financement	(37)	(531)	31
Variation de la trésorerie	(226)	302	1.250

10.3 SOURCES ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2011, hormis l'utilisation de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de financements bancaires (à hauteur de 1.149 K€) et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 58 K€). La description des sources de financement du Groupe au 31 octobre 2011 figure à la note 9 du chapitre IV des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 20).

Au 30 avril 2012, hormis l'utilisation de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de financements bancaires (à hauteur de 934 K€) et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées (à hauteur de 20 K€).

Le Groupe a également souscrit les emprunts suivants au titre des exercices précédents :

	Solde au 31.10.2011	Solde au 30.04.2012
<p>Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtel Guyon.</p> <p>D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20/05/2001 au 20/04/2016. • l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20/05/2001 au 20/04/2011. <p>Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.</p>	249	225

<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port-la-Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants : suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18^{ème} de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p> <p>Un gage espèce de 41 350 € a été constitué au 01.09.2009, un deuxième de 41 350 € au 01.09.2011.</p>	786	688
<p>Un crédit consenti par la Société Viaxel le 17.02.2010 à la société Centre d'Animation Le Phœbus pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	6	5
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit-bail le 15.05.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition d'un jeu de type « Bowling Highway 66 » au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 105 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 4,94% l'an et est remboursable en 6 années du 15.05.2010 au 15.05.2016.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p> <p>Au 30/04/2012, ce crédit a été soldé.</p>	86	-
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit-bail le 23.06.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition de distributeurs automatiques pour la zone de restauration au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 39 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 5,32% l'an et est remboursable en 3 années du 23.06.2010 au 22.06.2013.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	22	16
Total	1 149	934

Au titre de ses emprunts, la Société n'est pas soumise au respect de certains engagements dits « covenants », notamment de ratios financiers dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de ces emprunts.

Les avances consenties au Groupe par les actionnaires de la Société et sociétés apparentées concernent principalement, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012, la société FOCH INVESTISSEMENTS pour un montant de 82 K€.

Les avances consenties par les actionnaires portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

Le Groupe a également pris les engagements et autres obligations contractuelles suivants :

- contrats de location simple,
- engagements de retraite,
- octroi, dans le cadre des contrats de cession des murs du casino et de l'hôtel de Gruissan, de deux garanties à première demande couvrant notamment la réparation des dommages entrant dans le cadre de la garantie décennale.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX AYANT INFLUE OU POUVANT INFLUER SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses usuelles d'exigibilité anticipée, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A REALISER ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Le Groupe envisage dans la mesure du possible de financer les investissements décrits au paragraphe 5.2.2 sans recours à un financement externe.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Société n'a aucune activité de recherche et de développement. Le Groupe s'attache à protéger ses marques (principalement la marque « La Tête Dans les Nuages » qui a donné lieu à dépôt en France, au Maroc, en Suisse et au Benelux) et ses noms de domaine (principalement « ltdn », « françaisecasinos », « sociétéfrançaisecasinos » et « lafrançaisecasinos »).

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Les objectifs du Groupe restent principalement la poursuite du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat avec des acteurs du loisir (bowlings, parcs d'attractions, villages de vacances, etc...) ainsi que de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (avec 368 tournois organisés et plus de 15.148 inscrits au cours de l'exercice 2011) et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau cent casinos français et plus de trois cent trente machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

L'ensemble de l'activité de jeux (jeux virtuels et casinos) connaît un resserrement du fait du contexte actuel de crise économique qui pénalise particulièrement l'activité de loisir.

Le Groupe va poursuivre son programme de maîtrise des charges engagé au cours de l'exercice 2008-2009, afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux des casinos et du chiffre d'affaires des centres de jeux virtuels.

L'ouverture au marché et l'attribution d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pourraient constituer une perspective d'avenir pour notre Groupe.

Courant 2010, les jeux de hasards en ligne interdits en France jusqu'à présent ont fait l'objet d'une loi autorisant les paris en ligne et le Poker sur Internet.

Un organisme de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a été chargé d'attribuer les licences et de contrôler l'activité des opérateurs.

La Société a donc choisi de souscrire, aux côtés de dix-neuf autres actionnaires détenant ensemble quarante casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34% du capital de la Société Française de Jeux sur Internet (SFJI), devenue 200%POKER., qui a obtenu l'agrément pour exploiter un site de poker en ligne, à travers la marque 200%poker, délivré par l'ARJEL le 13 juillet 2010. Cet agrément a été abrogé le 7 octobre 2011.

Ces tendances sont fournies à titre d'information et ne sont donc pas nécessairement représentatives de ce que seront les performances futures.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne présente pas de prévision ou estimation du bénéfice à la date de dépôt du présent Document de Référence et n'a pas l'intention d'en donner.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux stipulations de l'article 3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale et la durée de leur mandat est de trois ans. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil d'Administration est de

75 ans. En application de l'article 14 des statuts de la Société, chaque administrateur doit détenir une action de la Société.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, le Conseil d'Administration est composé des six membres suivants :

Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 99 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du présent Document de Référence :

Administrateur de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS (SAS), Président de la société FINANCIERE SFC (SAS), Associé-Gérant de la SOCIETE EUROOPENNE DU BOIS-SEDB (SARL), de SOCIETE FRANCAISE D'EXPLOITATION DES NAVIRES DE PLAISANCE - SFENP (SNC), de Société FINANCIERE AGDE LOISIR- FAL (SNC), de FRAMELIRIS (SNC), Gérant de SF2D (SARL).

Autres sociétés dans lesquelles Monsieur Pascal PESSIOT a exercé des fonctions au cours des cinq dernières années

Président de la SOCIETE HOLDING DE CASINOS (SAS),

Président Directeur Général de SEMCG (SA),

Administrateur de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA),

Représentant permanent de SHC, en qualité d'administrateur de SEMCG (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), de CHATELCASINO (SAS), de CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS (SAS),

Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL), de COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL), de FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), de SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT (SARL).

Carlos UBACH, Directeur Général, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 14 février 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2012. Il détient 60 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du présent Document de Référence :

Néant.

Autres sociétés dans lesquelles Monsieur Carlos UBACH a exercé des fonctions au cours des cinq dernières années

Directeur Général de la SOCIETE DU CASINO LE MIRAGE (SA) à Agadir.

Maurice BIR, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 50 actions.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du présent Document de Référence :

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),

Président de KEUR HOLDING (SAS),

Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGE (SARL) et BIR INVEST (SCI).

Autres sociétés dans lesquelles Monsieur Maurice BIR a exercé des fonctions au cours des cinq derniers exercices

Néant.

VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. L'assemblée générale du 26 avril 2011 a ratifié cette cooptation. VERNEUIL PARTICIPATIONS détient 994.065 actions de SFC.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés par André MSIKA, représentant permanent de VERNEUIL PARTICIPATIONS, à la date du présent Document de Référence :

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE (SARL), AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),

Administrateur de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA), de DUC (SA), de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de la CAISSE LOCALE D'EPARGNE VALENCE PLAINE.

Autres sociétés dans lesquelles Monsieur André MSIKA a exercé des fonctions au cours des cinq dernières années

Président Directeur Général de de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES.

Daniel REYNE, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du présent Document de Référence :

Président de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Président Directeur Général de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA),

Gérant de SCI DU CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS, de SCI DE L'HOTEL DU CASINO, de SCI D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DE GRUISSAN.

Autres sociétés dans lesquelles Monsieur Daniel REYNE a exercé des fonctions au cours des cinq dernières années

Néant.

Isabelle BERNARD DELORE, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 14 février 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2012. Elle détient 20 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du présent Document de Référence :

Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS,

Gérante de POMPES FUNEBRES BAROCHE BERNARD.

Autres sociétés dans lesquelles Madame Isabelle BERNARD DELORE a exercé des fonctions au cours des cinq dernières années

Néant.

14.2 DIRECTION GENERALE

Conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société, la direction générale est assurée par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration. En application du sous-titre I des statuts de la Société, par délibération du 24 mai 2011, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, la direction générale est assurée par Monsieur Carlos UBACH.

14.3 DECLARATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, aucun des administrateurs au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mis sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs ou entre un administrateur et le Directeur Général de la Société.

14.4 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la date de dépôt du présent Document de Référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs ou du Directeur Général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et du semestre du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versées aux mandataires sociaux de la Société par :

- la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ont été les suivantes :

En K€	Du 1.11.2011 au 31.10.2011				Du 1.11.2011 au 30.4.2012			
	P. Cuitot ⁽¹⁾	D. Reyné	C.Servajeau ⁽²⁾	C. Ubach ⁽³⁾	P.Cuitot	D. Reyné	C.Servajeau	C. Ubach
Rémunération fixe	126	96	44	0	18	45	14	35
Rémunération variable	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges sociales	62	54	20	0	10	25	6	16
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	4	0	0	0	0	0	0	0

- (1) *Président Directeur Général jusqu'au 24 mai 2011 ; Directeur Général jusqu'au 27 octobre 2011 ; Administrateur jusqu'au 14 février 2012, Directeur d'Exploitation salarié jusqu'au 14 décembre 2011*
(2) *Administrateur jusqu'au 14 février 2012, Directeur salarié de CHATEL CASINO*
(3) *Directeur Général depuis le 27 octobre 2011, Administrateur depuis le 14 février 2012*

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Aucun autre membre du Conseil d'Administration de la Société n'a perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit.

Aucun membre du Conseil d'Administration, hormis Messieurs Patrick CUITOT et Claude SERVAJEAN, n'est lié par un contrat de travail à la Société, aux sociétés qu'elle contrôle ou aux sociétés qui la contrôlent.

Aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de la Société ou à son Directeur Général.

15.3 OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTION, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

Aucune option d'achat ou de souscription et aucun bon de souscription d'actions émises par la Société ou l'une de ses filiales ne sont détenus par un Administrateur de la Société ou le Directeur Général de la Société.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société et de son Directeur Général sont indiqués aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent Document de Référence.

16.1.1 Direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Par décision du 24 mai 2011, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Carlos UBACH, en qualité de Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, notamment aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Toutefois, le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur Général et par conséquent, jusqu'à l'expiration du mandat social de Directeur Général, le Conseil d'Administration de la Société devra être consulté sur toute décision relative aux points suivants :

- toute demande de modification substantielle du Plan de Continuation présenté par la Société ;
- tout acte de disposition (sous quelque forme que ce soit, notamment par vente, achat, location ou licence) d'actifs significatifs nécessaires à la conduite de l'activité de la Société ;
- la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail comportant une rémunération annuelle brute fixe supérieure à 75.000 € ;
- tout emprunt excédant un montant en principal de 400.000 € ;
- la conclusion d'un accord dans le cadre du dossier Atlantis ;
- la conclusion d'un accord portant sur la créance du Groupe Partouche ;
- une augmentation supérieure à 3% de la rémunération des dirigeants salariés ;
- l'embauche ou le licenciement des directeurs de casinos ;
- la création, la cession de filiales, acquisition, investissement ou toute prise de participation dans une autre société ou entité ainsi que tout transfert d'actions ou de parts détenues dans toute entité, pour autant que l'opération porte sur un montant supérieur à 1.000.000 €, sauf si cette opération s'effectue dans le cours normal des affaires ; et
- l'octroi de garanties, cautions, avals, susceptibles d'entraîner une charge potentielle pour la Société égale ou supérieure à 400.000 € ou bien portant sur des biens appartenant à la Société d'une valeur supérieure à 400.000 €.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable envers la Société ou envers les tiers, selon les cas, des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, des violations des statuts, ou des fautes commises dans sa gestion, dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration n'envisage pas à la date de dépôt du présent Document de Référence de procéder à la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

16.1.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il autorise certaines décisions du Directeur Général visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas adopté de règlement intérieur. La Société envisage de mettre prochainement en place un tel règlement intérieur.

En application de l'article L. 225-51 du Code de commerce, Monsieur Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte également, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

16.1.3 Contrats de services entre les administrateurs ou le Directeur Général et la Société

Une convention de prestations d'assistance et de conseils a été conclue le 8 juillet 2011 entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et la Société FRAMELIRIS, dont le capital est majoritairement détenu par Monsieur Pascal PESSIOT qui en est le Gérant et qui est également administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Cette convention a pour objet de confier à la Société FRAMELIRIS une mission de conseil, d'assistance, de veille et d'étude exclusivement dans le domaine des jeux en ligne. En contrepartie, le prestataire perçoit la somme forfaitaire mensuelle de 8.500 € H.T. à titre d'honoraires.

Le développement étant temporairement mis en sommeil, il a été décidé de mettre fin à ladite convention.

Cependant compte tenu des changements de direction générale, il est apparu utile de prévoir la mise en place avec la société FRAMELIRIS d'une prestation d'assistance et de conseil dans les domaines du développement, des investissements, de la négociation ou renégociation avec notamment les partenaires pour les contrats en cours ou à venir, les créanciers, tant de la société que de ses filiales.

La rémunération de cette prestation comporte une partie fixe de 120 000 € HT par an payée mensuellement et une partie variable égale à 7% HT de la variation entre l'exercice clos le 31 octobre 2011 et celui clos au 31 octobre 2012 pour la première fois, et entre chacun des exercices suivants, de chacun de des montants ci-après, à savoir :

- l'augmentation du chiffre d'affaires HT,
- l'augmentation de l' EBITDA,
- de la diminution de du passif.

Cette partie variable sera payée dans le mois suivant le Conseil ayant arrêté les comptes de l'exercice en cause.

Une convention de mise à disposition d'une assistance juridique a été conclue le 16 juin 2005 entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur, aux termes de laquelle cette dernière s'est engagée à mettre à la disposition de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales une assistance permanente en matière juridique, comprenant notamment le conseil et la mise à disposition de spécialiste(s) en droit des affaires, droit commercial, droit des sociétés et droit du travail, en contrepartie d'une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé par le personnel de VERNEUIL PARTICIPATIONS sur les dossiers du Groupe SFC. Le montant de cette rémunération est augmenté d'un forfait de 3% correspondant aux frais générés dans le cadre de l'exécution desdites prestations. Cette convention de mise à disposition d'une assistance juridique a pris fin le 31 décembre 2011.

Elle a été remplacée par une convention de mise à disposition d'une assistance juridique conclue le 16 février 2012 entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et la Société VERNEUIL ET ASSOCIES qui détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale VERNEUIL PARTICIPATIONS, 19,52% du capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. Cette convention a été conclue aux mêmes conditions que celle signée avec VERNEUIL PARTICIPATIONS.

Des conventions de prestations de services de siège ont été conclues avec les sociétés CASINO DE PORT LA NOUVELLE, CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS et CHATEL CASINO.

La rémunération de SFC est calculée sur la base des frais de structure supportés par SFC augmentés de 10% multipliés par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par les sociétés, le tout divisé par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par le Groupe.

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe pas, à la date du dépôt du présent Document de Référence, de contrats de services conclus entre la Société ou l'une de ses filiales, avec l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ou son

Directeur Général, directement ou par l'intermédiaire d'une société contrôlée par ceux-ci ou des membres de leur famille.

Plus particulièrement, à la connaissance de la Société :

- aucun prêt, avance ou garantie n'a été accordé par le Groupe aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ;
- il n'existe pas de baux immobiliers conclus par le Groupe avec les membres du Conseil d'Administration de la Société ou son Directeur Général ou des membres de leur famille, ou des sociétés contrôlées par eux ;
- il n'existe pas d'actifs nécessaires à l'activité de la Société ou du Groupe appartenant directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration de la Société ou à son Directeur Général ou à des membres de leur famille.

16.2 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Pour les travaux du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2.

Pour l'évaluation du Conseil d'Administration, voir le paragraphe 16.3.2, Annexe 2.

Pour l'audit interne, voir les paragraphes 16.3.2, Annexe 2, et 16.3.3, Annexe 3.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, le Comité d'Audit est composé de Messieurs Maurice BIR (Président du Comité d'Audit) et Daniel REYNE, Administrateurs. Les mandats exercés par les membres du Comité d'Audit sont mentionnés au paragraphe 14.1.

Il n'existe pas de Comité de Rémunération.

16.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.3.1 Mise en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernement d'entreprise du type de ceux recommandés par le rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées ») du 27 octobre 2002, notamment en ce qui concerne les administrateurs indépendants et le travail en comités. Il lui est difficile de se référer à un code de gouvernance, tel que le Code MIDDLENEXT.

A la date de dépôt du présent Document de Référence, la Société n'envisage pas de mettre en place au cours de l'exercice 2011-2012-de tels mécanismes.

16.3.2 Rapport sur le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration a établi pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et les Commissaires aux Comptes ont établi, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de

commerce, un rapport sur ce rapport du Président. Ces rapports figurent en Annexe 2 et en Annexe 3 du présent Document de Référence.

16.3.3 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-135 dernier alinéa du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Voir Annexe 3 du présent Document de Référence.

17. SALARIÉS

17.1 EFFECTIFS DU GROUPE

Les effectifs du Groupe étaient de 164 personnes au 31 octobre 2011 (dont 8 salariés en CDD), contre 164 au 31 octobre 2010. Au 30 avril 2012, ils étaient de 160 personnes.

L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 est de 156 personnes en équivalent temps plein.

Le recours aux contrats à durée déterminée ou d'intérim est essentiellement causé par le remplacement de salariés ponctuellement absents et l'accroissement temporaire de l'activité. La répartition des salariés par catégorie et principal type d'activité au 31 octobre 2010, au 31 octobre 2011 et au 30 avril 2012 est la suivante :

	30/04/2012	31/10/2011	31/10/2010
Employés	113	118	121
dont centres de jeux virtuels	6	9	11
dont casinos et activités périphériques	107	109	110
dont structure	-	-	-
Agents de Maîtrise	22	20	18
dont centres de jeux virtuels	8	8	7
dont casinos et activités périphériques	14	12	11
dont structure	-	-	-
Cadres	25	26	25
dont centres de jeux virtuels	3	4	4
dont casinos et activités périphériques	22	22	21
dont structure	-	-	-
TOTAL	160	164	164
- dont centres de jeux virtuels	17	21	21
- dont casinos et activités périphériques	143	143	143

17.2 PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS

17.2.1 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société

Administrateurs	Nombre d'actions détenues	
	Au 31 octobre 2011	Au 30 avril 2012
Pascal PESSIOT	99	99
Carlos UBACH		60
Maurice BIR	50	50
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	994.065
Daniel REYNE	1	1
Isabelle BERNARD DELORE	20	20

17.2.2 Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.3 PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL ; AUTRES ELEMENTS OPTIONNELS

Néant.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ACTIONNAIRES AU 31 OCTOBRE 2011 - EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Théoriquement, au 31 octobre 2011, le capital de la Société était composé de 5.092.470 actions dotées de 5.122.817 droits de vote. Cependant, les actions résultant de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011 n'ayant été créées que le 15 décembre 2011, le capital au 31 octobre 2011 était encore de 9.918.287,50 € divisé en 3.606.650 actions représentant 3.636.997 droits de vote. Toutefois, et pour pouvoir établir une comparaison avec la répartition du capital au 31 octobre 2009 et au 31 octobre 2010, nous avons choisi de faire figurer dans le tableau ci-après la répartition au 31 octobre 2011 telle que résultant des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011.

Actionnaires	31 octobre 2011				31 octobre 2010				31 octobre 2009			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Frameliris	1 886 627	37,05	1 886 627	36,83	1 790 869	49,65	1 790 869	44,53	1 790 869	49,65	1 790 869	44,54
Verneuil Participations	994 065	19,52	994 065	19,40	937 214	25,99	1 321 428	32,85	937 214	25,99	1 321 428	32,86
EEM	468 806	9,21	468 806	9,15	468 806	13,00	468 806	11,66	468 806	13,00	468 806	11,66
Foch Investissements	942 415	18,50	942 415	18,40								
SNC Matignon	167 639	3,29	167 639	3,27								
Invest Securities	94 736	1,86	94 736	1,85								
Mery Sanson NP / USUF	80 263	1,58	80 263	1,57								
Alexandre SANSON	48 158	0,95	48 158	0,94								
Autres actionnaires nominatifs	61 104	1,20	91 451	1,78	76 573	2,12	108 391	2,68	58 226	1,61	88 099	2,19
Public	348 657	6,84	348 657	6,81	333 188	9,24	333 188	8,28	351 535	9,75	351 535	8,75
TOTAL	5 092 470	100,00	5 122 817	100,00	3 606 650	100,00	4 022 682	100,00	3 606 650	100,00	4 020 737	100,00

A la connaissance de la Société, 52 actionnaires étaient inscrits au nominatif au 31 octobre 2011 (source : BNP-Paribas) et il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote. La Société n'a pas procédé à une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) et n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires.

18.2 ACTIONNAIRES AU 30 AVRIL 2012 ET AU 31 JUILLET 2012

Compte tenu de la suppression des droits de vote double décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011, entérinée par l'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2011, la répartition du capital au 30 avril 2012 et au 31 juillet 2012 est la suivante :

Actionnaires	30 AVRIL 2012		31 JUILLET 2012	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Frameliris	1.886.627	37,05	1.886.627	37,05
Verneuil Participations	994.065	19,52	994.065	19,52
EEM	468.806	9,21	468.806	9,21
Foch Investissements	942.415	18,50	942.415	18,50
SNC Matignon	167.639	3,29	167.639	3,29
Invest Securities	94.736	1,86	94.736	1,86
Mery Sanson NP/ USUF	80.263	1,58	80.263	1,58
Alexandre Sanson	48.158	0,95	48.158	0,95
Autres actionnaires nominatifs	61.104	1,20	75.811	1,49
Public	348.657	6,84	333.950	6,55
TOTAL	5.092.470	100,00	5.092.470	100,00

Il n'existe pas d'instruments dilutifs en circulation.

18.3 DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A la connaissance de la Société, au cours des trois dernières années, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Le 13 février 2009, la Société FRAMELIRIS a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 50% du capital de la Société et détenir 49,65% du capital et 42,20% des droits de vote de la Société ;
- Le 18 février 2009, la Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 13% du capital et 11,75% des droits de vote de la Société ;
- Le 18 février 2009, la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS a déclaré avoir franchi, de concert avec la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, à la hausse les seuils des 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, et 1/3 du capital et des 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, et 1/3 des droits de vote de la Société et détenir 38,98% du capital et 44,86% des droits de vote de la Société ;
- Le 12 décembre 2011, les sociétés FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON ont déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 20% du capital et détenir, ensemble, 21,79% du capital et des droits de vote ;
- Le 12 décembre 2011, la société VERNEUIL PARTICIPATIONS a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 25% et détenir 19,52% du capital et des droits de vote ;
- Le 12 décembre 2011, la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 15% du capital et détenir 9,21% du capital et des droits de vote.

18.4 DROITS DE VOTE DIFFERENTS

Les statuts de la Société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, depuis l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double du 15 novembre 2011, il n'existe plus de droit de vote double.

18.5 DETENTION OU CONTROLE, DIRECT OU INDIRECT

Au 31 octobre 2011, la Société était principalement contrôlée par la Société FRAMELIRIS qui détenait à cette date 1.886.627 actions et droits de vote, représentant respectivement 37,05% du capital de la Société et 36,83% de ses droits de vote. FRAMELIRIS est contrôlée directement par Monsieur Pascal PESSIOT.

Au 30 avril 2012, la Société est toujours principalement contrôlée par la Société FRAMELIRIS qui détient à cette date 1.886.627 actions et droits de vote, représentant 37,05% du capital de la Société et des droits de vote.

La présence, au Conseil d'Administration de la Société, de cinq membres sans relation avec l'actionnaire principal (FRAMELIRIS) sur les six qui composent le Conseil d'Administration permet, selon la Société, d'éviter qu'un contrôle sur la Société ne soit exercé de « manière abusive » au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

18.6 ACCORD ENTRAINANT UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE L'EMETTEUR

En date du 19 mai 2011, un pacte d'actionnaires a été conclu, pour une durée de trois ans et six mois, entre Messieurs Pascal PESSIOT, Frédéric DOULCET, François GONTIER et les sociétés FRAMELIRIS, VERNEUIL PARTICIPATIONS, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON.

Ce pacte prévoit principalement :

- un accord de ses signataires sur l'organisation de la gouvernance de la Société (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, membres du Conseil d'Administration, limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration),
- un droit de préemption réciproque,
- un droit de sortie forcée en cas d'offre d'acquisition de 100% du capital de la SFC,
- une clause de liquidité entrant en vigueur au terme d'un délai de trois ans.

La société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a souscrit, par compensation avec sa dette obligataire, à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée des actionnaires du 30 janvier 2009.

Les sociétés VERNEUIL PARTICIPATIONS et ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR ont quitté le concert qui résultait de l'accord du 19 mai 2011. Elles agissent désormais seules.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre accord pouvant entraîner un changement de contrôle de son capital.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La description des relations entre les sociétés du Groupe figure au paragraphe 7.1.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 est présenté ci-dessous.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 octobre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Avec la société Framéliris :

Administrateur concerné : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant associé de la société Framéliris.

Nature et objet : convention d'assistance et de conseil

Modalités : la société Framéliris s'est vue confier une mission de conseil, d'assistance, de veille et d'étude exclusivement dans le domaine des jeux en ligne à compter du 1^{er} juin 2011. La rémunération annuelle prévue s'élève à 102.000 € HT. La convention a été autorisée a posteriori par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2011.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé 42.500 € HT au titre de cette convention.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phœbus et Chatelcasino :

Administrateurs concernés : Monsieur Patrick Cuitot, Président directeur général de SFC jusqu'au 24 mai 2011, Directeur général de SFC jusqu'au 27 octobre 2011, en qualité d'Actionnaire majoritaire des sociétés Casino Port La Nouvelle et Centre d'Animation Le Phœbus et Administrateur de la société Chatelcasino. Monsieur Claude Servajean, Administrateur de Chatelcasino depuis le 14 avril 2011, Président du Conseil d'Administration de Chatelcasino depuis le 16 juin 2011. Monsieur Pascal PESSIOT, Administrateur de SFC, de Centre d'Animation Le Phœbus et du Casino de Port La Nouvelle.

Nature et objet : conventions de prestations de services de siège.

Modalités : la rémunération de prestations de services de siège, signée initialement par les différentes sociétés avec SHC, fixée par la convention entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006, a été transférée à SFC à effet du 29 octobre 2008, suite à la transmission universelle du patrimoine de la SHC au profit de SFC a été modifiée. Cette rémunération est désormais calculée sur la base des frais de structure supportés par SFC augmentés de 10% multipliés par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par les sociétés, le tout divisé par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires H.T. dégagé par les autres activités) réalisé par le Groupe.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 12 octobre 2010 et sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé les produits suivants au titre de ces conventions :

Société	Produit en € HT
Casino Port La Nouvelle	38.294
Centre d'Animation Le Phœbus	154.003
Châtelcasino	75.626

Avec les sociétés GCB, SCI Foncière des Grands Hôtels, SF2D, SIHCT, SEMCG, SHC, Casino Port La Nouvelle, Centre d'animation Le Phœbus et Chatelcasino :

Administrateurs concernés : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant de GCB, Gérant de la SCI Foncière des Grands Hôtels, Gérant de SF2D, Gérant de SIHCT jusqu'au 15 avril 2011, Président directeur général de la société SEMCG, Monsieur Claude Servajean, Administrateur de SFC depuis le 24 mai 2011, gérant de GCB, Gérant de la SCI Foncière des Grands Hôtels, Gérant de SF2D, Gérant de SIHCT depuis le 15 avril 2011, Monsieur Maurice BIR, Administrateur de la société SEMCG.

Nature et objet : convention de compte courant et d'avance de trésorerie.

Modalités : les sociétés ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation.

Les montants et les conditions comptabilisés chez SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR (1)	Taux d'intérêt	Produits financiers en EUR	Charges financières en EUR
GCB	840 117	3,6 %	29 553	
SCI Foncière des Grands Hôtels	-540 357	3,6 %		
SF2D	2 665 681	3,6 %	93 821	
SIHCT	941 054	3,6 %	33 117	
SEMCG	-1 126 499	3,6 %		
Casino Port La Nouvelle	387 409	3,6 %	13 581	
Centre d'Animation Le Phœbus	2 081 282	3,6 %	59 459	
Châtelcasino	-157 645	3,6 %		

(1) : signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Avec les sociétés Matignon, Foch Investissements :

Administrateurs concernés : Monsieur François Gontier au titre de Gérant des sociétés Matignon et Foch Investissements

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR (2)	Taux d'intérêt	Charges en EUR
Matignon	-1	3,6 %	0
Foch Investissements	- 81 718	3,6 %	0

(2) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur
 Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

Avec la société Verneuil Participations SA :

Administrateur concerné : Monsieur Patrice Decaix, Administrateur de la société Verneuil Participations SA jusqu'au 26 novembre 2010.

Première convention :

Nature et objet : convention de mise à disposition d'une assistance juridique.

Modalités : la société Verneuil Participations s'est engagée à mettre à la disposition de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. et de ses filiales une assistance permanente en matière juridique en contrepartie d'une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé par le personnel de Verneuil Participations sur les dossiers du Groupe SFC. Le montant de cette rémunération est augmenté d'un forfait de 3% correspondant aux frais générés dans le cadre de l'exécution desdites prestations.

Pour cet exercice, votre société a comptabilisé une charge de 39.432 €, au titre de cette convention.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 juin 2005 et l'avenant par celui du 13 avril 2006.

Seconde convention :

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés Verneuil Participations et SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux suivant : Euribor semestriel + 1 %.

Au 31 octobre 2011, le compte courant fait apparaître une dette de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. envers la société Verneuil Participations de 1 €.

Pour cet exercice, votre société n'a pas comptabilisé de charges ou produits financiers au titre de cette convention.

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 22 mai 2001.

Avec la société Framéliris :

Administrateur concerné : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant associé de la société Framéliris.

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés Framéliris et SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf opérations courantes liées à l'exploitation. Le compte courant est rémunéré au taux de 3,6 %.

Au 31 octobre 2011, le compte courant fait apparaître une dette de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. envers la société Framéliris de 52 €.

Pour cet exercice, votre société n'a pas comptabilisé de charges ou produits financiers au titre de cette convention.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les administrateurs :

Administrateurs concernés : Messieurs Pascal Pessiot, François Gontier.

Nature et objet : Convention de compte courant.

Modalités : Les administrateurs et actionnaires ci-dessus ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR (3)	Taux d'intérêt	Charges financières en EUR
Pascal Pessiot	0	3,6 %	0
Maurice BIR	0	3,6 %	0
François Gontier	0	3,6 %	0

(3) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

Avec la société Bivouac Napoléon :

Administrateurs concernés : Monsieur Pascal Pessiot au titre de Gérant associé de la SCI de construction vente Bivouac Napoléon.

Nature et objet : convention de compte courant.

Modalités : les sociétés ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles.

Les montants et les conditions comptabilisés chez SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. sont résumés dans le tableau suivant :

Société	Montant du compte courant en EUR (2)	Taux d'intérêt	Charges en EUR
Bivouac Napoléon	0	3,6 %	0

(2) signe positif = montant débiteur / signe négatif = montant créditeur

Les conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2009

Avec la société Framéloris :

Administrateur concerné : Monsieur Pascal Pessiot, Gérant associé de la société Framéloris.

Nature et objet : convention de prestations de services.

Modalités : La société Framéloris met à la disposition de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A. une assistance permanente en matière de secrétariat et de standard pour un montant égal à 5% du coût mensuel (charges incluses) du personnel affecté à la réalisation des prestations.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention sur l'exercice.

La convention a été autorisée a posteriori par le Conseil d'administration du 21 octobre 2006.

Paris et Courbevoie, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Jean-Pierre BOUTARD

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 qui figurent dans le Document de Référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 septembre 2011 sous le numéro D11-0836 en pages 69 et suivantes, les comptes sociaux dudit exercice qui figurent en pages 113 et suivantes dudit Document et les rapports des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes consolidés qui figurent en pages 131 et suivantes de ce Document ;
- les comptes semestriels consolidés au 30 avril 2011, inclus dans le Document de Référence sur les comptes 2010, et le rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes semestriels.

Ces Documents de Référence et actualisation du Document de Référence sont disponibles, sans frais, au siège social : 14 rue d'Antin - 75002 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.casinos.sfc.com>), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

20.2 INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA

N/A

20.3 ETATS FINANCIERS

20.3.1 Etats financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2011

A. BILANS CONSOLIDES

Actif (en euros)	Au 31.10.2011	Notes	Au 31.10.2010
Ecarts d'acquisition		1	-
Immobilisations incorporelles	29 526 462	2	29 522 042
Immobilisations corporelles	4 388 957	3	5 002 738
Autres actifs financiers non courants	284 944	4	257 879
Impôts différés	8 754	13	10 542
Actifs non courants	34 209 117		34 793 201
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	5	-
Stocks et en-cours	189 885	6	187 415
Clients	215 657	7	362 718
Autres actifs courants	928 596	8	900 870
Actif d'impôt exigible	11 117		8 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 949 457	10	1 665 817
Actifs courants	3 294 712		3 125 807
Total de l'actif	37 503 829		37 919 008

Passif (en euros)	Au 31.10.2011	Notes	Au 31.10.2010
Capital	14 004 293	9	9 918 287
Réserves consolidées	355 063		11 654 274
Ecart de conversion	-		-
Résultat net part du Groupe	489 488		(11 252 546)
Capitaux propres part du Groupe	14 848 844		10 320 015
Intérêt des minoritaires	124 479		596 324
Capitaux propres	14 973 323	D	10 916 339
Emprunts auprès des établissements de crédit	874 762	10	1 148 161
Emprunts et dettes financières divers	5 979 815	10	21 970
Autres passifs non-courants	85 685	11	96 196
Provisions non courantes	1 410 949	12	272 890
Impôts différés	9 770 928	13	9 741 979
Passifs non courants	18 122 139		11 281 196
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	5	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	286 255	10	479 444
Emprunts et dettes financières divers	347 161	10	6 726 124
Fournisseurs	1 339 203	14	2 077 335
Dettes fiscales et sociales	1 897 320	15	2 105 376
Autres passifs courants	507 146	16	4 247 879
Provisions courantes	31 282	17	85 315
Passif d'impôt exigible	-		-
Passifs courants	4 408 367		15 721 473
Total du passif	37 503 829		37 919 008

B. COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

(en euros)	Au 31.10.2011 12 mois	Notes	Au 31.10.2010 12 mois
Chiffre d'affaires	13 108 821		13 497 120
Autres produits opérationnels	80 437		53 424
Produits des activités ordinaires	13 189 258	19	13 550 544
Achats consommés	(909 752)		(791 484)
Charges externes	(4 676 638)		(4 600 793)
Charges de personnel	(5 597 162)	23	(5 452 935)
Impôts et taxes	(503 758)		(569 158)
Dotations nettes aux amortissements	(1 229 446)		(1 388 138)
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur immobilisations	-		-
Sur actifs financiers	(60 849)		(512)
Sur actifs courants	(168 578)		(32 941)
Provisions nettes des reprises	(35 544)		(15 036)
Autres (charges) produits opérationnels	(123 612)		(74 304)
Résultat opérationnel courant	(116 081)		625 243
Autres produits et charges opérationnels non courants	(818 415)		(11 825 667)
Résultat opérationnel	(934 496)	19	(11 200 424)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	869		20 890
Coût de l'endettement financier brut	(62 050)	10	(639 900)
Coût de l'endettement financier net	(61 181)		(619 010)
Autres produits (charges) financiers	1 509 123		1 727
Résultat avant impôt	513 446		(11 817 707)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(25 007)	20	543 842
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-
Résultat net de l'ensemble consolidé	488 439		(11 273 865)
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
- attribuable aux actionnaires du groupe	489 488		(11 252 546)
- attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	(1 050)		(21 319)
Résultat net par action (part du Groupe)	0,14	21	(3,12)
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,14		(3,12)

**B2. ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

(en euros)	Au 31.10.2011 12 mois	Au 31.10.2010 12 mois
Résultat net part du Groupe	489 488	(11 252 546)
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations nettes d'impôts	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe	489 488	(11 252 546)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe	489 488	(11 252 546)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part des minoritaires	(1 050)	(21 319)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	488 439	(11 273 865)

Conformément à IAS 1 révisée, le Groupe présente désormais un « état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres » (application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010).

C. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en euros)	Au 31.10.2011 12 mois	Au 31.10.2010 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	488 439	(11 273 865)
Charges d'intérêts	62 050	639 900
Produits d'intérêts	(869)	(20 890)
Impôt sur les sociétés	25 007	(543 842)
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	1 974 264	13 119 561
Autres (produits) et charges calculés	(1 507 424)	15 035
(Plus-values), moins-values de cession	32 606	94 756
Capacité d'autofinancement	1 074 073	2 030 655
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	(2 470)	1 978
Clients	147 061	84 320
Fournisseurs	585 151	(300 752)
Variation des autres actifs et passifs	(268 298)	3 441
Impôt (payé) ou remboursé	3 600	1 331
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 539 117	1 820 973
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(671 807)	(542 441)
Acquisitions d'immobilisations financières	(156 736)	(87 486)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 121	22 036
Cessions d'immobilisations financières	91	837
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		
Intérêts reçus	869	
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	102 150	4 526
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(706 312)	(602 528)
Dividendes mis en paiement	(1 003)	(943)
Frais sur augmentation de capital	(46 551)	
Souscription d'emprunts		150 998
Remboursement d'emprunts	(393 659)	(545 493)
Remboursements à groupe Partouche		
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	(4 340)	874 898
Intérêts payés	(85 429)	(448 209)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(530 982)	31 251
Variation de trésorerie	301 824	1 249 697
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 639 377	389 681
Impact des différences de change		
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 941 200	1 639 377

L'augmentation de capital de 4.086.005 € du 27 octobre 2011 n'a pas d'impact sur les flux de trésorerie provenant des opérations de financement car elle a été réalisée en totalité par compensation de créances.

D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Compo- sante Obligations Rembour- sables en Actions	Ecart de conver- sion	Résultat	Résér- ves conso- lidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minori- taires	Capitaux propres conso- lidés
Au 31.10.2007 Normes IFRS	7 437	-	13	(705)	11 097	17 842	895	18 738
Affectation du résultat				705	(705)	-		-
Résultat de l'exercice				(3 641)		(3 641)	187	(3 454)
Distribution de dividendes						-	(2)	(2)
Frais d'augmentation de capital					(101)	(101)		(101)
Virement de poste à poste					256	256	(256)	
Variation de périmètre							(2)	(2)
Variation des écarts de conversion			4		31	35	6	41
Au 31.10.2008 Normes IFRS	7 437	-	17	(3 641)	10 578	14 392	828	15 220
Affectation du résultat				3 641	(3 641)	-		
Résultat de l'exercice				391		391	14	405
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Augmentation de capital	2 481				4 334	6 815		6 815
Obligations Remboursables en Actions		905			99	1 004		1 004
Frais d'augmentation de capital					(76)	(76)		(76)
Virement de poste à poste					(3)	(3)	3	-
Variation de périmètre							(225)	(225)
Variation des écarts de conversion			(17)		17			
Au 31.10.2009 Normes IFRS	9 918	905	-	391	11 309	22 523	618	23 141
Affectation du résultat				(391)	391	-		
Résultat de l'exercice				(11 253)		(11 253)	(21)	(11 274)
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Obligations Remboursables en Actions		(905)(1)			(95)	(1 000)		(1000)
Variation de périmètre					50	50		50
Au 31.10.2010 Normes IFRS	9 918	-	-	(11 253)	11 654	10 320	596	10 916
Affectation du résultat				11 253	(11 253)	-		
Résultat de l'exercice				489		489	(1)	488
Distribution de dividendes							(1)	(1)
Augmentation de capital	4 086					4 086		4 086
Frais d'augmentation de capital					(46)	(46)		(46)
Variation de périmètre							(470)	(470)
Au 31.10.2011 Normes IFRS	14 004	-	-	489	356	14 849	124	14 973

(1) Le transfert des Obligations Remboursables en Actions en dettes courantes est expliqué au point 10 « Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net » ci-dessous.

E. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

1) SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS en Plan de Continuation

L'Assemblée Générale des obligataires du 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la Société et les nouvelles négociations n'ayant pas abouti, SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée deux fois et se termine le 12 août 2011.

Un projet de plan de continuation a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, après consultation préalable des créanciers.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le Plan de Continuation qui prévoit les principales mesures suivantes :

- Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 13,4 M€
- Engagements portant sur des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant de réduire le passif d'un montant de 4M€
- Remboursement du solde du passif en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
 - ✓ 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - ✓ 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - ✓ 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - ✓ 4 ans après l'adoption du plan : 8% du passif,
 - ✓ 5 ans après l'adoption du plan : 12% du passif,
 - ✓ 6 ans après l'adoption du plan : 15% du passif,
 - ✓ 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
 - ✓ 8 ans après l'adoption du plan : 25% du passif.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le Groupe pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2011, repose sur les actions mises en œuvre par la Société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation.

2) Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2011 a entériné l'augmentation de capital d'un montant de 4.086.005 € par l'émission de 1.485.820 nouvelles actions au prix de 2,75 €, réservée à :

- Verneuil Participations à hauteur de 156.340,25 € soit 56.851 actions
- Framéliris à hauteur de 263.334,50 € soit 95.758 actions
- Foch Investissements à hauteur de 2.591.641,25 € soit 942.415 actions
- SNC Matignon à hauteur de 461.007,25 € soit 167.639 actions

- Invest Securities Corporate à hauteur de 260.524 € soit 94.736 actions
- Mery Sanson NP/USUF à hauteur de 220.723,25 € soit 80.263 actions
- Monsieur Alexandre Sanson à hauteur de 132434,50 € soit 48.158 actions

à laquelle les bénéficiaires ont souscrit par conversion de leurs créances sur la Société.

3) Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino « Le Mirage » à Agadir

Le 24 septembre 2009, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

Suite à un accord entre les représentants des principaux actionnaires signé le 19 mai 2011, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a autorisé la société Framéliris à se rapprocher de la société Atlantis et de ses associés afin de rechercher les termes d'un accord transactionnel.

La société Framéliris s'est engagée à prendre financièrement à sa charge les modalités de cet éventuel accord à hauteur de 1,1 M€ par apport en compte courant qui sera convertie par la suite en capital.

Au 31 octobre 2011, la Société a provisionné dans ses comptes une charge non courante pour 1,1 M€.

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				31.10.2011	31.10.2010
Société Française de casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	59,90%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,55%	97,54%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	94,52%	61,23%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	94,87%	61,49%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	100,00%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	100,00%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

1) **Acquisition des titres de la SEMCG à la Mairie de RIOM**

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a acquis le 28 septembre 2011 les 13.660 titres de la Société des Eaux Minérales et des Etablissement Thermaux de Châtel Guyon détenu par la Ville de RIOM pour un montant de 80 K€, portant sa participation à 94,85%.

En application de la norme et des amendements IFRS 3, cette opération a permis de générer un badwill de 390 K€ directement comptabilisé en produit non courant.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

RÉFÉRENTIEL

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- Amendement d'IFRS 1 - Exemptions additionnels pour les premiers adoptants,
- Amendement d'IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie,
- Amendement IAS 32 - Classement des émissions de droits,
- Améliorations des IFRS (mai 2010),
- IFRIC 15 - Contrats de constructions de biens immobiliers,
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients,
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Les normes et amendements suivants, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation. Les éléments principaux sont :

- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- IAS 27 - États financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 10 - États financiers consolidés ;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- Amendement IFRS 7 - Informations à fournir - transfert d'actifs financiers ;
- Amendements IAS 12 - Impôts différés - recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements IAS 1 - Présentation des postes des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Contribution économique territoriale (CET)

Cette nouvelle taxe votée par la loi de finances de 2010 se substitue à la taxe professionnelle (TP) pour les exercices fiscaux ouverts à compter du 1er janvier 2010.

Le groupe considère que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimum TP également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Cette dernière sera comptabilisée au compte de résultat selon une affectation identique à l'ancienne TP, de ce fait aucun impôt différé passif n'a été constaté dans les comptes consolidés (cf. communiqué du Conseil national de la comptabilité devenu Autorité des normes comptables du 14 janvier 2010).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de SFC le 14 février 2012.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois ou réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	113 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	28.02.2017	30.06.2012
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	53 Machines à sous & Jeux de la Boule	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2013
Châtelcasino	Châtel-Guyon	52 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2014

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

3) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

4) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

5) **Date de clôture**

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clos le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

6) **Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

7) **Ecart d'acquisition (Goodwill)**

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, des ajustements sur

le montant des impôts différés actifs, et des ajustements relatifs à des révisions du prix d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 2 UGT pour ses tests de dépréciation :

- jeux virtuels,
- casinos.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition ; les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la valeur d'utilité : les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

La dépréciation constatée au compte de résultat relative aux immobilisations incorporelles amortissables et aux immobilisations corporelles est réversible.

9) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût. La méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs corporels n'a pas été retenue par le Groupe.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux représentent la deuxième catégorie. Ces immobilisations ne sont alors pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation en cas de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Ces tests sont pratiqués individuellement au niveau de l'immobilisation incorporelle.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces droits incorporels est fondée sur les projections actualisées des flux de trésorerie (cf. test de dépréciation).

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
 - Gros œuvre et structure : L sur 20 à 50 ans
 - Fluides : L sur 15 et 20 ans
 - Aménagements : L sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : L sur 2 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : L 1 à 10 ans.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

10) **Autres actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

11) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

12) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

13) Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres. L'excédent est pris en charge par la société mère.

14) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés, y compris le corridor, est immédiatement comptabilisé en résultat.

15) Autres provisions

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- risques sur contrôles fiscaux,
- provision pour jackpot.

16) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique, Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

17) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres où le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

18) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

19) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

20) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

21) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit net des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le produit net des jeux correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

22) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

23) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

24) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

25) Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par

l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

26) Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est principalement organisée en fonction du découpage par secteurs d'activité suivants : jeux virtuels, casinos, structure.

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	31.10.2011	31.10.2010
Valeur d'acquisition à l'ouverture	10 193	10 193
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	10 193	10 193
Pertes de valeur à la clôture (1)	(10 193)	(10 193)
Valeur nette	-	-

(1) la part de goodwill rattaché à l'ensemble du pôle casinos a été dépréciée à 100% sur l'exercice antérieur.

2) Immobilisations incorporelles

	31.10.2011	31.10.2010
Valeur brute à l'ouverture	31 769	31 787
Acquisitions	15	2
Diminutions	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	31 747	31 769
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	2 247	746
Dotations de l'exercice	10	1 522
Reprise de l'exercice	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	2 220	2 247
Valeur nette	29 526	29 522
Dont :		
Casino de Gruissan	16 827	16 824
Casino de Châtel Guyon	11 805	11 803
Casino de Port-la-Nouvelle	894	894
Autres	1	1
	29 526	29 522

La valeur nette des immobilisations incorporelles des casinos représente essentiellement la juste valeur des droits d'exploitation attribuée à l'activité lors du regroupement d'entreprises d'avril 2006. Les différentes évaluations réalisées au cours du quatrième trimestre 2011 confortent ces valeurs.

Méthode d'élaboration des tests d'impairment

La méthode d'élaboration des tests d'impairment est décrite dans le § 8 du chapitre « Règles et méthodes d'évaluation ».

Conformément à IAS 36, les flux de trésorerie sont actualisés. Pour l'exercice 2010/2011, le taux d'actualisation des flux futurs ressort après impôt à 7,50%.

Le taux de croissance à l'infini est de 2,50%

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation
 - une hausse de 0,5% du taux entrainerait une baisse de la valeur recouvrable des actifs de 9,4% (dépréciation complémentaire de 1 224 K€)
 - une baisse de 0,5% du taux entrainerait une hausse de la valeur recouvrable des actifs de 11,5% (reprise des dépréciations de 1 516 K€)
- Test de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini
 - une hausse de 0,5% du taux entrainerait une hausse de la valeur recouvrable des actifs de 9,1% (reprise des dépréciations de 1 516 K€)
 - une baisse de 0,5% du taux entrainerait une baisse de la valeur recouvrable des actifs de 7,4% (dépréciation complémentaire de 650 K€)

Test de sensibilité sur l'évolution de l'EBITDA sur les 5 prochains exercices

- une hausse de l'EBITDA de +2% entrainerait une hausse de la valeur recouvrable des actifs de 2% (reprise des dépréciations de 1 084 K€)
- une baisse de l'EBITDA de -2% entrainerait une baisse de la valeur recouvrable des actifs de 2% (reprise des dépréciations de 313 K€)

Immobilisations corporelles

	31.10.2011	31.10.2010
Valeur brute à l'ouverture	18 300	18 290
Acquisitions (1)	657	540
Diminutions	(460)	(530)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Valeur brute à la clôture	18 497	18 300
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	13 297	12 305
Dotations de l'exercice	1 219	1 405
Reprise de l'exercice	(408)	(413)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	14 108	13 297
Valeur nette	4 389	5 003
Dont :		
Jeux virtuels	1 032	1 093
Casinos	3 357	3 909
Structure & divers	-	-
	4 389	5 003

(1) Investissements dans les casinos de Gruissan 210 K€, Port-la-Nouvelle 24 K€, le casino de Châtel Guyon 165 K€ et les jeux virtuels (SFC) 246 K€. Les immobilisations en cours s'élèvent à 12 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2010	Augmen- tation	Dimi- nution	Virement de poste à poste	Transfert de (vers) des actifs à céder	Ecarts de conver- sion	31.10.2011
Terrains	47						47
Constructions	2 795	47					2 842
Installations techniques	9 587	441	(338)	158			9 847
Autres immobilisations corporelles	5 395	157	(122)	(143)			5 286
Immobilisations en cours	477	12		(14)			474
Valeurs brutes	18 300	657	(460)	-	-	-	18 497
Terrains	-						-
Constructions	1 284	140					1 424
Installations techniques	7 682	812	(330)				8 164
Autres immobilisations corporelles	3 866	267	(79)				4 055
Immobilisations en cours	464						464
Amort. et pertes de valeurs *	13 297	1 219	(408)	-	-	-	14 108
Valeurs nettes	5 003	(562)	(52)	-	-	-	4 389
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	464						464

3) **Autres actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

La catégorie des « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	33	354	191	578
Cumul des pertes de valeur	-		(320)		(320)
Valeur nette au 31.10.2010	-	33	34	191	258
Investissements		19		58	76
Cessions, remboursements					
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur		(51)	1		(50)
Valeur brute	-	52	354	249	655
Cumul des pertes de valeur	-	(51)	(319)		(370)
Valeur nette au 31.10.2011	-	1	35	249	285

Les prêts et créances concernent essentiellement une créance sur la société Music and Dance d'un montant total (intérêts compris) de 302 K€, totalement provisionnée, ainsi que les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction. Les autres actifs financiers concernent des dépôts de garantie.

4) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 octobre 2011, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne détient aucun actif et passif en vue de leur revente.

5) Stocks et en-cours

	31.10.2011		31.10.2010	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	184	184	178	178
Stocks de marchandises	6	6	9	9
Total	190	190	187	187

6) Clients

	31.10.2011	31.10.2010
Créances clients et comptes rattachés	522	502
A déduire : dépréciation	306	139
Valeur nette	216	363

Les créances clients ne portent pas intérêt.

7) Autres actifs courants

	31.10.2011	31.10.2010
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	361	349
Créances sur le personnel	10	15
Créances auprès des organismes sociaux	12	4
Autres créances diverses (1)	804	889
Charges constatées d'avance	393	283
Valeur brute	1 579	1 548
A déduire : dépréciation des créances diverses	(651)	(638)
Valeur nette	929	901

(1) Le poste « Autres créances diverses » se compose principalement d'une créance non récupérée sur la mairie de Beaulieu d'un montant de 565 K€. Cette créance a fait l'objet d'une dépréciation pour l'intégralité de son montant.

Les autres actifs courants ne portent pas intérêt.

8) Capital

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéloris	1 790 869	49,65%	44,53%
Verneuil Participations	937 214	25,99%	32,85%
Electricité et Eaux de Madagascar	468 806	13,00%	11,66%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	51 572	1,43%	2,06%
Public	358 189	9,93%	8,91%
Au 31.10.2010	3 606 650 actions	100,00%	100,00%
Framéloris	1 886 627	37,05%	36,83%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,40%
Electricité et Eaux de Madagascar	468 806	9,21%	9,15%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,40%
Matignon	167 639	3,29%	3,27%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,85%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,57%
M. Alexandre Sanson	48 158	0,94%	0,94%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	61 104	1,12%	1,79%
Public	348 657	6,93%	6,81%
Au 31.10.2011	5 092 470 actions	100,00%	100,00%

• Autorisations accordées

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2011, le Conseil d'Administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres

subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, du Passif actualisé de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31.10.2011	31.10.2010
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	875	1 148
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	5 966	-
Dette sur acquisition d'immobilisations à plus d'un an	-	-
	I	1 148
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	2 609	1 088
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	4 232	60
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	274	394
Intérêts courus sur emprunts	4	59
Banques créditrices	8	26
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	347	6 726
Dette sur acquisition d'immobilisations à moins d'un an	-	3 559
	II	10 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 949	1 666
	III	1 666
Endettement financier net (I + II - III)	5 525	10 247

Emprunts auprès des établissements de crédit

	31.10.2011
<p>Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtel Guyon.</p> <p>D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016. ■ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011. <p>Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.</p>	249
<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port-la-Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants : suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18^{ème} de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p> <p>Un gage espèce de 41 350 € a été constitué au 01.09.2009, un deuxième de 41 350 € au 01.09.2011.</p>	786
<p>Un crédit consenti par la Société Viaxel le 17.02.2010 à la société Centre d'Animation Le Phœbus pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	6
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit-bail le 15.05.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition d'un jeu de type « Bowlingo Highway 66 » au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 105 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 4,94% l'an et est remboursable en 6 années du 15.05.2010 au 15.05.2016.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	86
<p>Un crédit dans le cadre du retraitement d'un crédit-bail le 23.06.2010 à la Société Française de Casinos pour financer l'acquisition de distributeurs automatiques pour la zone de restauration au centre Passage des Princes.</p> <p>D'un montant de 39 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 5,32% l'an et est remboursable en 3 années du 23.06.2010 au 22.06.2013.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	22
Total	1 149

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du Plan de Continuation

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris du Plan de Continuation en date du 21 juillet 2011, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 8 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au Plan de Continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 8 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1^{ère} catégorie (AA) au 31 12 2011.

Le résultat de l'actualisation (1 506 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2011.

Au regard de l'impôt société, la Société a activé une partie de ces déficits reportables à hauteur de 1 506 K€ estimant que si l'impôt devait être dû sur le produit d'actualisation du Plan de Continuation, il serait compensé par l'activation à due concurrence de ces déficits reportables.

A compter de l'exercice 2012, le Groupe constatera par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective, conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

• Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an

	31.10.2011	31.10.2010
Emprunt obligataire	-	2 552
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	229
	-	2 781
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	25	35
Verneuil Participations	13	76
E.E.M.	7	-
F.D. Conseils et Participations	-	2 592
Foch Investissements	-	82
Matignon	-	461
Divers associés	13	2
	58	3 248
Divers	-	697
Passif de Société Française de Casinos	289	-
Total	347	6 726

- **Nature du passif de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation**

	31.10.2011	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de la Société Française de Casinos		
Dettes fiscales et sociales	4	83
Dettes fournisseurs	47	884
Dette Partouche	178	3 381
Dette obligataire	110	2 097
Autres prêts	25	477
Passif rééchelonné au titre du Plan de Continuation avant actualisation	364	6 923
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(75)	(1 431)
Passif rééchelonné au titre du Plan de Continuation après actualisation	289	5 492
Dettes non déclarées, non éteintes	-	474
Total	289	5 966

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2011	31.10.2010
Charges d'intérêts des établissements de crédit	62	81
Charges d'intérêts des associés ou sociétés apparentées	-	127
Charges d'intérêts du groupe Partouche	-	159
Charges d'intérêts des obligataires	-	230
Charges d'intérêts des autres prêts	-	43
Charges d'intérêts des activités poursuivies	62	640

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2011	31.10.2010
Taux fixe	363	10 809
Taux variable	798	1 092
Sans taux	6 313	11
	7 474	11 913
Faisant l'objet de garanties	114	140
Faisant l'objet de nantissement	5 613	7 802
Sans garanties ni nantissement	1 747	3 971
	7 474	11 913

10) **Autres passifs non courants**

Ils concernent principalement le prélèvement à employer correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Ces subventions sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

11) **Provisions non courantes**

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2010	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres varia- tions	31.10.2011
Provisions pour litiges	118	96	(52)				162
Avantages postérieurs à l'emploi	155		(2)	(4)			149
Provisions pour litige Agadir	-	1 100					1 100
Total	273	1 196	(54)	(4)			1 411

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par trois salariés.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2011
Turn-over moyen groupe	15,0%
Taux d'actualisation	4,5%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%
Taux de charges sociales (moyenne groupe)	40,6%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	En fonction des sociétés

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2011	31.10.2010
Charges à payer (passif net au bilan)	149	155
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	149	155

- **Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)**

	31.10.2011	31.10.2010
Engagement à l'ouverture	155	112
Variation de périmètre	-	-
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	(6)	43
Engagement à la clôture	149	155

12) Impôts différés

- Impôts différés comptabilisés

	31.10.2011		31.10.2010	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	149	50	155	52
Organic	20	7	20	7
Provision pour autres avantages à long terme	64	21	143	48
Effort construction	-	-	7	2
Déficits fiscaux	1 506	502	-	-
Provision contrôle de TVA	-	-	-	-
Perte de valeur des actifs	-	-	-	-
	1 738	579	324	108
Bases d'impôt différé passif :				
Réévaluation des immobilisations	29 519	9 840	29 519	9 840
Actualisation des dettes liées au Plan de Continuation	1 506	502		
	31 025	10 342	29 519	9 840
Impôt différé Actif (Passif) net		(9 762)		(9 731)
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		9		11
Impôt différé Passif après compensation des groupes intégrés fiscalement		(9 771)		(9 742)

Au 31 octobre 2011, des impôts différés ont été activés sur une partie des déficits fiscaux du groupe fiscal SFC. Le montant activé correspond aux impôts différés passifs sur l'actualisation des dettes liées au Plan de Continuation soit 502 K€.

- Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	31.10.2011	31.10.2010
Résultat avant impôt (1)	(469)	(6 072)
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Charge (crédit) d'impôt théorique	156	2 024
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences définitives	(584)	(1 852)
Ecart de taux		
Ajustement des déficits fiscaux		
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(462)	13
Autres	357	353
Impôts sans base	6	5
Activation de déficits antérieurs non reconnus	502	
Charge (crédit) d'impôt réel :	(25)	544

(1) Y inclus les crédits d'impôts sur les activités abandonnées

- **Impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus**

Au 31 octobre 2011, le montant des reports déficitaires non activés s'élève à 20,6 millions d'euros (31.10.2010 : 22,1 M€) correspondant principalement aux reports déficitaires de SFC.

13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2011	31.10.2010
Dettes fournisseurs	963	1 789
Fournisseurs, factures non parvenues	376	288
	1 339	2 077
Dont :		
Jeux virtuels	440	954
Casinos	491	491
Structure & divers	409	633
	1 339	2 077

14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2011	31.10.2010
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	537	562
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	412	440
	949	1 003
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	638	647
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	87	125
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	11	23
Etat, charges à payer	212	308
	948	1 103
Total	1 897	2 105
Dont :		
Jeux virtuels	262	343
Casinos	1 555	1 662
Structure & divers	80	100
	1 897	2 105

(1) Dont 64 K€ (31.10.2010 : 143 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Centre d'Animation le Phoebus.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

15) Autres passifs courants

	31.10.2011	31.10.2010
Subventions à moins d'un an	14	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102	174
Dettes d'acquisition auprès de Groupe Partouche	-	3 559
Avances et acomptes reçus	26	24
Créditeurs divers	37	42
Autres charges à payer	91	164
Prélèvement à employer (2)	234	273
Produits constatés d'avance	2	2
Total	507	4 248
Dont :		
Jeux virtuels	109	29
Casinos	375	476
Structure	22	184
Non affecté, dette à l'égard de Groupe Partouche	-	3 559
	507	4 248

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos.

16) Provisions courantes

	31.10.2011	31.10.2010
Jackpot	21	55
Autres	10	31
Total	31	85

17) Actifs et passifs financiers

• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evalua-tion ultérieure	Varia-tion de juste valeur	31.10.2011	31.10.2010
ACTIF							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Néant		Juste valeur	Coût amorti	N/A		
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	216	363
	Autres créances rattachées à des participations	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				284	225
	Prêts					929	901
	Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation						
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	33
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 949	1 666
PASSIF							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	6 855	1 170
	Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants					633	7 206
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				1 339	2 077
	Autres dettes diverses d'exploitation		593	4 344			
			1 897	2 105			
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A		

- **Reclassement ou décomptabilisation**

Compte tenu de la modification substantielle des termes de son passif initial et en conformité avec la norme IAS 39, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Centre d'Animation Le Phoebus font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2011		31.10.2010	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Centre d'Animation Le Phoebus	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés (Comptabilité de couverture)**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'encours pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	633	2 609	4 232	7 474
Actif financier (disponibilité)	1 949			1 949
Position nette avant gestion	1 316	(2 609)	(4 232)	(5 525)
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	1 316	(2 609)	(4 232)	(5 525)

- Risque de change : Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de change. Les volumes traités en devises sont non significatifs et ne justifient pas l'utilisation de telles couvertures.

18) Informations sectorielles

La société holding SHC, anciennement rattachée à la « Structure », ayant disparu du fait de la TUP fait partie intégrante de SFC. Afin de maintenir une analyse de l'activité « jeux virtuels », le Groupe a réaffecté les postes bilanciers anciennement rattachés à la Holding au secteur d'activité « structure ».

Par conséquent, SFC constitue le secteur d'activité « Jeux Virtuels », le Casino « Le Phoebus », Châtelcasino et le casino de Port-la-Nouvelle, auxquelles sont rattachées les SCI AZT, SCI de l'Hôtel du casino, SCI « Le Phoebus » ainsi que la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel celui du secteur « Casinos ».

La « Structure » est complétée des autres sociétés du Groupe.

• Analyse du capital investi par activité

	31.10.2011		31.10.2010	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	1 035	5,1%	629	3,0%
Casinos	20 950	102,2%	21 303	100,7%
Structure	(1 487)	-7,3%	(768)	-3,6%
	20 498	100,0%	21 164	100,0%
Répartition par sites :				
SFC	1 035	5,1%	629	3,0%
Goodwill non affecté (1)	-	-	-	-
Gruissan	10 663	52,0%	10 643	50,3%
Port-la-Nouvelle	1 577	7,7%	1 852	8,7%
Châtel Guyon	8 535	41,6%	8 619	40,7%
Structure	(1 312)	-6,4%	(578)	-2,7%
	20 498	100,0%	21 164	100,0%
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	14 973	73,0%	10 916	51,6%
A ajouter :				
Endettement financier net (2)	5 525	27,0%	10 247	48,4%
Total des capitaux investis	20 498	100,0%	21 164	100,0%

(1) Goodwill non affecté par suite de la prise de contrôle de SFC.

(2) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

- Analyse sectorielle du bilan

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.11	31.10.10
	2011	2010	2011	2010	2011	2010		
Goodwill								
Immobilisations incorporelles	1	1	29 526	29 521			29 526	29 522
Immobilisations corporelles	1 032	1 093	3 357	3 909			4 389	5 003
Autres actifs financiers	170	184	115	74			285	258
Impôts différés actifs	9	11					9	11
Actifs non courants	1 212	1 289	32 997	33 504			34 209	34 793
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	54	52	136	136			190	187
Clients et comptes rattachés	137	293	64	54	15	15	216	363
Autres actifs courants	475	417	254	351	200	132	929	901
Actif d'impôt exigible	11	9					11	9
Actifs courants	677	771	454	541	214	148	1 345	1 460
Dettes financières diverses	14	22					14	22
Passifs non courants			86	96			86	96
Provisions non courantes	28	80	193	193	1 190		1 411	273
Impôts différés passif			9 771	9 742			9 771	9 742
Passifs non courants	42	102	10 049	10 031	1 190		11 281	10 133
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	440	954	491	491	409	633	1 339	2 077
Dettes fiscales et sociales	262	343	1 555	1 662	80	100	1 897	2 105
Autres passifs courants	110	29	375	476	22	184	507	689
Provisions courantes		3	31	83			31	85
Passif d'impôt exigible								
Passifs courants	811	1 329	2 452	2 711	511	916	3 775	4 957
Capitaux investis	1 035	629	20 950	21 303	(1 487)	(768)	20 498	21 164

- Analyse des résultats par activités

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		31.10.11	31.10.10
	2011	2010	2011	2010	2011	2010		
Produit des activités ordinaires (1)	2 503	2 617	10 686	10 934			13 189	13 551
Charges opérationnelles	2 820	2 580	9 675	9 518	810	827	13 305	12 925
<i>Dont : dotation nettes aux amortissement et provisions</i>	332	308	901	1 126	261	2	1 494	1 436
Résultat opérationnel courant	(317)	37	1 011	1 416	(810)	(827)	(116)	625
Autres produits et charges opérationnels non courants	(75)	(9 512)	27	(2 314)	(770)		(818)	(11 826)
Résultat opérationnel	(392)	(9 475)	1 038	(898)	(1 580)	(827)	(934)	(11 200)
Résultat net des activités arrêtées/cédées								

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

- **Analyse des résultats par zone géographique**

La répartition géographique des établissements français ne constitue pas un secteur d'activité secondaire, dans la mesure où l'environnement économique, légal ou réglementaire est équivalent d'une région à l'autre.

19) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel Guyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2011	31.10.2010
Impôt courant	6	4
Impôts différés	(31)	540
(Impôt) crédit d'impôt	(25)	544

20) Résultat par action

(En euros)	31.10.2011	31.10.2010
Résultat net part du groupe	489 488	(11 252 546)
Nombre d'actions pondérées	3 622 933	3 606 650
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	3 606 650
Résultat net par action	0,14€	<3,12€>
Résultat net dilué par action	0,14€	<3,12€>

21) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phoebus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel Guyon au profit de Groupe Partouche à hauteur de la créance.

- Créances garanties par des suretés réelles

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

22) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2011 12 mois	31.10.2010 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	4 053	3 908
Charges sociales	1 480	1 402
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Participation des salariés	64	143
	5 597	5 453
Dont : Jeux virtuels	873	893
Casinos	4 724	4 560
	5 597	5 453
Effectif à la clôture :		
Cadres	26	25
Agents de maîtrise	20	18
Employés, ouvriers	118	121
	164	164
Dont : Jeux virtuels	21	21
Casinos	143	143
	164	164

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation au 31 octobre 2011 s'élève à 11 075 heures.

23) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2011			31.10.2010		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	130	62	192	112	53	165
Jetons de présence	-		-	10		10
Total	130	62	192	122	53	175

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2011			31.10.2010		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC						
Verneuil Participations				1		(76)
Verneuil Participations	39			40		(80)
Foch Investissements			(82)	2		(82)
Matignon				11		(461)
FDCP				113	21	(2 592)
Frameliris						124
EEM						
Frameliris				1		(35)
Frameliris						
Total	39		(82)	167	21	(3 202)

24) Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au 31 octobre	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				EXCO				AL AUDIT			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	30	51	30	59	30	83	30	100								
Filiales intégrées globalement	19	32	17	33					18	100	18	100	5	100	5	100
Sous-total	49	83	47	92	30	83	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100
Missions accessoires																
Emetteur	10	17	4	8	6	17										
Filiales intégrées globalement																
Sous-total	10	17	4	8	6	17	0	0								
Total	59	100	51	100	36	100	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100

25) Evénements postérieurs

L'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2011, réunissant les actionnaires titulaires de droits de vote double, a mis fin auxdits droits de vote double. Ainsi, à l'issue de cette Assemblée Générale, le capital est composé de 5.092.470 actions ouvrant droit à 5.092.470 droits de vote.

20.3.2 Etats financiers de la Société au 31 octobre 2011

BILAN - ACTIF

(en Euro)	31/10/2011			31/10/2010	31/10/2009
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits...	195 011	194 309	702	701	-
Fonds commercial	29 063 352	4 872 694	24 190 658	24 190 658	29 113 352
Autres immob. incorporelles	464 207	464 207	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Inst. techniques, mat & outillage	4 040 992	3 228 661	812 331	807 115	790 467
Autres immob. corporelles	1 947 484	1 826 296	121 188	145 484	147 817
Immobilisations en-cours	4 537		4 537	6 006	127 786
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	15 743 094	5 243 320	10 499 774	10 435 094	9 672 876
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 458 677	15 829 487	35 629 190	35 585 058	39 852 298
Stock et en cours					
Matières premières et approv.	51 732		51 732	49 531	48 128
Marchandises	2 250		2 250	2 228	2 228
Avances & acomptes versés	65 937		65 937	32 868	147 446
Créances					
Clients et comptes rattachés	519 254	193 561	325 693	436 586	417 704
Autres créances	7 366 668	3 505 799	3 860 869	2 906 913	5 379 651
Disponibilités					
Valeurs mobilières de placement			-	-	-
Disponibilités	421 458		421 458	289 041	49 972
Charges constatées d'avance	131 132		131 132	140 969	128 481
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 558 431	3 699 360	4 859 071	3 858 136	6 173 610
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF	60 017 108	19 528 847	40 488 261	39 443 194	46 025 908

BILAN - PASSIF

<i>(en Euro)</i>	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Capitaux propres			
Capital social	14 004 293	9 918 288	9 918 288
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	37 865 412	37 911 962	37 911 962
Report à nouveau	-27 948 600	-21 281 887	-22 809 382
Résultat de l'exercice	-774 911	-6 666 713	1 527 496
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	23 146 194	19 881 650	26 548 364
Provisions pour risques	1 195 700	54 265	53 564
Provisions pour charges	22 411	28 196	23 493
TOTAL DES PROVISIONS	1 218 111	82 461	77 057
Dettes			
Emprunts obligataires remboursables			1 000 000
Autres emprunts obligataires			1 551 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 320	3 638	414 724
Emprunts et dettes financières divers	2 723 209	6 130 284	3 261 512
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 608 346	1 471 475	1 540 493
Dettes fiscales et sociales	349 966	342 980	260 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102 150	3 733 260	3 569 446
Autres dettes	7 336 606	7 795 526	7 801 448
Produits constatés d'avance	2 359	1 920	1 334
TOTAL DES DETTES	16 123 956	19 479 083	19 400 487
TOTAL GENERAL	40 488 261	39 443 194	46 025 908

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en Euro)</i>	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises France	57 288	43 845	27 482
Ventes de marchandises Export			
Production vendue de service France	2 648 913	2 500 249	2 756 203
Production vendue de service Export	64 701	72 048	97 672
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 770 902	2 616 142	2 881 357
Subventions d'exploitation		1 000	
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	19 784	11 063	17 787
Autres produits	104	45	47
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 790 790	2 628 250	2 899 191
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	33 188	19 708	18 170
Variation de stock (marchandises)	-22	-	3 476
Achats de matières premières et autres approvisionnements	77 463	76 511	59 956
Variation de stock	-2 201	-1 403	-86
Autres achats et charges externes	2 183 051	1 965 649	2 268 856
Impôts, taxes et versements assimilés	62 683	93 507	87 676
Salaires et traitements	610 072	629 335	682 170
Charges sociales	263 214	263 261	306 846
Dotations aux amortissements sur immobilisations	259 258	280 328	277 801
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	169 444	192 883	120 732
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 314	4 702	352
Autres charges	127	25 146	6 739
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 657 591	3 549 627	3 832 693
RESULTAT D'EXPLOITATION	-866 801	-921 377	-933 501

COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers			
Produits financiers de participations	1 178 267	1 139 357	1 619 128
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés		20 890	379 763
Reprises sur provisions et transferts de charges			25 402
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 178 267	1 160 247	2 024 293
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	175 708	6 685 403	122 068
Intérêts et charges assimilées	99	756 662	1 012 483
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	175 807	7 442 065	1 134 551
RESULTAT FINANCIER	1 002 460	-6 281 817	889 742
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	135 659	-7 203 194	-43 755
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 231	593	1 196 954
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 138	12 902	167 469
Reprises sur provisions et transferts de charges	54 265		366 127
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 634	13 495	1 730 550
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 974	809	467 912
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 035	17 554	89 551
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 195 700	701	2 046
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 323 709	19 064	559 509
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 234 075	-5 569	1 171 041
Impôts sur les bénéfices	-323 505	-542 051	-400 210
BENEFICE OU PERTE	-774 911	-6 666 713	1 527 496

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en Euro)</i>	Capitaux propres au 31/10/10	Opération sur capital	Prime d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/11
Capital social	9 918 288	4 086 005						14 004 293
Prime d'émission,	37 911 962		-46 550					37 865 412
Réserve légale	0							0
Report à nouveau	-21 281 886				-6 666 713			-27 948 599
Résultat net	-6 666 713				6 666 713		-774 911	-774 911
Capitaux propres	19 881 651	4 086 005	-46 550	0	0	0	-774 911	23 146 195

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation**

L'assemblée Générale des obligataires du 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la Société et les nouvelles négociations n'ayant pas abouti, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée deux fois et se termine le 12 août 2011.

Un projet de Plan de Continuation a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, après consultation préalable des créanciers.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le Plan de Continuation qui prévoit les principales mesures suivantes :

- Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 13,4 M€
- Engagements portant sur des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant de réduire le passif d'un montant de 4 M€
- Remboursement du solde du passif en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 4 ans après l'adoption du plan : 8% du passif,

- 5 ans après l'adoption du plan : 12% du passif,
- 6 ans après l'adoption du plan : 15% du passif,
- 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
- 8 ans après l'adoption du plan : 25% du passif.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le Groupe pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2011, repose sur les actions mises en œuvre par la Société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation.

- **Augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2011 a entériné l'augmentation de capital d'un montant de 4 086 005 € par l'émission de 1 485 820 nouvelles actions au prix de 2,75 €, réservée à :

- Verneuil Participations à hauteur de 156 340,25 € soit 56.851 actions
- Framéliris à hauteur de 263 334,50 € soit 95 758 actions
- Foch Investissements à hauteur de 2 591 641,25 € soit 942 415 actions
- SNC Matignon à hauteur de 461 007,25 € soit 167 639 actions
- Invest Securities Corporate à hauteur de 260 524 € soit 94 736 actions
- Mery Sanson NP/USUF à hauteur de 220 723,25 € soit 80 263 actions
- Monsieur Alexandre Sanson à hauteur de 132 434,50 € soit 48 158 actions

à laquelle les bénéficiaires ont souscrit par conversion de leurs créances sur la Société.

- **Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du Casino « Le Mirage » à Agadir**

Le 24 septembre 2009, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1 600 K€.

En date du 14 avril 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

Suite à un accord entre les représentants des principaux actionnaires signé le 19 mai 2011, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a autorisé la société Framéliris à se rapprocher de la société Atlantis et de ses associés afin de rechercher les termes d'un accord transactionnel.

La société Framéliris s'est engagée à prendre financièrement à sa charge les modalités de cet éventuel accord à hauteur de 1,1 M€ par apport en compte courant qui sera convertie par la suite en capital.

Au 31 octobre 2011, la Société a provisionné dans ses comptes une charge non courante pour 1,1 M€.

Note 2 - Evènements postérieurs à la clôture

- **Changement de Direction**

Dans le cadre d'une nouvelle phase de développement pour SFC, le Conseil d'Administration a décidé le 27 octobre 2011 de nommer Monsieur Carlos UBACH comme nouveau Directeur Général du Groupe. Monsieur UBACH, 45 ans, qui a été Membre du Comité de Direction et Directeur Responsable de différents casinos dont celui d'Agadir, apportera son expérience de plus de 15 ans dans le secteur. Il sera en charge de l'optimisation des performances du Groupe, à la fois en termes de croissance et de rentabilité au cours des prochains mois.

Note 3 - Règles et méthodes comptables

- **Modes et méthodes d'évaluation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règlements comptables en vigueur et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Logiciels	Linéaire	1 an
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Distributeurs automatiques	Linéaire	2 ans
MACHINES DE JEU	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	Linéaire	5 ans
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	Linéaire	7 ans
MATEREL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Immobilisations Mises en Concession	Linéaire	16 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (dont frais d'acquisition), de souscription en numéraire ou d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées à des participations est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres ajustés (juste valeur des actifs).

- **Stocks**

Les stocks sont essentiellement constitués de pièces détachées évalués selon la méthode du cout moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée en cas d'obsolescence constatée sur les pièces.

Les pièces détachées font l'objet d'un inventaire physique semestriel. Un réajustement est effectué à l'issue de chaque inventaire.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Provisions pour indemnité de départ en retraite**

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté. Le calcul de la provision tient compte d'un taux de *turn-over* de 30%, des tables de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 pour le calcul en cas de vie, de l'ancienneté, de l'âge du personnel, d'un taux de revalorisation des salaires de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,50%.

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

4.1 - IMMOBILISATIONS

(en Euro)	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail	29 063 352			29 063 352
Logiciels et PCB	226 506	6 100	37 595	195 011
Immobilisations mises en concession	-			-
Immobilisations en cours	464 207			464 207
Immobilisations Incorporelles	29 754 065	6 100	37 595	29 722 570
Installations, matériel & outillage	4 107 231	223 832	290 070	4 040 993
Agencements, aménagements divers	1 522 088	17 256	79 805	1 459 539
Matériel de transport	-	25 450		25 450
Matériel de bureau, mobilier	472 836	13 577	23 917	462 496
Immobilisations en cours	6 006	11 702	13 171	4 537
Immobilisations Corporelles	6 108 161	291 817	406 963	5 993 014
Titres de participations	15 457 546	99 023		15 556 569
Prêts & autres immob. Financières	170 161	16 365		186 526
Immobilisations Financières	15 627 707	115 388	-	15 743 095
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	51 489 933	413 305	444 558	51 458 679

Le poste « fonds commercial & droit au bail » correspond au mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30 10 2008.

Le mali technique est affecté à hauteur de :

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Casino de Gruissan (LE PHOEBUS)	20 246 078	4 167 326	16 078 752
Chatelcasino	8 111 906		8 111 906
Casino de Port la Nouvelle	705 368	705 368	0
	29 063 352	4 872 694	24 190 658

Conformément à la réglementation, le mali technique fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

L'augmentation du poste « titres de participations » correspond à :

- l'acquisition des 13660 titres à la Mairie de RIOM de la Société des Eaux Minérales de Châtel Guyon pour 80 K€. SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS détient ainsi 94,85% de SEMCG,
- le maintien de la participation dans la société 200% POKER à hauteur de 19 K€.

Le poste « Prêts & autres immob. Financières» comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux, les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement.

1.4.2 - AMORTISSEMENTS

(en Euro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	225 805	6 099	37 595	194 309
Immobilisations mises en concession	0			0
Immobilisations Incorporelles	225 805	6 099	37 595	194 309
Installations, matériel & outillage	3 300 115	215 429	286 883	3 228 661
Agencements, aménagements divers	1 390 908	23 699	37 045	1 377 562
Matériel de transport	0	362		362
Matériel de bureau, mobilier	458 532	13 669	23 829	448 372
Immobilisations Corporelles	5 149 555	253 159	347 757	5 054 957
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	5 375 360	259 258	385 352	5 249 266

4.3 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis 1997, les versements au titre de l'effort construction sont effectués sous forme de prêt à 20 ans. Le montant cumulé est de 46 K€.

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales. (cf. 4.9).

4.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale
AU DEBUT DE L'EXERCICE	3 606 650 ¹	2,75 euros
En fin d'exercice	5 092 470 ²	2,75 euros

¹ dont 415 392 actions ayant un droit de vote double,

² dont 30 347 actions ayant un droit de vote double.

4.5 - ETAT DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

- Etat des dépréciations

(en Euro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp	5 336 901			5 336 901
Dépréciation / titres particip	5 192 613	50 708		5 243 321
Dépréciation / Comptes clients	24 118	169 444		193 562
Autres Prov pour dépréciations	3 380 799	125 000		3 505 799
Total des dépréciations	13 934 431	345 152	-	14 279 583
<i>Dont dotations et reprises</i>				
· d'exploitation		294 444		
· financières		50 708		
· exceptionnelles				

- Etat des provisions

(en Euro)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Prov. / Litiges	51 518	95 700	51 518	95 700
Prud'hommes				
Prov. / Retraite	28 196	1 314	7 099	22 411
Autr. prov. pr risques et chgs	2 747	1 100 000	2 747	1 100 000
Total des provisions	82 461	1 197 014	61 364	1 218 111
<i>Dont dotations et reprises</i>				
· d'exploitation		1 314	7 099	
· financières				
· exceptionnelles		1 195 700	54 265	

- Analyse des mouvements des provisions

(en Euro)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes	51 518	95 700	51 518		95 700
Prov. / Retraite	28 196	1 314		7 099	22 411
Autr. prov. pr risques et chgs	2 747	1 100 000		2 747	1 100 000
Provisions / risques & charges	82 461	1 197 014	51 518	9 846	1 218 111

La « Provision pour litiges prud'homaux » concerne 2 anciens salariés de la Société.

4.6 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(en Euro)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	-	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 320	1 320		
Emprunts et dettes financières divers	2 723 209	135 476	826 566	1 761 167
Fournisseurs et comptes rattachés	5 608 347	950 288	1 347 071	3 310 988
Personnel et comptes rattachés	84 373	84 373		
Sécurité sociale et organismes sociaux	113 687	78 875	10 993	23 819
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	72 601	72 601		
Etat, Autres impôts et taxes	79 304	40 348	12 302	26 654
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102 150	102 150		
Groupe et associés	7 321 607	0		7 321 607
Autres dettes	15 000	498	2 990	11 512
Produits constatés d'avance	2 359	2 359		
Total général des dettes	16 123 957	1 468 288	2 199 922	12 455 747
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Remboursements effectués	-			

Les dettes au 31 octobre 2011 comprennent principalement le passif certain lié au Plan de Continuation d'un montant de 7 287 K€,

4.7 - PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

- Charges et Produits constatés d'avance

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Charges constatées d'avance	131 132	140 969	128 481
Produits constatés d'avance	2 359	1 920	1 334

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Créances clients et comptes rattachés	3 647	21 803	48 469
Autres créances	-	-	-
Organismes sociaux	3 496	537	901
TOTAL	7 143	22 340	49 370

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Emprunts et dettes financières diverses		140 862	42 499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 133	224 882	563 101
Dettes fiscales et sociales	186 587	147 514	116 884
Autres dettes	15 000	15 000	-
TOTAL	527 720	528 258	722 484

4.8 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (LIEN DE PARTICIPATION)

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Postes du Bilan			
Participations	10 313 247	10 233 247	9 507 655
Prêts			
Créances clients et comptes rattachés	189 080	143 280	143 280
Autres créances	6 991 978	5 964 233	8 182 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 133	80 244	37 267
Autres dettes	7 321 607	7 237 603	7 801 449
Postes du compte de résultat			
Produits de redevances	267 923		
Produits de participation	947 232	889 837	1 362 877
Autres produits financiers	231 035	249 520	256 252
Charges financières		197 099	324 180

4.9 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Euro)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA au 31/10/11	Résultat au 31/10/11	Dividendes encaissés au 31/10/11
LE PHOEBUS	1 240 000	1 863 912	99,89	1 372 041	1 372 041	2 081 283	0	6 102 288	418 441	0
PLN	291 405	-202 838	99,99	4 440 778	2 628 069	387 409	0	1 514 091	-317 734	0
CHATELCASINO	88 000	1 190 885	99,91	5 299 887	5 299 887	-157 645	0	2 989 464	312 704	0
SEMCG	652 800	1 159 581	94,85	3 480 390	809 439	-1 126 499	0	0	6 483	0
SIHCT	160 000	895 532	97,55	186 751	186 751	941 054	0	0	-4 537	0
GCJB	8 000	-845 692	100,00	663 234	0	840 117	0	0	-30 420	0
SF2D	15 000	-2 668 204	100,00	45 720	0	2 665 681	0	0	-94 687	0

Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

5.1 -CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société se répartit comme suit :

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Chiffre d'affaires des machines de jeux	1 663 341	1 708 259	1 799 265
Partenariats et sous-locations	756 581	837 531	899 257
Autres produits d'exploitation	5 791	1 930	129 210
Locations des simulateurs de jeu et centres	19 977	24 578	26 143
Redevances	267 923	-	-
Vente de marchandises	57 288	43 845	27 482
TOTAL	2 770 902	2 616 142	2 881 356

La répartition par centres est la suivante :

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009	Commentaires
Paris- Passage des Princes	1 634 700	1 574 693	1 695 909	
Siège	270 186	31 368	126 125	
Marseille Pathé Plan de Campagne	137 893	142 171	135 350	
Marseille La Valentine	94 772	106 820	103 932	
Martigues	17 392	17 778	19 924	
Echirolles-Bowling	43 629	49 131	56 714	
Bowling de Belle-Epine	275 005	341 493	362 970	
Nantes Saint-Herblain	31 196	34 339	35 161	
La Mer de Sable	18 331	18 725	23 514	Ouverture saisonnière
Parc Astérix	36 379	47 836	53 152	Ouverture saisonnière
Parc de Bagatelle	4 515	3 142	3 739	Ouverture saisonnière
Mons	45 971	52 683	53 853	
Tournai	18 730	19 364	19 123	
Branville			506	Fermeture en octobre 2008
Ozoir la Ferrière	2 225	21 486	25 141	Ouverture en décembre 2006
Tours	25 890	25 942	32 640	Ouverture en juillet 2008
Clermont-Ferrand	41 328	46 816	48 825	Ouverture en juin 2008
Orgeval	60 584	71 649	84 778	Ouverture en avril 2008
Le Pal	12 176	10 705		Ouverture en mai 2010
TOTAL	2 770 902	2 616 142	2 881 356	

5.2 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Redevances partenariats	276 257	289 902	406 645
Locations immobilières et charges locatives	754 901	618 916	595 038
Entretien et réparation	95 854	97 538	126 523
Assurances	71 741	61 328	58 711
Surveillance et gardiennage	172 319	200 631	204 652
Autres frais généraux	811 980	697 334	877 287
	2 183 052	1 965 649	2 268 856

5.3 - RESULTAT FINANCIER

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Produits financiers de participation	1 178 267	1 139 357	1 619 128
Autres intérêts et produits assimilés		20 890	379 763
Reprises sur provisions et transferts de charges			25 402
Différences positives de change Produits nets sur cessions de V.M.P.			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 178 267	1 160 247	2 024 293
Dot. Fin. aux amort. et provisions	175 708	6 685 403	122 068
Intérêts et charges assimilés	99	756 662	1 012 483
Différences négatives de change			
TOTAL CHARGES FINANCIERES	175 807	7 442 065	1 134 551
RESULTAT FINANCIER	1 002 460	-6 281 818	889 742

Les produits financiers sont composés des intérêts de comptes courants des filiales pour 231 K€ (cf. note 4.9), ainsi que des remontées de dividendes pour 947 K€.

Les dotations financières correspondent à la dépréciation des titres de la société 200% POKER.

5.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en Euro)	31/10/2011	31/10/2010	31/10/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 231	593	1 196 954
Produits cessions des immobilisations	11 138	12 902	167 469
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels	54 265		
Reprises sur prov. pour dépréciation exceptionnelle			366 127
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 634	13 495	1 730 550
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 974	809	467 912
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	46 035	17 554	89 551
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	1 195 700	701	2 046
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 323 709	19 064	559 509
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 234 075	- 5 569	1 171 041

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- la cession d'immobilisations pour un résultat de cession net de - 35 K€,
- provision litige Agadir de 1 100 K€,
- provision pour risque prud'homal de 96 K€.

Note 6 - Informations Hors Bilan

6.1 - CREDIT-BAIL

Sur l'exercice 2011, les en-cours de crédits baux étaient les suivants :

- BNP PARIBAS LEASE GROUP pour le financement des distributeurs automatiques de la zone de restauration au centre Passage des Princes pour une valeur HT de 39 K € avec option d'achat égal à 1%, le montant des redevances comptabilisé sur l'exercice s'élève à 15 K€.
- La Société MBA pour le financement du « Bowlingo Haiway 66 » pour une valeur de 105 K€ avec option d'achat de 20 K€, le montant des redevances comptabilisé sur l'exercice s'élève à 57 K€.

Le montant des redevances à payer à un an s'élève à 15 K€ et à plus d'un an à 9 K€.

6.2 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Cf. note 10.

Note 7 - Effectif

7.1 - VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

	2011 (12 mois)	2010 (12 mois)	2009 (12 mois)
Cadres supérieurs	-	-	-
Cadres	5	5	5
Employés - Agents de maîtrise	20	21	20
TOTAL	25	26	25

7.2 - VENTILATION PAR TRANCHE D'AGE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Au 31/10/11	Au 31/10/10	Au 31/10/09
20 ans et moins	5	4	1
De 21 à 30 ans	7	7	12
De 31 à 40 ans	3	5	4
De 41 à 50 ans	3	3	3
51 ans et plus	3	2	3
TOTAL	21	21	23

7.3 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Les heures acquises au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à 1 001 heures au 31 octobre 2011.

Note 8 - Rémunération des dirigeants

8.1 - INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATION

La rémunération des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2011, à un total de 129 684 €uros, dont 41 490 €uros au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

8.2 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2011, aucun jeton de présence n'a été attribué.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

NOTE 9 - ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

<i>(en Euro)</i>	MONTANT	IMPOT (33,33%)
<u>Accroissement</u>		
Provisions non imposables l'année de leur comptabilisation	3 431	1 144
<u>Allègement</u>		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	9 636	3 212
<u>Situation fiscale</u>		
Déficits reportables	21 167 926	- 7 055 270

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Chatel-Guyon a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

NOTE 11 - INTEGRATION FISCALE

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales détenues à plus de 95% (cf § 5.9) constituent un groupe fiscal intégré. Selon le principe de neutralité, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, tête de groupe, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2011 un produit d'intégration fiscal d'un montant de 323 505 euros constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino « Le Phoebus » pour 165 405 euros, Châtelcasino pour 158 100 euros.

Note 12 - Consolidation

Les comptes de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne sont consolidés dans aucune société par intégration globale.

Note 13 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

	SYNERGIE-AUDIT						FIDEURAF					
	31/10/2011		31/10/2010		31/10/2009		31/10/2011		31/10/2010		31/10/2009	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	30 000	75	30 000	88	30 000	88	30 000	83	30 000	100	30 000	88
Missions accessoires	10 000	25	4 000	12	4 000	12	6 000				4 000	12
TOTAL	40 000	100	34 000	100	34 000	100	36 000	83	30 000	100	34 000	100

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Tableau des flux de trésorerie

En Euros	Tableau brut
Opérations d'exploitation	
Résultat net	-684 911
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions	1 650 059
Variations de stocks	-2 223
(plus) moins values de cession	34 898
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	997 823
Transfert de charge	
Incidence de la variation des décalages de trésorerie s/ opération d'exploitation	380 191
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	1 378 014
Opération d'investissement	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-284 746
Virement de poste à poste (en principe cette ligne est égale à 0)	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-115 387
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations incorp. Corp. Et financières	11 138
Flux de trésorerie lié aux variations de périmètre	0
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	-388 995
Opérations de financement	
Variation de capital et de réserves	4 039 454
Dividendes versés aux actionnaires	0
Variation des emprunts	-3 407 075
Variation de la dette Partouche	0
Variation des comptes courants	-1 486 663
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	-854 284
Variation de trésorerie (A+B+C)	134 735
Trésorerie à l'ouverture (D)	285 403
Trésorerie à la clôture (E)	420 138
Variation réelle de trésorerie (E-D)	134 735
Ecart	0

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 octobre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société SFC SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe concernant :

- L'homologation par le Tribunal de Commerce de Paris du Plan de continuation ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui repose sur les actions mises en place par la Société pour respecter les modalités de son plan de continuation

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » fait état des modalités des principales mesures du Plan de Continuation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées au jour de la rédaction de ce rapport, et dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la Société ;
- Votre Société apprécie la valeur des droits et des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes « 7 » et « 8 » du chapitre « règles et méthodes d'évaluation » et dans la note « 1 » et « 2 » du chapitre « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Jean-Pierre BOUTARD

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 octobre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SFC SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation » du chapitre « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :

- L'homologation par le Tribunal de Commerce de Paris du Plan de continuation ;
- le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui repose sur les actions mises en place par la Société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en Plan de Continuation » du chapitre «Faits majeurs survenus au cours de l'exercice» fait état des modalités des principales mesures du Plan de Continuation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées au jour de la rédaction de ce rapport, et dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la Société ;
- Votre Société détermine la valeur actuelle des titres de participations selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 - « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société et à revoir les calculs effectués par la Société ;
- Votre Société apprécie la valeur des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans les paragraphes : « Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 3 « Règles et méthodes comptables » et 4.1 Immobilisations » de la note 4 « Informations complémentaires sur les postes du bilan » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Jean-Pierre BOUTARD

20.4.2 Autres informations contenues dans le présent Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Néant.

20.5 DATES DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Cf. paragraphe 1.4 ci-dessus.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.6.1 Publications au BALO

Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2011 publié au BALO du 24 août 2011.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2011 publié au BALO du 12 septembre 2011.

Avis de report au 27 octobre 2011 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2011 publié au BALO du 21 septembre 2011.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011 publié au BALO du 12 octobre 2011.

Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Spéciale du 15 novembre 2011 publié au BALO du 10 octobre 2011.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Spéciale du 15 novembre 2011 publié au BALO du 31 octobre 2011.

Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2012 publié au BALO du 5 mars 2012.

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2012 publié au BALO du 26 mars 2012.

20.6.2 Communiqués de presse

Depuis le dépôt, le 8 septembre 2011, auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers, du Document de Référence portant sur l'exercice clos le 31 octobre 2010, incluant le rapport financier semestriel au 30 avril 2011, les communiqués de presse diffusés par la Société ont été les suivants :

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 23 SEPTEMBRE 2011 : ACTIVITE 9 MOIS STABLE ET SOLIDE – MESURES REGLEMENTAIRES FAVORABLES POUR L'ACTIVITE CASINOS

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS publie son chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de son exercice 2010-2011.

<i>En K€ (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)</i>	CA 9 mois 2010-2011	CA 9 mois 2009-2010	Variation
Produit brut des jeux	10 257	10 556	-2,8%
Prélèvements	4 293	4 471	-4,0%
Casinos Produit Net des Jeux	5 964	6 085	-2,0%
Casinos Activités Hors Jeux	1 823	1 787	+2,0%
Casinos Total*	7 787	7 872	-1,1%
Centres de Jeux Virtuels	1 911	1 978	-3,4%
Chiffre d'affaires consolidé 9 mois	9 698	9 849	-1,5%

* L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Le chiffre d'affaires du Groupe au 31 juillet 2011 après 9 mois ressort à 9,7 M€, quasi-stable par rapport à la même période en 2010. Cette évolution, qui témoigne de la solidité de l'activité malgré des conditions climatiques peu favorables en mai et juin pour les activités du Groupe, est en phase avec le plan de marche de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Activité Casinos 9 mois

La fréquentation des casinos du Groupe est en hausse de 2,2% depuis le début de l'exercice, témoignant de la fidélisation accrue des joueurs et de l'efficacité des actions marketing menées tout au long de l'année. Cette performance se traduit directement dans le chiffre d'affaires Hors-Jeux, en hausse également de 2,0%, à 1,8 M€, notamment grâce à la forte hausse des recettes Réception, Bar et Hébergement. L'activité se maintient à un niveau d'autant plus satisfaisant que le mois de mai a été cette année affecté par une météo particulièrement clémente qui a éloigné les clients des lieux fermés que sont les casinos.

Le Produit Net des Jeux s'établit quant à lui en légère baisse de -2%, toujours impacté par un contexte économique morose qui ne favorise pas le panier moyen par joueur.

Au total, l'activité Casinos sur 9 mois est quasi stable d'une année sur l'autre à 7,8 M€.

Activité Centres de Jeux Virtuels

Le chiffre d'affaires à 9 mois de l'activité Centres de Jeux Virtuels est en recul de 3,6%, à 1,9 M€. Le Groupe poursuit ses efforts d'attractivité (offres commerciales, renouvellement des machines) qui devraient porter progressivement leurs fruits au cours des prochains mois.

Perspectives

Evolution favorable de la réglementation des machines à sous et des jeux de table

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS poursuit activement ses efforts (offres dynamiques, marketing) pour continuer de faire progresser la fréquentation de ses casinos et de ses centres de jeux.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS se félicite que le ministère de tutelle ait commencé à prendre en compte les difficultés de la profession. La mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires (Décret 2011-906 du 29 juillet 2011, publié au JO du 30 juillet 2011), intervenues durant l'été, va favoriser la relance des activités Jeux dans les casinos. SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en tirera parti au mieux comme elle l'a toujours fait, en étant à la pointe de l'évolution réglementaire et commerciale de son métier.

Ainsi, depuis le mois d'août, une nouvelle réglementation autorise désormais la mise en place dans les casinos des machines à sous multi-dénomination. Cette nouveauté permet au joueur de changer la valeur de sa mise sans changer d'appareil. La clientèle a la possibilité de jouer au minimum 0,01 €, 0,02 €, 0,05 € et jusqu'à 1 €. Il est possible de changer de valeur entre chaque partie. Les vidéos multi-jeux qui proposent des jeux différents sur une même machine ont été autorisées depuis le début de l'année et les premières machines installées dans les casinos du Groupe montrent une productivité largement supérieure aux machines à sous classiques.

Afin de bénéficier rapidement de ces nouvelles offres, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS finalise actuellement un programme de remplacement progressif de ses machines dans les mois qui viennent au sein de ses trois casinos. Le casino de Gruissan sera également parmi les premiers à exploiter l'Omaha Poker, l'autorisation est en cours.

De plus, une nouvelle réglementation sur les jeux de table permet maintenant de dissocier les horaires d'ouverture et de fermeture des grands jeux à ceux des machines à sous, offrant au Groupe des plages d'ouvertures supérieures et mieux adaptées aux attentes de sa clientèle.

A la suite du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 septembre dernier, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS annonce que l'Assemblée Générale sera, pour des raisons techniques, convoquée le 2 octobre 2011 au lieu du 30 septembre.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 12 OCTOBRE 2011 : FORTE REDUCTION DE L'ENDETTEMENT – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE PAR COMPENSATION DE CREANCES

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS précise les modalités de son augmentation de capital réservée souscrite par compensation de créances, par émission et admission aux négociations sur Euronext Paris de 1 485 820 actions nouvelles au prix unitaire de 2,75 € par action pour un montant total de 4 086 005 €.

Le prospectus de l'opération a été visé par l'AMF sous le numéro n°11-451 en date du 12 octobre 2011.

Cette opération réservée aux titulaires de créances sur la Société (Verneuil Participations, Frameliris, Foch Investissements, SNC Matignon, Invest Securities Corporate, Mery Sanson NP/USUF ainsi que Monsieur Alexandre SANSON) témoigne du soutien et de la confiance des principaux créanciers et actionnaires dans les perspectives du Groupe.

Cette augmentation de capital s'inscrit parfaitement dans le calendrier et les engagements pris dans le cadre du Plan de Continuation, homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 21 juillet dernier. Ce Plan de Continuation prévoit un certain nombre de mesures visant à assainir la situation financière actuelle de la Société.

Parmi les principales mesures :

- Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 13,4 M€ ;
- Opérations d'augmentations de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant d'apurer le passif pour un montant de plus de 4 M€ ;
- Remboursement du solde du passif en huit annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire de l'homologation du plan par le Tribunal de Commerce de Paris, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
 - 2 ans après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% de la créance ;
 - 4 ans après l'adoption du plan : 8% de la créance ;
 - 5 ans après l'adoption du plan : 12% de la créance ;
 - 6 ans après l'adoption du plan : 15 % de la créance ;

- 7 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance ;
 - 8 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance.
- Opérations d'augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant minimum de 1,1 M€.

Le Plan de Continuation ne comporte pas de condition suspensive.

A toutes fins utiles, la Société indique que l'engagement pris par les Sociétés EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS de souscrire à une augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de 1,1 M€ n'est pas inclus dans les opérations d'augmentation de capital soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 octobre 2011.

Il est précisé que cette augmentation résulte d'un engagement ferme de deux des actionnaires de la Société, n'est pas imposée dans le cadre du Plan de Continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris ni soumise à des conditions de délais et la préparation de ces opérations n'est pas encore planifiée.

SFC rappelle que cet apport en numéraire ne lui est pas nécessaire pour respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Plan de Continuation.

A l'issue de cette augmentation de capital par compensation de créances, l'endettement financier de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sera en effet fortement réduit, permettant au Groupe de poursuivre sereinement son plan de développement opérationnel.

L'augmentation de Capital réservée sera soumise au vote des actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 27 octobre 2011.

Un prospectus constitué (i) du Document de Référence de la Société SFC déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 septembre 2011 sous le n° D.11-0836 et (ii) de l'actualisation du Document de Référence et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a reçu de l'AMF le visa n°11-451 en date du 12 octobre 2011 est disponible, sans frais, au siège social de la Société : Tour de l'Horloge – 4, place Louis Armand – 75012 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.casinos-sfc.com>) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Informations concernant l'opération

Nombre d'actions à émettre	1 485 820 actions nouvelles
Bénéficiaires de l'augmentation de capital	Verneuil Participations pour 56 851 actions Frameliris pour 95 758 actions Foch Investissement pour 942 415 actions Matignon pour 167 639 actions Invest Securities Corporate pour 94 736 actions Mery Sanson NP / USUF pour 80 263 actions Monsieur A. Sanson pour 48 158 actions
Nature de l'opération	Le montant levé dans le cadre de l'Augmentation de Capital provient exclusivement de la compensation de créances. L'opération réservée ne comporte pas de tranche en numéraire.
Prix de souscription	2,75 € (valeur nominale de l'action)
Produit brut de l'augmentation de capital	4 086 005 €
Produit net estimé	4 036 005 €
Date de jouissance des actions nouvelles	3 novembre 2011
Garantie	Néant

Cotation des actions nouvelles

Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 3 novembre 2011, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010209809)

Rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs 50 000 €

Dilution et répartition du capital

Les bénéficiaires souscriront à l'augmentation de capital par compensation de leurs créances sur la Société pour un montant de 4 086 005 €. L'opération se traduira ainsi par la création de 1 485 820 actions nouvelles, au prix de souscription de 2,75 €.

L'augmentation de capital étant réservée, les actionnaires n'y participant pas seront dilués. Ainsi, un actionnaire ne participant pas à l'opération et qui détenait avant opération, 1% du capital, détiendra 0,7% du capital après opération.

A la connaissance de la Société, à la date de ce communiqué, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1 790 869	49,65%	1 790 869	49,24%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	937 214	25,99%	937 214	25,77%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	468 806	13,00%	468 806	12,89%
Autres actionnaires nominatifs	61 104	1,69%	91 451	2,51%
Public	348 657	9,67%	348 657	9,59%
Total	3 606 650	100%	3 636 997	100%

A la date du présent Prospectus, la Société n'a émis aucun instrument financier ou valeur mobilière susceptible d'avoir un effet dilutif pour les actionnaires.

Il est précisé que la Société FRAMELIRIS s'est engagée, lors de la prochaine augmentation de capital soumise à l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011, à n'exercer ses droits de vote qu'à hauteur de la participation qu'elle détenait lors de la déclaration de franchissement de seuil ayant fait l'objet de la décision prise par l'AMF sous les références D&I 209C 0298 du 19 février 2009, soit 44,87% des droits de vote.

Renonciation des principaux actionnaires à l'exercice de leur droit de vote double

Par courrier en date du 19 mai 2011 adressé à l'Autorité de Marchés Financiers et à la Société, les sociétés Frameliris et Verneuil Participations ont renoncé à l'exercice de leur droit de vote double.

Ainsi, ces sociétés ont mis au porteur l'intégralité de leurs actions nominatives qu'elles détenaient, matérialisant ainsi la renonciation à leurs droits de vote double.

Le présent tableau tient compte de cette renonciation et de la nouvelle répartition des droits de vote qui s'en est suivie. Le nombre total des droits de vote s'élève donc aujourd'hui à 3.636.997.

A l'issue de l'opération et dans l'hypothèse où les bénéficiaires de l'Augmentation de Capital réservée souscriraient à l'intégralité des actions émises à leur profit, le capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS serait réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS 1*	1 886 627	37,05%	1 886 627	36,83%
VERNEUIL PARTICIPATIONS 2*	994 065	19,52%	994 065	19,40%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM) ^{3*}	468 806	9,21%	468 806	9,15%
FOCH INVESTISSEMENTS 4*	942 415	18,50%	942 415	18,40%
MATIGNON 4*	167 639	3,29%	167 639	3,27%
INVEST SECURITIES CORPORATE 5*	94 736	1,86%	94 736	1,85%
MERY SANSON NP / USUF 5*	80 263	1,58%	80 263	1,57%
M. Alexandre SANSON 5*	48 158	0,94%	48 158	0,94%
Autres actionnaires nominatifs	61 104	1,12%	91 451	1,79%
Public	348 657	6,93%	348 657	6,81%
Total	5 092 470	100%	5 122 817	100%

¹ Représentée par Monsieur Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration

² Administrateur, représentée par Monsieur Frédéric DOULCET

³ Représentée par Monsieur François GONTIER

⁴ Représentées par Monsieur François GONTIER

⁵ Créanciers obligataires de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011

CALENDRIER INDICATIF DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

12 octobre 2011	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus
12 octobre 2011	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et modalités de mise à disposition du Prospectus
27 octobre 2011	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société statuant sur les Augmentations de Capital
27 octobre 2011 ¹	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant, d'une part, le vote des résolutions soumises à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société et, d'autre part, le lancement de l'Augmentation de Capital
31 octobre 2011	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission et d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital
3 novembre 2011	Emission des Actions Nouvelles - Règlement - livraison des Actions Nouvelles au profit des réservataires

3 novembre 2011 Admission aux négociations des actions nouvelles

15 novembre 2011² Assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double

¹: L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.casinos-sfc.com dans la rubrique «Finance», dans « Publications » et ont été publiés au BALO du 24 août 2011 et du 12 octobre 2011.

²: L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.casinos-sfc.com dans la rubrique «Finance», dans « Publications » et ont été publiés au BALO du 10 octobre 2011.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité :

Risques afférents à la Société :

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque détaillés aux pages 17 et suivantes du Document de Référence déposé le 8 septembre 2011 et pages 6 et suivantes de l'Actualisation dudit Document de Référence déposée le 12 octobre 2011, et dont un résumé est présenté ci-après.

- Risques liés à l'environnement économique général : le secteur des casinos est dépendant des changements comportementaux et des évolutions de la conjoncture économique qui produisent des effets sur la fréquentation et les consommations des clients ;
- Risques concurrentiels : la Société subit une concurrence active en matière d'offres, de destination et d'établissements ; le Groupe peut subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que par exemple les jeux et paris en ligne sur Internet ;
- Risques liés au marché des actions de la Société : en raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ;
- Risques réglementaires et juridiques : l'évolution de la réglementation française en faveur d'une autorisation des jeux sur Internet pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos ;
- Risques de liquidité : la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu des modalités prévues par le Plan de Continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris en date du 21 juillet 2011, être en mesure de faire face à ses obligations et échéances pour les 12 mois à venir ;
- Risque de non distribution de dividendes : la Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices ;

Risques liés à l'opération :

En complément des facteurs de risque afférents à la Société, les investisseurs sont invités à se référer aux facteurs de risque suivants liés à l'opération :

Risque relatif au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011 : l'Augmentation de Capital réservée sera soumise au vote des actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 27 octobre 2011, étant précisé que les réservataires ne pourront participer au vote de la résolution concernant la part de l'Augmentation de Capital qui leur sera réservée, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce. En cas de vote négatif de l'Assemblée Générale, le passif pris en compte dans le Plan de Continuation, soit 13,4 M€, ne sera pas réduit et la situation financière du Groupe pourrait en être affectée. En effet, la réalisation de l'augmentation de capital par compensation de créances constitue une des principales mesures du Plan de Continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 21 juillet 2011, et la continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le Groupe pour la préparation des Etats Financiers semestriels au 30 avril 2011, repose sur les actions mises en œuvre par le Groupe pour respecter les modalités de ce Plan de Continuation.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 OCTOBRE 2011 : ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 OCTOBRE 2011

Les actionnaires de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont informés de la décision du Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), le 27 octobre 2011 à 9 heures, au Centre « La Tête Dans les Nuages » de Passage des Princes sis 5, boulevard des Italiens - 75002 Paris.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.casinos-sfc.com dans la rubrique «Finance», dans « Assemblée Générales » et ont été publiés au BALO du 24 août 2011 et du 12 octobre 2011.

Les informations et documents relatifs à cette assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 18 NOVEMBRE 2011 : COMPTE-RENDU DES ASSEMBLEES - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Assemblée Générale du 27 octobre 2011

Les actionnaires de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS se sont réunis en Assemblée Générale Mixte le 27 octobre au Centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes sis 5, boulevard des Italiens à Paris (75002), sur convocation du Conseil d'Administration. L'Assemblée était présidée par Monsieur Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents et représentés possédaient, pour l'Assemblée Générale Ordinaire, 3.137.891 actions correspondant à 3.144.090 droits de vote et, pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, 3.137.517 actions correspondant à 3.143.342 droits de vote sur un total de 3.606.650 actions votantes correspondant à 3.363.997 droits de vote.

L'ensemble des résolutions présentées a été approuvé, à l'exception, conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, de la résolution autorisant les augmentations du capital social de la Société réservées aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code de travail.

L'Assemblée a notamment ratifié l'augmentation de capital réservée souscrite par compensation de créances, par émission et admission aux négociations sur Euronext Paris de 1.485.820 actions nouvelles au prix unitaire de 2,75 € par action pour un montant total de 4.086.005 €. Le prospectus de l'opération a été visé par l'AMF sous le numéro n°11-451 en date du 12 octobre 2011.

A l'issue de cette augmentation de capital par compensation de créances, réalisée le 27 octobre, l'endettement financier de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été fortement réduit, permettant au Groupe de poursuivre sereinement son plan de développement opérationnel. Post opération, l'endettement financier net est estimé à 7,2 M€ et le Passif est évalué à 9,4 M€. Les capitaux propres hors résultat post opération ressortent à 15 M€.

Le résultat du vote des résolutions est indiqué en annexe de ce communiqué.

Assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double du 15 novembre

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS annonce également que les actionnaires minoritaires ont accepté la modification des statuts et la suppression du droit de vote double lors de

l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double qui s'est tenue le 15 novembre 2011.

Nomination de Carlos UBACH au poste de Directeur Général du Groupe

Dans le cadre d'une nouvelle phase de développement pour SFC, le Conseil d'Administration a décidé le 27 octobre de nommer Monsieur Carlos UBACH comme nouveau Directeur Général du Groupe. Monsieur UBACH, 45 ans, qui a été Membre du Comité de Direction et Directeur Responsable de différents casinos dont celui d'Agadir, apportera son expérience de plus de 15 ans dans le secteur. Il sera en charge de l'optimisation des performances du Groupe, à la fois en termes de croissance et de rentabilité au cours des prochains mois.

Résultat des votes des résolutions de l'AGM du 27 octobre 2011 :

Résolutions ordinaires	Résultat des votes	Pour	Contre	Abstention
1-Ratification de la cooptation de Monsieur Pascal PESSIOT	Adoptée	3.140.577	3.513	
2-Ratification de la cooptation de Monsieur Daniel REYNE	Adoptée à l'unanimité			
3-Ratification de la cooptation de Monsieur Claude SERVAJEAN	Adoptée	3.140.577	3.513	
Résolutions extraordinaires	Résultat des votes	Pour	Contre	Abstention
4-Augmentation de capital par émission de 1.485.520 actions nouvelles	Adoptée	3.139.829	3.513	
5-Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société FRAMELIRIS	Adoptée	1.507.909	3.513	
6- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS	Adoptée	2.202.615	3.513	
7- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société FOCH INVESTISSEMENTS	Adoptée	3.139.829	3.513	
8- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société MATIGNON	Adoptée	3.139.829	3.513	
9- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société INVEST SECURITIES CORPORATE	Adoptée	3.139.829	3.513	
10-Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Société MERY SANSON NP/USUF	Adoptée	3.139.829	3.513	
11- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Alexandre SANSON	Adoptée	3.139.829	3.513	
12-Pouvoirs au Conseil d'Administration	Adoptée	3.139.829	3.513	
13-Augmentation de capital réservée aux salariés	Rejetée	6.994	3.136.348	
14-Modification de l'article 12 des statuts	Adoptée	3.139.829		3.513

15-Modification de l'article 15 des statuts	Adoptée	3.139.829		3.513
16-Modification de l'article 17 des statuts	Adoptée	3.139.829		3.513
17-Pouvoirs pour formalités	Adoptée	3.139.829		3.513

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 DECEMBRE 2011 : CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2010-2011

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS publie son chiffre d'affaires annuel 2010-2011. Le Groupe a réussi à maintenir son niveau d'activité, dans un contexte économique troublé par la crise.

En K€ (exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	CA 2010-2011	CA 2009-2010	Variation
Produit brut des jeux	14.268	14.587	-2,2%
Prélèvements	(6.290)	(6.468)	-2,8%
Casinos Produit net des jeux	7.978	8.119	-1,7%
Casinos Activités hors-jeux	2.628	2.763	-4,9%
Casinos total*	10.606	10.881	-2,5%
Centres de jeux virtuels	2.503	2.616	-4,3%
Chiffre d'affaires consolidé 2010-2011	13.109	13.497	-2,9%

*l'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010-2011 ressort en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 13,1 M€ contre 13,5 M€ sur l'exercice 2009-2010, représentant une baisse de 2,9%.

Cependant, en 2009-2010, le Groupe avait bénéficié d'un produit exceptionnel de 176 K€ suite à la séparation des barèmes de prélèvement entre les jeux de table et les machines à sous intervenu en mai 2010.

Hors ce produit exceptionnel, le chiffre d'affaires des casinos est quasi stable à -0,9% et le chiffre d'affaires total est en légère baisse de 1,6%.

Activité casinos

Les casinos SFC ont maintenu un niveau d'activité solide tout au long de l'exercice 2010-2011, avec un chiffre d'affaires en légère baisse de 2,5% à 10,6 M€ contre 10,9 M€ pour l'exercice précédent. Les efforts marketing développés par le Groupe ont permis de stabiliser la fréquentation, dans un contexte difficile troublé par la crise économique actuelle qui pénalise la consommation des clients. Le panier moyen par joueur affiche ainsi un recul sur la période à 173 € en 2010-2011 contre 177 € en 2009-2010.

Compte tenu de ces éléments, le Produit Net des Jeux baisse ainsi légèrement de 1,7% à 8,0M€ contre 8,1 M€ pour l'exercice 2009-2010. Les Activités Hors-Jeux s'élèvent à 2,6 M€ sur l'exercice 2010-2011, contre 2,8 M€ pour l'exercice précédent, dû principalement à de moindres recettes de spectacles. Le chiffre d'affaires Réception est en hausse de 15,6% et le chiffre d'affaires Restaurant augmente de 11,4%.

Activités centre de Jeux Virtuels

L'activité Centre de Jeux Virtuels enregistre un chiffre d'affaires annuel quasi stable à 2,5 M€ contre 2,6 M€ en 2009-2010, avec une fréquentation des centres similaires à celle de l'exercice précédent. Le Groupe poursuit cependant ses actions afin d'améliorer l'attractivité au cours du prochain exercice.

Perspectives

Au cours de l'exercice 2011-2012, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS table sur une dynamisation progressive de son activité grâce notamment aux investissements réalisés dans les casinos. Suite à la nouvelle réglementation mise en place au cours de l'année, qui autorise désormais les machines à sous multi-dénomination, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

poursuit le remplacement de ses machines au sein de ses trois casinos. Le Groupe va ainsi pouvoir commencer à bénéficier pleinement de cette évolution, les machines à sous multi-dénomination montrant une productivité largement supérieure aux machines à sous classiques.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a également obtenu l'autorisation d'exploiter l'Omaha Poker, une variante du poker très appréciée des joueurs, qui a été installé dans son casino de Gruissan.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 JANVIER 2012 : INFORMATION MENSUELLE RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011 (Article 223-16 du Règlement général de l'AMF)

Actions du capital	5.092.470
Droits de vote théoriques	5.092.470
Actions privées de droit de vote	0
Auto-détention au nominatif	0
Auto-détention au porteur	0
Autres (contrat de liquidité)	0
Droits de vote exerçables (1 - (2 + 3 + 4))	5.092.470

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29 FEVRIER 2012 : RESULTATS ANNUELS 2010-2012 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE AU 2ND SEMESTRE - UNE STRUCTURE FINANCIERE ASSAINIE

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS publie ses résultats annuels 2010-2011 (exercice clos le 31 octobre).

<i>En K€</i> <i>(Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)</i>	Total 2009-2010	S1 2010-2011	S2 2010-2011	Total 2010-2011
Chiffre d'affaires consolidé	13 497	6 450	6 659	13 109
- dont Casinos (*)	10 881	3 144	3 462	10 606
- dont jeux virtuels	2 617	1 305	1 198	2 503
EBITDA	2 062	524	854	1 378
Résultat opérationnel courant	625	(159)	43	(116)
Résultat opérationnel	(11 200)	(1 266)	332	(934)
Coût de l'endettement financier net	(619)	(28)	(33)	(61)
Résultat net part du Groupe	(11 253)	(1 344)	1 833	489

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS précise que les comptes sont certifiés conformes par les Commissaires aux comptes et ont été validés par le Conseil d'Administration.

* L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Un second semestre en nette amélioration

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a amélioré nettement ses performances opérationnelles au cours du second semestre de l'exercice 2010-2011 par rapport au premier semestre, avec un EBITDA nettement supérieur et un résultat opérationnel courant à l'équilibre. Le résultat net de ce second semestre bénéficie par ailleurs d'un produit financier de 1,5 M€ correspondant à l'actualisation du passif de la Société, ce qui a permis de compenser totalement la perte nette enregistrée au cours du premier semestre

Résultats annuels 2010-2011 : résultat net positif de 489 K€

Dans une conjoncture toujours peu favorable, SFC publie un chiffre d'affaires de 13,1 M€ en recul de -2,9 %, une évolution répartie entre -2,5 % pour l'activité Casinos et -4,4 % pour l'activité Centres de jeux virtuels. Malgré le maintien d'une bonne fréquentation, le groupe a été pénalisé par la nouvelle baisse conjoncturelle du panier moyen dépensé par ses clients.

L'EBITDA annuel s'établit à 1,4 M€, représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires. Cet agrégat est toutefois en recul par rapport à l'exercice précédent en raison de dépenses opérationnelles supérieures à celles de l'an dernier, engagées principalement au cours du premier semestre. Le groupe rappelle également que l'EBITDA de l'exercice 2009-2010 avait bénéficié de l'effet positif rétroactif de la séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels pour un montant de 171 K€.

Le résultat opérationnel courant annuel est en très légère perte de -116 K€. Toutefois, il serait bénéficiaire retraité des frais liés à la procédure collective qui ont pesé pour 189 K€ dans les comptes de l'exercice.

Le résultat opérationnel s'établit à -934 K€, intégrant une provision de 1,1 M€ liée au litige avec la société Atlantis (ancien acquéreur du Casino d'Agadir).

Le résultat financier s'améliore nettement atteignant -61 K€ contre -619 K€ à l'exercice précédent, ainsi que le résultat net part du groupe qui redevient positif à 489 K€.

Net assainissement de la structure financière

En 2010-2011, le flux de trésorerie généré par l'exploitation s'élève à 1 539 K€, couvrant largement les investissements d'exploitation de 706 K€ réalisés au cours de l'exercice, et confirmant ainsi la capacité potentielle de la Société à se désendetter et ainsi poursuivre son développement de manière pérenne et ambitieuse.

Les capitaux propres s'élèvent à 14 973 K€ au 31 octobre 2011, contre 10 916 K€ l'année précédente. Cette hausse est liée à l'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires intervenue fin octobre 2011, qui a permis d'épurer le passif de la Société et assainir sa situation financière.

L'endettement financier net de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS diminue ainsi presque de moitié et atteint 5 525 K€, contre 10 247 K€ au 31 octobre 2010.

Perspectives

Après une année 2010-2011 perturbée par les règlements judiciaires de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS jusqu'à la validation du Plan de Continuation en juillet dernier par le Tribunal de Commerce de Paris, ainsi qu'une conjoncture économique toujours difficile pour la profession, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS devrait voir son activité s'améliorer au cours des prochains mois. Sous l'égide de la nouvelle direction du Groupe mise en place en octobre dernier, les actions marketing vont se poursuivre sur l'exercice 2011-2012, avec des offres dynamiques et de nouveaux moyens de communication.

Le programme de remplacement des machines à sous classiques par des machines à sous multi dénomination, entamé au cours de l'exercice 2010-2011, se poursuit également au sein des trois casinos du Groupe qui devrait bénéficier pleinement de la productivité supérieure des machines multi dénomination sur le prochain exercice.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS entend également investir dans la remise à niveau et la modernisation de ses Casinos et de l'enseigne de centres de jeux La Tête dans les Nuages, tout en maintenant une gestion financière rigoureuse.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 12 MARS 2012 : CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2012

Les actionnaires de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont informés de la décision du Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 12 avril 2012 à 17 heures, au Centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes sis 5 boulevard des Italiens - 75002 Paris, afin de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ;
- Approbation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2011 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet EURAAUDIT ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Patrick GRIMAUD ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont disponibles sur le site Internet de la société, www.casinos-sfc-com dans la rubrique « Finance », dans « Publications » et ont été publiés au BALO du 5 mars 2012.

COMMUNIQUE DU 15 MARS 2012 : COMMUNIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 1^{ER} TRIMESTRE 2011 - 2012

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2011-2012 : +0,4% à 3,4 M€

Croissance de l'activité Casinos : +3,6%

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS renoue avec la croissance et publie un chiffre d'affaires en légère augmentation de +0,4% pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2011-2012 (+1,7% à données réellement comparables). L'activité Casinos est en croissance de +3,6%, confirmant la solidité de son activité, dans un contexte économique toujours difficile.

<i>En K€</i>				
<i>(Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)</i>	1^{er} trimestre 2011-2012	1^{er} trimestre 2010-2011	Variation	
Produit brut des jeux	3 423	3 334	+2,7%	
Prélèvements	1 133	1 088	+4,1%	
Casinos Produit Net des Jeux	2 291	2 246	+2,0%	
Casinos Activités Hors Jeux	537	485	+10,9%	
Casinos Total*	2 828	2 731	+3,6%	
Centres de Jeux Virtuels	600	684	-12,3%	
Chiffre d'affaires consolidé	3 428	3 415	+0,4%	

* L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Activité Casinos

Le 1^{er} trimestre de l'exercice 2011-2012 a été marqué par un retour à la croissance de l'activité Casinos, avec un chiffre d'affaires de 2,8 M€ contre 2,7 M€, soit une hausse de +3,6%. Cette progression repose essentiellement sur une hausse du panier moyen par joueur qui a

augmenté de 3,8% sur la période, atteignant ainsi 163 €, contre 157 € au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent, fruit des actions marketing mises en place par le Groupe. L'effet positif de ces mesures s'est directement répercuté sur le chiffre d'affaires Hors-Jeux qui augmente de +10,9%, enregistrant de belles performances dans les Recettes Restaurant, Spectacle et Hébergement.

Le Produit Brut des jeux est en hausse de +2,7%, à 3,4 M€. Les prélèvements augmentent quant à eux de +4,1%.

Activités centres de Jeux Virtuels : La Tête dans les nuages

Le chiffre d'affaires de l'activité Centres de Jeux virtuels est en baisse de -12,3%, à 600 K€, contre 684 K€ au 1^{er} trimestre 2010-2011. Le Groupe précise toutefois que le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent avait bénéficié d'un produit exceptionnel de 43 K€. SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS poursuit ses actions afin d'améliorer l'attractivité dans les centres de jeux.

Perspectives

En ce début d'exercice 2011-2012, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS commence à récolter les fruits de la nouvelle direction prise par la Société en octobre 2011 et va poursuivre sa stratégie de remise à niveau et de modernisation de ses établissements tout en maintenant une gestion financière rigoureuse. La rénovation du Centre de jeux principal La Tête Dans les Nuages situé Boulevard des Italiens à Paris, ainsi que la fermeture progressive des centres de jeux déficitaires devraient permettre à cette activité de renouer progressivement avec la croissance et participer positivement aux résultats de la Société.

Les actions marketing menées par le Groupe, avec des offres dynamiques et des actions de communications ciblées, devraient également permettre à l'activité de continuer à s'améliorer au cours des prochains mois.

Le Casino de Gruissan organisera ainsi pendant une semaine en novembre 2012 une manche du World Poker Tour, championnat du monde de poker particulièrement reconnu par les joueurs du monde entier. Cet évènement, jusqu'à présent réservé à Paris et Cannes, sera organisé en collaboration avec la Mairie de Gruissan. Plus de 500 joueurs seront attendus à cette occasion.

COMMUNIQUE DU 21 MARS 2012 : MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2012

Les actionnaires de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 12 avril 2012 à 17 heures, au centre « La Tête dans les Nuages » de Passage des Princes, sis 5 boulevard des Italiens, 75002 Paris.

L'avis préalable, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'Administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) du 5 mars 2012.

Conformément à l'article R. 225-73 du Code de commerce, les documents ou informations relatifs à l'Assemblée Générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne à compter de ce jour sur le site internet de la Société : <http://www.casinos-sfc.com>, rubrique Assemblées.

L'avis de convocation sera publié le 26 mars 2012 au BALO, dans le journal d'annonces légales Journal Spécial des Sociétés et sur le site internet précité.

COMMUNIQUE DU 22 MARS 2012 : MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010 - 2011 - SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ANNONCE LA MISE A DISPOSITION DE SON RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010-2011.

Il a été déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers et est disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique Finance – Publications, à l’adresse suivante : <http://www.casinos-sfc.com>.

Sont inclus dans le rapport financier annuel :

- La déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport ;
- Le rapport de gestion ;
- Les comptes consolidés et annexes des comptes 2010-2011. A ce titre SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS précise que l’EBITDA (Earnings Before Interest Tax Depreciation and Amortization) correspond à un résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, provisions et transferts de charges. Il est également précisé dans ce rapport la contribution au résultat opérationnel courant de chaque activité ; casinos, centres de jeux et structure, cette dernière intégrant les coûts liés aux obligations d’une société cotée pour un montant estimé à 745 K€. Le détail est disponible en page 70 du rapport financier.
- Les honoraires des commissaires aux comptes ;
- Les rapports des commissaires aux comptes.

COMMUNIQUE DU 30 MARS 2012 : INFORMATION SUR LA SITUATION DE SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS PAR RAPPORT AU PLAN DE CONTINUATION

Société Française de Casinos souhaite apporter des précisions quant à sa situation financière au premier trimestre de son exercice 2011-2012.

Dans le cadre de son Plan de Continuation validé par le Tribunal de Commerce de Paris, le Groupe fait face à des remboursements annuels du solde du passif. La première échéance interviendra à la date anniversaire de l’homologation du Plan de Continuation, pour un montant de 364 K€.

Société Française de Casinos a pris ses dispositions afin d’honorer ses échéances, notamment la première échéance du 21 juillet prochain. Un compte spécifique incrémenté régulièrement a été ouvert à cet effet.

COMMUNIQUE DU 27 AVRIL 2012 : COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2012

L’Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s’est réunie comme prévu le jeudi 12 avril 2012 et a, notamment, approuvé les comptes annuels et consolidés de l’exercice clos le 31 octobre 2011, ratifié la cooptation de deux administrateurs, nommé un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le Conseil d’Administration est le suivant :

Résolutions	Résultat du vote		
	Pour	Contre	Abstention
1 - Approbation des comptes sociaux de l’exercice clos le 31 octobre 2011 et quitus aux administrateurs	3.614.034	21.801	
2 - Affectation du résultat	3.614.034	21.801	
3 - Approbation des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 octobre 2011	3.614.034	21.801	
4 - Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	722.276	21.801	
5 - Ratification de la cooptation de Monsieur Carlos UBACH en qualité d’administrateur	3.614.034	21.801	

6 - Ratification de la cooptation de Madame Isabelle BERNARD DELORE en qualité d'administrateur	3.635.835		
7 - Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire	30.741	3.605.094	
8 - Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant	30.741	3.605.094	
9 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	3.635.835		

La résolution n° 7 (renouvellement d'un Commissaire aux Comptes titulaire) et la résolution n° 8 (renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant), telles que proposées par le Conseil d'Administration, ayant été rejetées à la majorité des actionnaires, l'assemblée a adopté lesdites résolutions rédigées de la manière suivante :

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après échanges et discussion, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société EURAAUDIT FIDERAF, et de nommer :

- ERNST & YOUNG ET AUTRES, SAS à capital variable, 438 476 913 RCS NANTERRE, Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles, dont le siège social est 41 rue Ybry - 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Cette résolution a été adoptée par 3.607.294 voix pour et 27.041 abstention.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Patrick GRIMAUD, et de nommer :

- AUDITEX, SAS à capital variable, 377 652 938 RCS NANTERRE, Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles, dont le siège social est Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 LA DEFENSE CEDEX, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Cette résolution a été adoptée par 3.607.294 voix pour et 27.041 abstention.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possédaient, ensemble, 3.635.835 actions et droits de vote, soit 91,29% des actions ayant le droit de vote et des droits de vote.

A la date de l'assemblée, le capital de la société est constitué de 5.092.470 actions représentant 3.982.416 droits de vote exerçables.

COMMUNIQUE DU 25 MAI 2012: INFORMATIONS JURIDIQUES

Dans le cadre de la cession du Casino le Mirage, un contentieux est né entre la société Atlantis Finance S.A. et la Société Française de Casinos. Celle-ci avait provisionné pour risque dans ses comptes la somme d'un montant de 1.100.000 €. Le jugement du Tribunal de Commerce en date du 21 mai 2012 a entièrement débout la société Atlantis de ses demandes. Par contre, toujours dans le cadre de la cession du Casino d'Agadir, la Société Française de Casinos a été condamnée à verser la somme de 300.000 € au titre de remboursement partiel de prix et de dommages-intérêts aux sociétés Chabaza et JB Limited ainsi qu'à Monsieur Jablan.

La provision pour risque sera en conséquence partiellement reprise pour tenir compte de ce nouveau développement.

COMMUNIQUE DU 12 JUILLET 2012 : SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS PUBLIE SES RESULTATS SEMESTRIELS 2011-2012 (NOVEMBRE 2011 A AVRIL 2012)

Nette amélioration des résultats au 1^{er} semestre 2011-2012

EBITDA : +26,3% à 662 K€

Résultat net positif : 219 K€

Les comptes consolidés du Groupe au 30 avril 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2012.

Les commissaires aux comptes du Groupe ont effectué leurs diligences d'examen limité sur ces comptes et le rapport sur l'information financière semestrielle est en cours d'émission.

En K€ (exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	1 ^{er} semestre 2010-2011 retraité	1 ^{er} semestre 2011-201	Variation
Chiffre d'affaires consolidé (*)	9.013	9.092	+ 0,9%
Prélèvements	(2.563)	(2.671)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	6.450	6.421	
- dont casinos (**)	5.145	5.300	+ 3,0%
- dont jeux virtuels	1.305	1.121	- 14,1%
EBITBA	524	662	+ 26,3%
Résultat opérationnel courant	(159)	208	
Résultat opérationnel	(1.266)	387	
Coût de l'endettement financier net	(28)	(38)	
Résultat net part du Groupe	(1.344)	219	

(*) Conformément à la norme IAS 18 et aux pratiques sur le marché des jeux de casino, SFC a décidé de modifier la présentation de son chiffre d'affaires en faisant apparaître désormais les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux.

(**) L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Activité Casinos

Les actions marketing menées depuis plusieurs mois dans les casinos, avec des offres plus dynamiques et de nouvelles actions de communication, ont commencé à porter leurs fruits au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, notamment sur le panier moyen par joueur. Le chiffre d'affaires de l'activité Casinos est en hausse de +3,4% à 8,0 M€, contre 7,7 M€ (en intégrant les prélèvements) au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, malgré un contexte économique difficile qui impacte la fréquentation des casinos. Le produit brut des jeux augmente de +3,0% à 6,9 M€.

Le chiffre d'affaires hors-jeux est en hausse de +6,1%, confirmant les bonnes performances des activités annexes, en particulier la partie Restaurant dont l'activité augmente de +15,1% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

Activité Centres de Jeux Virtuels

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, le chiffre d'affaires de l'activité Centres de Jeux Virtuels s'élève à 1,1 M€, contre 1,3 M€ l'année précédente.

Le Groupe n'a pas encore totalement bénéficié de la rénovation du site principal La Tête Dans les Nuages à Paris qui s'est terminée au 1^{er} semestre. Les premiers indicateurs sont encourageants et devraient permettre de redynamiser l'activité au cours des prochains mois.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'arrêter l'exploitation du centre de jeux situé dans le bowling de Belle Epine en région parisienne qui générerait des pertes opérationnelles.

Résultats du 1^{er} semestre 2011-2012 : retour à la rentabilité opérationnelle

Au global, le chiffre d'affaires consolidé de Société Française de Casinos est en légère hausse de +0,9% au 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, à 9,1 M€ contre 9,0 M€ au 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011.

L'EBITDA du 1^{er} semestre 2011-2012 est en forte hausse de +26,2% et s'établit à 662 K€, contre 524 K€ au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, grâce à une bonne maîtrise des dépenses opérationnelles sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'économie générée par la fermeture de l'exploitation déficitaire sur le centre de Belle Epine.

Cette forte amélioration de l'EBITDA se retrouve directement dans le résultat opérationnel courant qui redevient positif à 208 K€, contre -159 K€ l'année précédente. Après comptabilisation de la plus-value sur la cession des machines présentes dans le centre de jeux cédé, le résultat opérationnel s'élève à 387 K€, contre -1 266 K€ au 1^{er} semestre 2010-2011 (celui-ci intégrait une provision de 1,1 M€ liée au litige avec la société Atlantis, ancien acquéreur du Casino d'Agadir).

Le coût de l'endettement financier s'établit à -38 K€ contre -28 K€ à l'exercice précédent et le résultat net positif s'élève à 219 K€, contre -1 344 K€ en 2010-2011.

Structure financière : forte réduction de l'endettement net

Les capitaux propres s'élèvent à 15 191 K€ au 30 avril 2012, contre 9 574 K€ au 30 avril 2011. Cette progression est liée à l'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires intervenue fin octobre 2011, qui a permis d'épurer le passif de la société et assainir sa situation financière.

Il en résulte une diminution de l'endettement financier net de moitié par rapport au 30 avril 2011 qui s'établit à 5 633 K€ au 30 avril 2012, soit un taux d'endettement net de 37,1%.

Perspectives

Le 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012 marque le retour à la rentabilité opérationnelle de Société Française de Casinos.

La fin des travaux de rénovation du Centre de Jeux principal La Tête Dans les Nuages devrait permettre à l'activité de s'améliorer au cours des prochains mois.

Comme annoncé dans le communiqué du 15 mars dernier, le casino de Gruissan va accueillir une manche qualificative du renommé World Poker Tour en novembre prochain. Société Française de Casinos bénéficie en outre de l'exclusivité régionale de cet événement pour trois saisons.

Société Française de Casinos poursuit également sa stratégie d'optimisation de ses espaces de jeux avec l'installation de nouvelles machines toujours plus attractives, ainsi que les actions de marketing et de communication ciblées, notamment avec la refonte du site internet des exploitations et le développement de nouveaux accords de partenariat.

COMMUNIQUE DU 13 JUILLET 2012 : CORRECTION SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS : RESULTAT DU 1^{ER} SEMESTRE 2011-2012

Il s'agit d'une correction du communiqué 19:31 12.07.2012 CEST.

Explication de la modification:

Paris, le 12 juillet 2012 - Société Française de Casinos publie ses résultats semestriels 2011-2012 (novembre 2011 à avril 2012). Nette amélioration des résultats au 1^{er} semestre 2011-2012

EBITDA : +26,3% à 662 K€

Résultat net positif : 219 K€

Les comptes consolidés du Groupe au 30 avril 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2012.

Les commissaires aux comptes du Groupe ont effectués leurs diligences d'examen limité sur ces comptes et le rapport sur l'information financière semestrielle est en cours d'émission.

En K€ (exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	1 ^{er} semestre 2010-2011 retraité	1 ^{er} semestre 2011-201	Variation
Chiffre d'affaires consolidé (*)	9.013	9.092	+ 0,9%
Prélèvements	(2.563)	(2.671)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	6.450	6.421	
- dont casinos (**)	5.145	5.300	+ 3,0%
- dont jeux virtuels	1.305	1.121	- 14,1%
EBITBA	524	662	+ 26,3%
Résultat opérationnel courant	(159)	208	
Résultat opérationnel	(1.266)	387	
Coût de l'endettement financier net	(28)	(38)	
Résultat net part du Groupe	(1.344)	219	

(*) Conformément à la norme IAS 18 et aux pratiques sur le marché des jeux de casino, SFC a décidé de modifier la présentation de son chiffre d'affaires en faisant apparaître désormais les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux.

(**) L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Activité Casinos

Les actions marketing menées depuis plusieurs mois dans les casinos, avec des offres plus dynamiques et de nouvelles actions de communication, ont commencé à porter leurs fruits au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, notamment sur le panier moyen par joueur. Le chiffre d'affaires de l'activité Casinos est en hausse de +3,4% à 8,0 M€, contre 7,7 M€ (en intégrant les prélèvements) au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, malgré un contexte économique difficile qui impacte la fréquentation des casinos. Le produit brut des jeux augmente de +3,0% à 6,9 M€.

Le chiffre d'affaires hors-jeux est en hausse de +6,1%, confirmant les bonnes performances des activités annexes, en particulier la partie Restaurant dont l'activité augmente de +15,1% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

Activité Centres de Jeux Virtuels

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, le chiffre d'affaires de l'activité Centres de Jeux Virtuels s'élève à 1,1 M€, contre 1,3 M€ l'année précédente.

Le Groupe n'a pas encore totalement bénéficié de la rénovation du site principal La Tête Dans les Nuages à Paris qui s'est terminée au 1^{er} semestre. Les premiers indicateurs sont encourageants et devraient permettre de redynamiser l'activité au cours des prochains mois.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'arrêter l'exploitation du centre de jeux situé dans le bowling de Belle Epine en région parisienne qui générait des pertes opérationnelles.

Résultats du 1^{er} semestre 2011-2012 : retour à la rentabilité opérationnelle

Au global, le chiffre d'affaires consolidé de Société Française de Casinos est en légère hausse de +0,9% au 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012, à 9,1 M€ contre 9,0 M€ au 1^{er} semestre de l'exercice 2010-2011.

L'EBITDA du 1^{er} semestre 2011-2012 est en forte hausse de +26,2% et s'établit à 662 K€, contre 524 K€ au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, grâce à une bonne maîtrise des dépenses opérationnelles sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'économie générée par la fermeture de l'exploitation déficitaire sur le centre de Belle Epine.

Cette forte amélioration de l'EBITDA se retrouve directement dans le résultat opérationnel courant qui redevient positif à 208 K€, contre -159 K€ l'année précédente. Après comptabilisation de la plus-value sur la cession des machines présentes dans le centre de jeux cédé, le résultat opérationnel s'élève à 387 K€, contre -1 266 K€ au 1^{er} semestre 2010-2011

(celui-ci intégrait une provision de 1,1 M€ liée au litige avec la société Atlantis, ancien acquéreur du Casino d'Agadir).

Le coût de l'endettement financier s'établit à -38 K€ contre -28 K€ à l'exercice précédent et le résultat net positif s'élève à 219 K€, contre -1 344 K€ en 2010-2011.

Structure financière : forte réduction de l'endettement net

Les capitaux propres s'élèvent à 15 191 K€ au 30 avril 2012, contre 9 574 K€ au 30 avril 2011. Cette progression est liée à l'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires intervenue fin octobre 2011, qui a permis d'épurer le passif de la société et assainir sa situation financière.

Il en résulte une diminution de l'endettement financier net de moitié par rapport au 30 avril 2011 qui s'établit à 5 633 K€ au 30 avril 2012, soit un taux d'endettement net de 37,1%.

Perspectives

Le 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012 marque le retour à la rentabilité opérationnelle de Société Française de Casinos.

La fin des travaux de rénovation du Centre de Jeux principal La Tête Dans les Nuages devrait permettre à l'activité de s'améliorer au cours des prochains mois.

Comme annoncé dans le communiqué du 15 mars dernier, le casino de Gruissan va accueillir une manche qualificative du renommé World Poker Tour en novembre prochain. Société Française de Casinos bénéficie en outre de l'exclusivité régionale de cet événement pour trois saisons.

Société Française de Casinos poursuit également sa stratégie d'optimisation de ses espaces de jeux avec l'installation de nouvelles machines toujours plus attractives, ainsi que les actions de marketing et de communication ciblées, notamment avec la refonte du site internet des exploitations et le développement de nouveaux accords de partenariat.

COMMUNIQUE DU 23 JUILLET 2012 : MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Nous vous informons que le rapport financier semestriel 2011-2012 du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et qu'il est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique Finance - Publications (<http://www.casinos-sfc.com>).

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 octobre 2010, 2009, 2008, 2007 et 2006. La Société n'a pas distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

Les dividendes futurs que pourrait distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices (art. 243 du CGI)

Nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/10/2010	0	0	0
31/10/2009	0	0	0
31/10/2008	0	0	0

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été placée en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 août 2010.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a entériné le Plan de Continuation présenté par la Société, lequel plan prévoit :

- un règlement de l'intégralité du passif retenu en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan
- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires et apport en numéraire permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 4M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société. Cette augmentation de capital a été réalisée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dénomination sociale : SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Siège social : -14 rue d'Antin - 75002 Paris

Date de constitution de la Société : 21 octobre 1993

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Durée : La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris en date du 16 novembre 1993 pour une durée de 99 années à compter du jour de cette immatriculation, sauf dissolution ou prorogation.

Registre du Commerce : La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467.

A.P.E. (Code d'activité) : 9132 Z

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital souscrit

Capital social souscrit

A la date du dépôt du présent Document de Référence, le capital social de la Société est fixé à la somme de 14.004.292,50 €, divisé en 5.092.470 actions ordinaires d'un montant nominal de 2,75 € chacune entièrement libérées et de même catégorie.

Capital à libérer

Il n'existe pas de capital à libérer.

Capital autorisé non émis

Il n'existe pas de titre de capital de la Société émis mais non libéré.

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) en date du 26 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, le cas échéant avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder aux opérations suivantes :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en K€)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2013	15.000
Offre publique avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2013	15.000 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression de droit préférentiel de souscription	26 mois 25 juin 2013	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des salariés	26 mois 25 juin 2013	2% du capital social de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

Aucune de ces autorisations n'a été jusqu'à présent utilisée par le Conseil d'Administration.

Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement sur les titres de capital de la Société.

21.1.2 Titres non représentatifs de capital

La Société a procédé à compter du 13 juillet 2007 à l'émission, sans appel public à l'épargne, d'un emprunt obligataire d'un montant de 5.062,5 K€ composé de 125 obligations de 40.500 € de valeur nominale chacune, portant intérêt au taux de 9% l'an, remboursable en principal et intérêts à échéance maximale de six mois ou douze mois à la seule option de la Société.

Suite à la conversion en capital d'une partie de la dette obligataire décidée par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009 et constatée par le Conseil d'Administration du même jour, le montant en nominal de l'emprunt obligataire a été ramené à 2.511 K€.

Suite à la conversion en capital d'une partie de la dette obligataire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2011 et constatée par le Conseil d'Administration du même jour, seule la société PLANET MODE demeure créancier obligataire de SFC.

Cette émission obligataire est détaillée au point 4.4.4 du présent Document de Référence.

21.1.3 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

A la date de dépôt du présent Document de référence, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune des actions de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

21.1.5 Droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

21.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Voir le paragraphe 17.2.

21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques

a) Tableau d'évolution du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis le 31 octobre 2007 jusqu'à la date de dépôt du présent Document de Référence :

Date	Nature de l'opération	Nominal en €	Montant de la variation en €	Prime d'émission ou d'apport en €	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social	
						en €	en actions
AG du 25.10.07	Augmentation de capital par apports en nature	2,75	4.466.558,25	11.531.841,75	1.624.203	7.436.456,50	2.704.166
AG du 30.01.09	Augmentation de capital par compensation de créances - dont créances en compte courant - dont créances obligataires	2,75	2.481.831 1.283.331,50 1.198.499,50	4.333.071 2.916.662,50 1.416.408,50	902.484 466.666 435.8180	9.918.287,50	3.606.650
AG du 27.10.11	Augmentation de capital par compensation de créances : - dont créances en compte courant - dont créance obligataires	2,75	4.086.005,00 3.472.323,25 613.681,75		1.485.820 1.262.663 223.157	14.004.292,50	5.092.470

b) Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

Voir le paragraphe 18.1

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Date de dernière mise à jour des statuts : 15 novembre 2011.

Forme juridique : La Société est constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège social par toute personne habilitée.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays, à titre principal, directement ou indirectement :

- la prestation de services sous toutes ses formes dans le domaine de centres de loisirs et plus particulièrement de lieux dits « Amusement Centers », ayant pour objet l'exploitation, la présentation, la démonstration, l'animation et la commercialisation de produits électroniques et de jeux vidéo individuels et / ou interactifs de technologie avancée ainsi que de leurs dérivés et / ou de leurs accessoires,
- le négoce des machines et produits électroniques, jeux vidéo individuels et / ou de leurs accessoires,
- toutes activités se rattachant à celles ci-dessus,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location gérance de tous biens ou droits, d'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités, ou autrement, et, plus généralement, toutes opérations financières commerciales, civiles, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'Administration et de direction

a) Conseil d'Administration

Nomination, révocation (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les présents statuts aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette épreuve.

Délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux

mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Les réunions du Conseil ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Actions d'administrateur (article 14 des statuts)

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

b) Direction Générale

Choix du mode de direction (sous-titre I des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 - 1 du Code de commerce, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être, le cas échéant, remise en cause qu'une fois au cours de l'année civile.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Nomination, révocation (article 18 des statuts)

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du Président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Pouvoirs (article 18 des statuts)

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2011, a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur Général et que le Conseil d'administration de la Société devra être consulté et sur toute décision relative aux points suivants :

- toute demande de modification substantielle du Plan de Continuation qui sera présenté par la Société ;
- tout acte de disposition (sous quelque forme que ce soit notamment par vente, achat, location ou licence) d'actifs significatifs nécessaires à la conduite de l'activité de la Société ;
- la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail comportant une rémunération annuelle brute fixe supérieure à 75.000 € ;
- tout emprunt excédant un montant en principal de 400.000 € ;
- la conclusion d'un accord dans le cadre du dossier Atlantis ;

- la conclusion d'un accord portant sur la créance du Groupe Partouche ;
- une augmentation supérieure à 3% de la rémunération des dirigeants salariés ;
- l'embauche ou le licenciement des directeurs de casinos ;
- la création, la cession de filiale, acquisition, investissement ou toute prise de participation dans une autre société ou entité ainsi que tout transfert d'actions ou de parts détenues dans toute entité, pour autant que l'opération porte sur un montant supérieur à 1.000.000 €, sauf si cette opération s'effectue dans le cours normal des affaires ; et
- l'octroi de garanties, cautions, avals, susceptibles d'entraîner une charge potentielle pour la Société égale ou supérieure à 400.000 € ou bien portant sur des biens appartenant à la Société d'une valeur supérieure à 400.000 €.

c) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général
(article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, qui est portée aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est déterminée par le Conseil d'Administration.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

a) Libération (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir, sur appel du Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

b) Forme (article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Après leur libération, les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

c) Cession et négociabilité (article 11 des statuts)

Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, les actions sont librement cessibles. La transmission des actions s'opère selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

d) Conditions d'exercice du droit de vote (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et donne droit à la communication de certains documents sociaux, conformément à la loi et aux statuts.

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

e) Répartition statutaire des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait obligatoirement un prélèvement d'au moins 5 % affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social, il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires, lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, les actionnaires peuvent, sur proposition du Conseil, reporter à nouveau tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices, ou affecter tout ou partie de cette part à

toutes réserves générales ou spéciales dont ils décident la création et déterminent l'emploi, s'il y a lieu.

Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou reportées à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales et le paiement en numéraire.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits des actionnaires est soumise aux dispositions légales.

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts)

a) Convocations, ordre du jour

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

b) Admission aux assemblées, pouvoirs

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'Assemblée peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné au respect de l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur.

c) Conditions d'exercice du droit de vote

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'Assemblée peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné au respect de l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur.

d) Assemblée Générale Ordinaire (article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

e) Assemblée Générale Extraordinaire (article 24 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'action régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

f) Droit de communication

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'Assemblée.

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

a) Franchissement de seuil

Lorsque les actions d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

En cas de non-respect des dispositions du présent article, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital, les actions et droits de vote non régulièrement déclarés sont privés du droit de vote dans toute Assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date d'une déclaration de régularisation.

b) Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.7 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de ralentir, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants auxquels les sociétés du Groupe étaient parties au cours des deux dernières années concernent :

- le contrat d'acquisition auprès du Groupe Partouche de 55,56% du capital social de SHC (voir paragraphe 5.1.5),
- les contrats de délégation de service public relatifs aux casinos de Gruissan, Châtel Guyon et Port-la-Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2),
- les contrats de bail pour le casino et l'hôtel exploités à Gruissan ainsi que pour le casino exploité à Port-la-Nouvelle (voir paragraphe 6.5.2),
- le contrat de bail pour le centre de jeux exploité Passage des Princes à Paris (voir paragraphe 6.5.1),
- le contrat de partenariat pour le centre de jeux exploité au centre commercial Belle Epine (voir paragraphe 6.5.1) – ce contrat a toutefois été résilié le 31 janvier 2012,
- le contrat d'exploitation avec la Compagnie des Alpes pour l'exploitation des centres de jeux dans les parcs d'attractions (Parc Astérix, Bagatelle, La Mer de Sable) (voir paragraphe 6.2).

23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais, au siège social : 14 rue d'Antin - 75002 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.casinos-sfc.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les documents suivants ou une copie de ceux-ci, peuvent être consultés :

- actes constitutifs et statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document Référence ; et
- les informations financières historiques du Groupe pour chacun des deux exercices précédant le dépôt du présent Document de Référence.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de son résultat, figurent au Chapitre 7 du présent Document de Référence « Organigramme ».

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe 1 du Règlement (CE) N° 809/2004 du 29 avril 2004

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
1. Personnes responsables	8
2. Contrôleurs légaux des comptes	12
3. Informations financières sélectionnées	13
4. Facteurs de risque	18
5. Informations concernant l'émetteur	31
5.1. Histoire et évolution de la société	31
5.2. Investissements	38
6. Aperçu des activités	40
6.1. Principales activités	47
6.2 Principaux marchés	44
7. Organigramme	54
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	57
9. Examen de la situation financière	58
9.1. Situation financière	58
9.2. Résultat d'exploitation	58
10. Trésorerie et capitaux	66
11. Recherche et développement, brevets et licences	69
12. Information sur les tendances	69
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	70
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	70
15. Rémunération et avantages	73
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	75
17. Salariés	79
18. Principaux actionnaires	81
19. Opérations avec les apparentés	84

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	91
20.1. Informations financières historiques	91
20.2. Informations financières pro forma	91
20.3. Etats financiers	92
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	152
20.5. Date des dernières informations financières	158
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	158
20.7. Politique de distribution des dividendes	177
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	178
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	178
21. Informations complémentaires	178
21.1. Capital social	178
21.2. Actes constitutifs et statuts	180
22. Contrats importants	188
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	188
24. Documents accessibles au public	188
25. Informations sur les participations	189

ANNEXE 1

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2012

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation du résultat, les conventions réglementées ainsi que les comptes consolidés. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous soumettons également à votre approbation la ratification de la cooptation de deux administrateurs.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

LES COMPTES

LES COMPTES SOCIAUX

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent. La Société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette première application a été sans effet sur les capitaux propres à l'ouverture comme sur le résultat de l'exercice.

LES RESULTATS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à 2.771 K€, contre 2.616 K€ au titre de l'exercice précédent.

LE RESULTAT D'EXPLOITATION, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 259 K€, et dotations aux provisions sur actif circulant à hauteur de 169 K€, est négatif à hauteur de 866 K€, contre un résultat négatif de 921 K€ pour l'exercice précédent.

LE RESULTAT FINANCIER est positif à hauteur de 1.002 K€, contre un résultat négatif à hauteur de 6.282 K€ au 31 octobre 2010.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations de 1.178 K€ constitués par les intérêts produits par les comptes courants de nos filiales (à hauteur de 231K€), ainsi que des remontées de dividendes (à hauteur 947 K€) ;
- de dotations financières aux amortissements et provisions (à hauteur de 175K€), correspondant principalement à la dépréciation des titres de la société 200% POKER à

hauteur de 51 K€ et provisions de comptes courants de filiales (SF2D et GCJB) à hauteur de 125 K€.

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL est, quant à lui, négatif à hauteur de 1.234 K€, contre un résultat négatif de 6 K€ au 31 octobre 2010 résultant principalement de la provision de 1.100 K€ dans le cadre du litige avec les anciens acquéreurs du casino d'Agadir, la société ATLANTIS.

LE RESULTAT NET de l'exercice clos le 31 octobre 2011 est négatif, à hauteur de 775 K€ contre une perte de 6.667 K€ au 31 octobre 2010.

SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière de la Société, fait ressortir un taux d'endettement de 29,67% par rapport aux capitaux propres (6.866K€/23.146K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- passif inscrit dans le cadre du Plan de Continuation à hauteur de 7 287 K€,
- duquel est déduit le montant des disponibilités (421K€).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette comptable de 774.911 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de report à nouveau.

Nous vous proposons également de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

AUTRES INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES SOMPTUAIRES PREVUES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 QUATER DU CGI

Pour l'exercice considéré, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (ART. 243 DU CGI)

Nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL / ABATTEMENT (€)	TOTAL (€)
31/10/2010	0	0	0
31/10/2009	0	0	0
31/10/2008	0	0	0

LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- Amendement d'IFRS 1 - Exemptions additionnels pour les premiers adoptants,
- Amendement d'IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie,
- Amendement IAS 32 - Classement des émissions de droits,
- Améliorations des IFRS (mai 2010),
- IFRIC 15 - Contrats de constructions de biens immobiliers,
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients,
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Les normes et amendements suivants, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation. Les éléments principaux sont :

- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- IAS 27 - États financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 10 - États financiers consolidés ;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- Amendement IFRS 7 - Informations à fournir - transfert d'actifs financiers ;
- Amendements IAS 12 - Impôts différés - recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements IAS 1 - Présentation des postes des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 octobre 2011, le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS comprenait les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège	RCS	Pourcentage de contrôle	
			31.10.11	31.10.10
SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS	Paris	395 010 467	Consolidante	
Centre d'Animation Le Phœbus	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port la Nle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtel Guyon (SEMCG)	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	61,37%
Compagnie Thermale de Châtel Guyon	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	59,90%
SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan (AZT)	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme (SIHCT)	Paris	347 497 844	97,55%	97,54%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Châtelguyon	395 780 075	94,52%	61,23%
SCI Foncière des Grands Hôtels	Châtelguyon	342 241 791	94,87%	61,49%
SCI de l'Hôtel du Casino	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
SCI Centre d'Animation Le Phœbus	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	100,00%	99,80%
Société Française de Dancings et de Discothèques (SF2D)	Paris	419 926 597	100,00%	99,90%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 octobre 2011 de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et des comptes de ses filiales arrêtés à la même date.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à 13.109K€ et le produit des activités ordinaires s'élève à 13.189 K€.

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Répartition par activité :		
Jeux virtuels	2.503	2.617
Casinos	10.686	10.934
Total	13.189	13.551

LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à (116) K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Résultat opérationnel courant :		
Jeux virtuels	(317)	37
Casinos	1 011	1.416
Structure	(810)	(827)
Total	(116)	625

L'EBITDA de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à 1.378 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
EBITDA :		
Jeux virtuels	15	345
Casinos	1.912	2.542
Structure	(549)	(825)
Total	1.378	2.062

LE RESULTAT OPERATIONNEL de l'exercice 2010-2011 s'élève à (934) K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Résultat opérationnel :		
Jeux virtuels	(392)	(9.475)
Casinos	1.038	(897)
Structure	(1.580)	(827)
Total	(934)	(11.200)

LE RESULTAT NET 2011 est positif à hauteur de 488 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Résultat net :		
Jeux virtuels	(401)	(9.339)
Casinos	640	(970)
Structure	249	(965)
Total	488	(11.274)

SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière du Groupe, fait ressortir un taux d'endettement de 36,90% par rapport aux capitaux propres (5.525 K€/14.973 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 875 K€), ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédit, des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les passifs financiers courants (pour 344 K€), du passif actualisé de la Société Française de Casinos dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes inscrit dans les passifs financiers courants comme non courants (pour 6.255 K€) ;
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (1.949 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, décomposé par dettes d'échéances :

	31.10.2011	31.10.2010
Solde des dettes à l'égard des fournisseurs	392.184	1.246.592
Décomposition selon les dates d'échéance :		
- Dettes à échoir entre 0 et 30 jours	117.655	14.743
- Dettes à échoir entre 30 et 60 jours	78.437	190.668
- Dettes à échoir à plus de 60 jours	196.092	
- Dettes échues		1.041.181

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

L'assemblée Générale des obligataires du 5 mai 2010 ayant remis en cause l'accord du 5 octobre 2009 signé entre le représentant de la masse des obligataires et la société et les nouvelles négociations n'ayant pas abouti, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été contrainte de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, en se déclarant en cessation de paiement.

Par jugement en date du 12 août 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de quatre mois. Celle-ci a été renouvelée 2 fois et se termine le 12 août 2011.

Un projet de Plan de Continuation a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, après consultation préalable des créanciers.

Le 21 juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le Plan de Continuation qui prévoit les principales mesures suivantes :

- ✓ Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 13,4 M€
- ✓ Engagements portant sur des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant de réduire le passif d'un montant de 4 M€
- ✓ Remboursement du solde du passif en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 4 ans après l'adoption du plan : 8% du passif,
 - 5 ans après l'adoption du plan : 12% du passif,
 - 6 ans après l'adoption du plan : 15% du passif,
 - 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
 - 8 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 31 octobre 2011, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation.

En exécution des engagements résultant du Plan de Continuation, l'Assemblée Générale Mixte du 27 octobre 2011 a entériné l'augmentation de capital d'un montant de 4 086 005 € par l'émission de 1 485 820 nouvelles actions au prix de 2,75 €, réservée à :

- ✓ Verneuil Participations à hauteur de 156 340,25 € soit 56851 actions
- ✓ Framéliris à hauteur de 263 334,50 € soit 95 758 actions
- ✓ Foch Investissements à hauteur de 2 591 641,25 € soit 942 415 actions
- ✓ SNC Matignon à hauteur de 461 007,25 € soit 167 639 actions
- ✓ Invest Securities Corporate à hauteur de 260 524 € soit 94 736 actions
- ✓ Mery Sanson NP/USUF à hauteur de 220 723,25 € soit 80 263 actions
- ✓ Monsieur Alexandre Sanson à hauteur de 132 434,50 € soit 48 158 actions

à laquelle les bénéficiaires ont souscrits par conversion de leurs créances sur la Société.

Le 14 avril 2010, la SFC a été assignée en justice par les acquéreurs défaillants du casino d'Agadir aux fins, notamment de voir SFC condamner à leur restituer les sommes versées par ces derniers. Au 31 octobre 2011, la Société a provisionné dans ses comptes une charge de 1,1 M€.

La Société a, par souci d'économies, résilié par anticipation, le bail des locaux de son siège social du 9 rue de Téhéran, 75008 Paris, et transféré, par décision du Conseil d'Administration du 26 novembre 2010, en application des dispositions de l'article 4.2 des statuts, ledit siège social à compter du 7 décembre 2010. Le siège social est maintenant situé Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand - 75012 PARIS. Ce transfert a été ratifié par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2011.

Une réorganisation de la gouvernance de la Société a été adoptée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011, qui a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. A la suite de ce Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration de la Société était composé de six membres :

- deux choisis par FRAMELIRIS :
Monsieur Pascal PESSIOT ; Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Maurice BIR
- deux choisis par EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS :
Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général,
La société VERNEUIL PARTICIPATIONS
- deux administrateurs indépendants :
Monsieur Claude SERVAJEAN, dirigeant du casino de Châtel Guyon,
Monsieur Daniel REYNE, dirigeant des casinos de Gruissan et de Port-la-Nouvelle.

Dans le cadre d'une nouvelle phase de développement de la Société, le Conseil d'Administration du 27 octobre 2011 a nommé Monsieur Carlos UBACH comme nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur Patrick CUITOT.

Au cours de l'exercice précédent, SFC a souscrit, aux côtés de 19 autres actionnaires détenant ensemble 40 casinos sur l'ensemble du territoire français, 6,34%(soit un investissement de l'ordre de 50 K€) du capital de la Société 200% POKER, qui a obtenu le 13 juillet 2010 de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne), un agrément lui permettant d'exploiter un site de poker en ligne : www.200pourcentpoker.fr.

A ce jour, le site Internet exploité par la Société 200% POKER a été mis en sommeil, dans l'attente de la finalisation de recherche d'investisseurs pour relancer son activité. L'ARJEL a

retiré fin 2011 son agrément à la société « 200%POKER ». La participation de notre Société dans « 200%POKER » a donc été provisionnée à 100% au 31 octobre 2011.

JEUX VIRTUELS

La fréquentation constatée sur nos exploitations est stable avec 1.040.720 visiteurs, sur l'exercice 2011. Le chiffre d'affaire partagé cumulé a lui souffert de la baisse des dépenses annexes de tous nos clients et baisse de -4,3%.

La fréquentation des parcs d'attraction où sont installés des centres La Tête dans les Nuages est quasiment stable par rapport à 2010 et les activités de la Société sont en progression, à l'exception du Parc Astérix qui recule de 20%.

L'activité de notre site parisien du Passage des Princes progresse légèrement de +0,8% grâce à nos efforts en communication (Imagine'R, KGB DEALS, M6 TURBO, distribution de flyers avec offres, mise en place d'une page sur FACEBOOK).

L'activité Bowling reste toutefois impactée par l'interdiction de fumer dans les lieux publics cumulée avec les restrictions des dépenses constatées chez les clients. Son chiffre d'affaires est en recul de 18,8%.

Des opérations commerciales ont été mises en place pour les centres de Nantes et d'Orgeval.

Dans les centres ouverts en partenariat avec des cinémas, la fréquentation est en baisse et la Société subit une déperdition de chiffre d'affaires du fait de l'augmentation du prix des places de cinéma (+3€ en numérique et +1€ en relief).

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2011 se présente comme suit :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Actifs non courants	1.212	1.289
<i>dont immobilisations corporelles</i>	1.032	1.093
Actifs courants	677	771
<i>dont - clients et comptes rattachés</i>	137	293
<i>- autres actifs courants</i>	475	417
ACTIF	1.889	2.060
Capitaux investis (*)	1.035	629
Passifs non courants	42	102
Passifs courants	811	1.329
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	440	954
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	262	343
PASSIF	1.889	2.060

(*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité jeux virtuels, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 2.503 K€, et l'exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de 401 K€ :

(en K€)	31.10.2011	31.10.2010
Produit des activités ordinaires	2.503	2.617
Résultat opérationnel courant	(317)	37
Résultat opérationnel	(392)	(9.475)
Résultat net	(401)	(9.339)

CASINOS

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2011 se présente comme suit :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Actifs non courants	32.997	33.504
<i>dont goodwill</i>	-	-
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	29.526	29.521
Actifs courants	454	541
<i>dont stocks et en-cours</i>	136	136
ACTIF	33.451	34.045
Capitaux investis (*)	20.950	21.303
Passifs non courants	10.049	10.031
<i>dont impôts différés passif</i>	9.771	9.742
Passifs courants	2.452	2.711
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	491	491
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	1.555	1.662
PASSIF	33.451	34.045

(*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité casinos, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 10.686 K€, et l'exercice se traduit par un résultat net à hauteur de 639 K€ :

(en K€)	31.10.2011	31.10.2010
Produit des activités ordinaires	10.686	10.934
Résultat opérationnel courant	1.011	1.416
Résultat opérationnel	1.038	(898)
Résultat net	639	(970)

Les casinos du Groupe ont poursuivi une stratégie prudente s'appuyant sur le maintien du plan de maîtrise des charges et sur la relance de leur activité hors-jeu. Le Groupe a continué de répondre à l'engouement de sa clientèle pour le poker et poursuivi la redynamisation de

l'activité des machines à sous, notamment grâce à son engagement dans le cadre du « Jackpot multi-sites » qui connecte en réseau cent casinos français.

La Société du casino de Port-La-Nouvelle a finalisé la renégociation de son emprunt bancaire le 29 décembre 2010.

Les casinos ont mis en place des animations complémentaires adaptées à leur clientèle (tournois de poker, loto, belote, tombola, roue de la chance et spectacle). Cette stratégie se traduit par l'augmentation du chiffre d'affaires net des restaurants et, plus généralement, de la fréquentation de l'ensemble de l'établissement.

HOTELLERIE

Il est rappelé que les activités hôtelières de CHATEL-GUYON ayant été cédées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, le Groupe a choisi de ne pas présenter séparément l'activité hôtelière de Gruissan.

Par conséquent, les produits et les charges de l'activité hôtelière de Gruissan ont été intégrés dans le résultat du casino.

STRUCTURE

Ce secteur d'activité est principalement composé des prestations fournies par la SFC, consistant en l'animation et la gestion d'un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels, sociétés immobilières et jeux virtuels tant en France qu'à l'étranger.

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC, supporte un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2011 se présente comme suit :

(En K€)	31.10.2011	31.10.2010
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	214	148
<i>dont autres actifs courants</i>	200	132
ACTIF	214	148
Capitaux investis (*)	(1.487)	(768)
Passifs non courants	1.190	-
Passifs courants	511	916
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	409	633
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	80	100
PASSIF	214	148

(*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité structure, des capitaux propres part du groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

Le produit des activités ordinaires est égal à 0 K€ et l'exercice se traduit par un résultat net à hauteur de 249 K€ :

<i>(en K€)</i>	31.10.2011	31.10.2010
Produit des activités ordinaires	-	-
Résultat opérationnel courant	(810)	(827)
Résultat opérationnel	(1.580)	(827)
Résultat net	249	(975)

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2011, réunissant les actionnaires titulaires de droits de vote double, a mis fin auxdits droits de vote double. Ainsi, à l'issue de cette Assemblée Générale, le capital est composé de 5.092.470 actions ouvrant droit à 5.092.470 droits de vote.

JEUX VIRTUELS

La consolidation des accords avec C.D.A nous a permis de reconduire notre accord de partenariat sur les parcs ASTERIX et MER de SABLE.

Un accord a été trouvé avec l'exploitant du centre BELLE EPINE pour une reprise en direct par ce dernier de cette exploitation déficitaire.

L'exploitant du bowling de Clermont Ferrand a repris en direct l'exploitation des jeux virtuels de ce centre qui générait un C.A de 41.327 €, dégageant un résultat net de 7.034 € au 31 octobre 2011.

Imagin'R (12,7% du C.A 2011) a reconduit notre contrat pour une année.

Nous développons un projet en plusieurs phases, afin de dynamiser notre site « Phare » Passage des Princes à Paris :

1°) Rénovation et embellissement du centre notamment de la salle principale de jeux, des deux salles annexes polyvalentes, de la salle au RDC ;

2°) Achat d'un simulateur « Simuline Mini Rider 3 D » unique en France ;

3°) Mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et commerciale et création d'un nouveau site Internet La Tête dans les Nuages, plus attractif, moderne, et qui utilisera les technologies les plus récentes en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux.

CASINOS

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, soucieuse d'offrir à sa clientèle un parc machines à sous toujours d'actualité, renouvelle constamment celui-ci proposant de fait la possibilité de se divertir sur des machines à sous de dernière génération (Jeux multi-dénominations, multi-jeux).

Sur ces trois derniers mois, ont ainsi été installées : huit machines à sous sur le casino de Châtel, et quatre à Port-la-Nouvelle.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'essentiel pour la Société est évidemment, pour les exercices à venir, d'honorer les obligations du Plan de Continuation, homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 21 juillet 2011.

Pour cela, SFC se doit de maintenir une grande rigueur dans la gestion de sa trésorerie et, afin de ne pas obérer son avenir, de mettre en place une politique d'investissements indispensable à son développement.

JEUX VIRTUELS

Dans ce domaine, l'objectif est le développement des partenariats existants et la recherche de nouveaux partenaires.

La Société devrait pouvoir se positionner pour la reprise de la zone de jeux d'adresse automatiques du Parc Astérix. Elle a proposé à la COMPAGNIE DES ALPES, qui possède le Musée Grévin, de reprendre les exploitations de jeux au Futuroscope, nouvellement acquis par la COMPAGNIE DES ALPES.

Notre site exploité en nom propre situé Passage des Princes constitue notre vitrine et notre Showroom.

Le rez-de-chaussée va être mis en valeur avec les machines de Dance très spectaculaires, qui seront ainsi visibles de la rue. Un grand écran présentant l'ensemble des activités proposées (restauration, Micromania, salle de jeux d'arcades avec de multiples univers, mini bowling, billard...) sera installé en vitrine.

Nous envisageons l'achat de nouveaux jeux nécessaires pour maintenir son attractivité, le but étant que notre site devienne une sortie ludique incontournable sur la Capitale.

Pour ce faire, nous sommes en discussion plus qu'avancée avec un partenaire pour diversifier notre offre restauration.

Suite à la reconduction d'une année de notre contrat avec Imagin'R, nous étudions de nouvelles offres plus attractives.

CASINOS

Le Groupe va poursuivre ses efforts (offres dynamiques, marketing) pour continuer à faire progresser la fréquentation de ses casinos.

La mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires (Décret 2011-906 du 29 juillet 2011, publié au JO du 30 juillet 2011), intervenues durant l'été 2011, va favoriser la relance des activités Jeux dans les casinos. La Société en tirera parti au mieux comme elle l'a toujours fait, en étant à la pointe de l'évolution réglementaire et commerciale de son métier.

Ainsi, depuis le mois d'août, une nouvelle réglementation autorise la mise en place dans les casinos des machines à sous multi-dénomination. Cette nouveauté permet au joueur de changer la valeur de sa mise sans changer d'appareil. La clientèle a la possibilité de jouer au minimum 0,01 €, 0,02 €, 0,05 € et jusqu'à 1 €. Il est possible de changer de valeur entre chaque partie. Les vidéos multi-jeux qui proposent des jeux différents sur une même machine ont été autorisées depuis le début de l'année et les premières machines installées dans les casinos du Groupe montrent une productivité largement supérieure aux machines à sous classiques.

Afin de bénéficier rapidement de ces nouvelles offres, la Société finalise un programme de remplacement progressif de ses machines dans les mois qui viennent au sein de ses trois casinos. Le casino de Gruissan sera également parmi les premiers à exploiter l'Omaha Poker, l'autorisation est en cours.

L'arrivée prochainement du TITO, ticket in, ticket out sur le parc machines à sous de Gruissan, permettra la mise à disposition pour notre clientèle d'une offre moderne apportant souplesse et confort d'utilisation. Le système de ticket peut être considéré comme un support monétique. Ce ticket muni d'un code barre à une date de validité au dos. Ce ticket est édité par la machine ou la caisse. Il intègre donc tous les crédits, gains des joueurs. Il permet de se déplacer d'une machine à l'autre sans tenir compte de la dénomination de celle-ci. Les crédits, débits se font d'une manière automatique sur celui-ci. Le client désirant convertir les gains et crédits a la possibilité de le faire soit dans une caisse automatique ou bien une caisse manuelle. Ce ticket remplace les traditionnels jetons.

Pour les inconditionnels des jetons une partie du parc restera en offre jeton.

Ces investissements permettront aux casinos de bénéficier de la nouvelle réglementation autorisant les machines à sous multi-jeux et multi-dénomination qui dynamisera l'offre pour la clientèle des trois casinos.

De plus, une nouvelle réglementation sur les jeux de table permet maintenant de dissocier les horaires d'ouverture et de fermeture des grands jeux de ceux des machines à sous, offrant au Groupe des plages d'ouvertures supérieures et mieux adaptées aux attentes de sa clientèle.

Des travaux importants de rénovation de la piscine du casino de Gruissan ont été budgétisés.

Un réaménagement des salles de jeux du casino de Châtel s'effectuera dans la saison. Des projets de déplacement du bar sont à l'étude. La redistribution des surfaces aura pour effet d'agrandir, de fluidifier cet espace.

De grands projets sont également à l'étude dans les restaurants et la discothèque du casino de Port-la-Nouvelle.

Un aménagement extérieur proposant des mange-debout, et également la possibilité de s'asseoir, sont à l'étude et en discussion avec la mairie, afin de permettre à nos clients de profiter de la vue imprenable sur la jetée et la plage de Port-la-Nouvelle.

Un nouveau site internet sera finalisé courant 2012.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

Mandats et fonctions exercés, par les administrateurs actuellement en fonction, au 31 octobre 2011

Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 198 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Gérant de FRAMELIRIS (SNC), Président de FINANCIERE SFC (SAS), Administrateur du CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS (SAS), SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), Gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), Gérant de SOCIETE EUROPEENNE DU BOIS (SARL), SOCIETE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE NAVIRES DE PLAISANCE (SNC), Gérant de FINANCIERE AGDE LOISIRS (SNC) et de COM CENTER (SCI), de SOCIETE FRANCAISE DE DANCINGS ET DE DISCOTHEQUES (SARL).

Patrick CUITOT, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 13 février 2009 et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Administrateur de CHATEL CASINO (SAS),

Représentant permanent de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en qualité d'administrateur de CENTRE D'ANIMATION LE PHOEBUS (SAS), CHATEL CASINO (SAS) et de la SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA).

Maurice BIR, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 50 actions.

Nous vous indiquons qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),

Président de KEUR HOLDING (SAS),

Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGE (SARL) et BIR INVEST (SCI).

VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. L'assemblée générale du 26 avril 2011 a ratifié cette cooptation. VERNEUIL PARTICIPATIONS détient 994.065 actions de SFC.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 par Monsieur Frédéric DOULCET, représentant permanent de VERNEUIL PARTICIPATIONS au sein du Conseil de SFC, jusqu'au 24 novembre 2011

Gérant de FD CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI), de HOCHE (SCI) et de ECURIE DOULCET (SNC)

Président Directeur Général de GASCOGNE SA,

GASCOGNE SA, Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), en qualité d'administrateur de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de FMB-AQUAPOLE.

Daniel REYNE, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Président de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Président Directeur Général de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA),

Gérant de SCI DU CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS, de SCI DE L'HOTEL DU CASINO, de SCI D'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DE GRUISSAN.

Claude SERVAJEAN, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Président Directeur Général de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL-GUYON (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA),

Président et administrateur de CHATEL CASINO (SAS),

Gérant de FONCIERES DES GRANDS HOTELS (SCI), de SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME (SARL), de GRAND CASINO DE JEUX - BEAULIEU SUR MER (SARL), de COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL),

RISQUES

Risques liés à l'environnement économique général

Le Groupe est présent sur deux marchés principaux : celui des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) lequel a représenté 19,10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (2.503 K€) et celui des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) représentant 80,90% de ce chiffre d'affaires (10.606 K€). Ces marchés sont dépendants d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Il est rappelé que, pour les casinos, le chiffre d'affaires est égal au produit net des jeux, défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.), c'est-à-dire les mises des joueurs, diminué des prélèvements de l'Etat et de la commune d'exploitation sur les recettes de jeux et de la CRDS et de la CSG ainsi que des sommes redistribuées aux joueurs.

Depuis la cession des activités hôtelières de Châtel Guyon en 2007, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie n'apparaît plus comme une catégorie à part entière, et les produits et charges de l'activité hôtelière de Gruissan sont intégrés dans le résultat du casino de Gruissan.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels-restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Les jeux de table ont été affectés, dans l'ensemble du secteur d'activité, par une baisse des mises, entraînant une réduction du chiffre d'affaire

La baisse concomitante des pourboires versés par les clients, a entraîné mécaniquement une augmentation de la charge salariale de l'activité des Jeux de table. En effet, le personnel des jeux de table bénéficie de minima garanti, ainsi, si les pourboires redistribués entre le personnel s'avèrent insuffisant, le casino prend en charge, le minima garanti.

Toutefois, cet impact demeure limité, les jeux de table ne représentant qu'une part marginale du produit net des jeux du Groupe.

Un ralentissement économique pourrait ainsi avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Néanmoins, le ralentissement économique peut parfois avoir un effet favorable sur les jeux : les joueurs recherchant dans l'espoir de gain ce qu'ils n'ont pas dans leur quotidien.

Risques concurrentiels

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes. Ceci concerne, par exemple pour les jeux virtuels, les fabricants et exploitants de centres de loisirs (cinémas notamment) qui étendraient leurs activités pour proposer des jeux d'arcades similaires à ceux du Groupe ou s'installeraient à proximité des centres exploités par le Groupe.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant) situé dans l'Hérault et de Port-la-Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (Tahoe et en cours de cession).

Le Groupe considère que le casino de Châtel Guyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Les casinos de Gruissan et de Port-la-Nouvelle, tous deux exploités par le Groupe, sont en concurrence du fait de leur proximité géographique.

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe risque de subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que le Poker en ligne et paris hippiques et sportifs en ligne sur internet autorisés en France par la Loi du 12 mai 2010. L'impact de cette nouvelle concurrence est pour le moment difficilement quantifiable mais ne semble pas être un impact négatif significatif sur la fréquentation des casinos du Groupe.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir à terme un effet défavorable sur la fréquentation des centres de jeux virtuels (jeux vidéo) et casinos du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

Risque lié à l'historique des pertes

Au cours de l'exercice de 10 mois clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'établit à 10.284 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 759 K€.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'établissait à 17.439 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 705 K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2008 affichait un chiffre d'affaires consolidé de 14.059 K€, pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 3.641 K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de la Société de 13.336 K€ pour un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 391 K€.

L'exercice clos le 31 octobre 2010 fait apparaître un chiffre d'affaires consolidé de la Société de 13.497 K€ pour un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 11.253 K€.

Risques liés à l'absence de dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes lors des cinq derniers exercices clos les 31 octobre 2010, 31 octobre 2009, 31 octobre 2008, 31 octobre 2007 et 31 octobre 2006.

Elle n'envisage pas de distribuer de dividendes pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Les dividendes futurs que pourrait distribuer la Société dépendront notamment des résultats du Groupe et de sa situation financière.

Risque lié au marché des actions de la Société

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes

L'exploitation du centre de jeux virtuels du Groupe situé Passage des Princes à Paris est soumise à une autorisation préfectorale (dénommée « licence kermesse ») délivrée pour une durée indéterminée au Directeur Général de la Société de manière nominative. Le chiffre d'affaires généré par ce centre de jeux virtuels s'élève à 1.635 K€ au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011. Dans l'hypothèse où les conditions d'octroi de cette licence viendraient à ne plus être réunies, la licence kermesse permettant d'exploiter ce centre pourrait faire l'objet d'un retrait.

Risques liés aux contrats de délégation du service public d'exploitation de casinos et des autorisations de jeux (casinos)

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initiée par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de 5 années et est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Commune	Date de fin de la délégation de service public	Date de renouvellement de l'autorisation de jeux
Châtel Guyon	31 octobre 2021	31 octobre 2014
Gruissan	28 février 2017	30 juin 2012
Port-la-Nouvelle	23 novembre 2022	31 octobre 2013

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de délégant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le Ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

Risques liés aux litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2011 s'élève à 162 K€. Ces provisions concernant essentiellement des litiges prud'homaux, correspondent au total des demandes formulées par les salariés.

Le 24 septembre 2009, la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage », pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1.180 K€ a été conservée à titre de pénalité tel que prévue dans les clauses desdits accords.

SFC a donc cédé à un nouvel acquéreur la totalité des titres qu'elle détenait dans le capital social de la Société du Casino Le Mirage ainsi que le compte courant d'actionnaire détenu par SFC dans les livres de la SA Casino le Mirage pour un montant total de 1.600 K€.

En date du 14 avril 2010, la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a été assignée par les associés de la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du casino « Le Mirage » au Maroc.

Par respect des principes de prudence, la Société a provisionné dans ses comptes au 31 octobre 2011 une charge non courante pour 1.100 K€ correspondant à ce que la Société considère comme son risque maximal, dans l'hypothèse où il ne serait pas tenu compte de son préjudice.

Risques liés aux évolutions réglementaires

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public -au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds- pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droit d'entrée et recettes diverses (vestiaires, etc.) auquel est appliqué un abattement légal de 25% et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est composée, d'une partie fixe constituée de prélèvements de 0,5% au premier euro sur les jeux de table et de 2% sur le produit des machines à sous, et d'une partie variable

constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, ces prélèvements ont représenté au total 6.290 K€.

Une modification substantielle de ces prélèvements ou la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos pourrait affecter négativement les résultats du Groupe.

Le désengagement du Groupe des activités hôtelières peut avoir pour effet de lui faire perdre le bénéfice d'une partie des abattements décrits ci-dessus, résultant en un accroissement de la fiscalité supportée par le Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des gains. L'activité des machines à sous représente plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos du 31 octobre 2011.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeur ».

L'application de la loi Evin à compter du 1^{er} janvier 2008 dans les casinos du Groupe, de même que -dans une moindre mesure- ses établissements hôteliers et restaurants, a eu, à ce jour peu de conséquences financières défavorables, la baisse de la fréquentation de nos établissements étant restée très limitée.

Le Groupe a également engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

La réglementation française récente autorisant le POKER sur Internet et les paris en ligne pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur » conduisant une partie de la clientèle à se déplacer vers le jeu en ligne.

Cette migration de nos clients n'a pas à ce jour été confirmée ou constatée

Risques industriels liés à l'environnement

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisation, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtellerie souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

RISQUE DE MARCHE

Risque de taux

Au 31 octobre 2011, l'endettement brut du Groupe s'élevait à 7.474 K€, dont 363 K€ à taux fixe, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2011, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe.

En K€	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	633	2.609	4.232	7.474 ¹
Actif financier (disponibilités)	1.949			1.949
Position nette (actif - passif) avant gestion	1.316	(2.609)	(4.232)	(5.525)
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette (actif - passif) après gestion	1.316	(2.609)	(4.232)	(5.525)

¹ Dont 6.255 K€ au titre des dettes actualisées relatives au Plan de Continuation de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

Une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant net de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 798 K€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé du Groupe de 7,98 K€.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

Risque de change

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquelles les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Par conséquent, l'utilisation d'instruments de couverture de change n'est pas justifiée ni employée. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

Risque actions

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

Risque de liquidité - sûretés d'emprunt

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont principalement constitués :

- d'emprunts bancaires (pour 1.149 K€),

Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2011 le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- un nantissement sur les fonds de commerce du casino de Gruissan et du casino de Port-la-Nouvelle ;
- des cautions solidaires.

La Société ne dispose pas de lignes de crédit autorisées.

Endettement financier net

Au 31 octobre 2011, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.525 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 14.347 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En €)	31.10.11	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A. Trésorerie	1.949.457					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	1.949.457					
E. Créances financières à court terme	-					
F. Dettes bancaires à court terme	8.257	8.257				
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	274.088	5.517	60.134	208.437		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	351.071	3.910		347.161		
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	633.416					
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)	(1.316.041)					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	874.762				874.762	
L. Obligations émises						
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	5.966.096				1.734.314	4.231.782
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	6.840.858					
O. Endettement financier net (J)+(N) (1)	5.524.817					

(3) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(4) Le Passif actualisé de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dans le cadre du Plan de Continuation a été comptabilisé sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaires dès la réception par le Groupe d'une assignation en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

ASSURANCES

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

a) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des centres de jeux virtuels

Assurance multirisque Centres

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de 12 mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 57.838,60 €.

Assurance responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages

Cette assurance garantit, pour des montants plafonnés estimés comme approprié, selon le cas, par sinistre et/ou par année d'assurance, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société, du fait de son activité, de dommages matériels causés aux biens qui lui sont confiés, de dommages immatériels consécutifs ou non.

Les montants garantis sont estimés comme appropriés en fonction de la cause du dommage et de la nature des biens couverts par la garantie.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 2.122,96 €, calculée sur le montant du chiffre d'affaires H.T.

Assurance marchandises transportées

Cette assurance garantit, pour leur valeur vénale, dans la limite de 300.000 € par risque, les marchandises transportées par des professionnels du transport par voie terrestre, maritime ou aérienne, contre les risques de disparition, vol, pertes de poids ou de quantité, destruction ou détérioration.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.557,44 €.

Assurance missions

Cette assurance garantit les préposés salariés de la Société lorsqu'ils utilisent occasionnellement leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par la Société au titre de la responsabilité civile, bris de glace, catastrophes naturelles sans limitation de montant, ainsi qu'au titre des recours, avances sur recours, incendie, vol, dommages accidentels et protection juridique, pour des montants plafonnés estimés comme approprié.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 1.600,47 €.

Assurance flotte

Cette assurance garantit la responsabilité civile de la Société (dommages corporels, pour un montant illimité, et dommages matériels, pour un montant plafonné par sinistre), les dommages subis par les véhicules, à hauteur de la valeur du véhicule déterminée par expert (sous déduction des franchises), les bris de glace et pare-brise, à hauteur de la valeur de remplacement à neuf, et la protection juridique.

Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 5.325,07 €.

b) Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, des thermes et de l'hôtellerie-restauration

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels et thermes. Le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 à ce titre s'élèvent à 49.541 €.

c) Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit) personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourraient être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Montant de la prime payée au titre de l'exercice : 3.296,58 €.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Groupe, de par son activité d'établissement de jeux de casinos et d'exploitation de centres de jeux virtuels, n'est pas concerné par l'activité de recherche et de développement.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'Article 39-4 du même Code.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental existantes au sein de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses filiales n'exercent pas d'activité pouvant les exposer à des risques directs et majeurs en matière environnementale.

Ressources en eau, matières premières et énergie - Utilisation des sols - Rejets dans l'air - L'eau et le sol - Nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Les activités du Groupe SFC génèrent peu de rejets dans l'air et dans l'eau susceptibles d'exercer des impacts directs sur l'environnement.

Les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement des communes où sont situées l'entreprise et ses filiales.

Les rejets dans l'air sont constitués de la faible émission de CO² résultant de la consommation d'énergie nécessaire aux besoins de nos activités.

Aucune activité du Groupe ne génère de nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

L'activité de la SFC et de ses filiales est sans impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

L'activité principale de loisirs du Groupe ne nécessite pas d'entreprendre de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Malgré le faible impact de son activité sur l'environnement, le Groupe SFC a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Ainsi, le suivi et le traitement des affaires relatives à l'environnement sont assurés par le responsable de chaque entité.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement :

Compte tenu de ce qui a précédemment été exposé, le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société et de ses filiales sur l'environnement est non significatif.

Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement - Formation et l'information des salariés - Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement - Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements du Groupe :

Néant

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Néant

Responsabilité sociale

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable au sein des casinos, le Groupe s'est attaché à assurer la protection des joueurs.

Les contrats passés avec la Société ADICTEL, société spécialisée dans la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants, ont été reconduits.

La formation du personnel des casinos en contact avec la clientèle, destinée à inculquer les notions relatives à la prévention du jeu excessif est régulièrement assurée.

L'information de la clientèle est également assurée directement, par voie d'affichage.

Il est rappelé qu'au 31 octobre 2011, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS employait 21 salariés et le Groupe, un total de 164 salariés.

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Au 31 octobre 2011, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.886.627	37,05%	1.886.627	36,83%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	19,52%	994.065	19,40%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	468.806	9,21%	468.806	9,15%
FOCH INVESTISSEMENTS	942.415	18,5%	942.415	18,40%
MATIGNON	167.639	3,29%	167.639	3,27%
INVEST SECURITIES	94.736	1,86%	94.736	1,85%
MERY SANSON NP / USUF	80.263	1,58%	80.263	1,57%
M. Alexandre SANSON	48.158	0,94%	48.158	0,94%
Autres actionnaires nominatifs	61.104	1,12%	91.451	1,79%
Public	348.657	6,93%	348.657	6,81%
Total	5.092.470	100%	5.122.817	100%

Compte tenu de la suppression des droits de vote double décidée par l'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2011, postérieurement à la clôture de l'exercice, la répartition du capital est à ce jour la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.886.627	37,05%	1.886.627	37,05%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	19,52%	994.065	19,52%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	468.806	9,21%	468.806	9,21%
FOCH INVESTISSEMENTS	942.415	18,5%	942.415	18,5%
MATIGNON	167.639	3,29%	167.639	3,29%
INVEST SECURITIES	94.736	1,86%	94.736	1,8%
MERY SANSON NP / USUF	80.263	1,58%	80.263	1,58%
M. Alexandre SANSON	48.158	0,94%	48.158	0,94%
Autres actionnaires nominatifs	61.104	1,12%	61.104	1,12%
Public	348.657	6,93%	348.657	6,93%
Total	5.092.470	100%	5.092.470	100%

ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

ont été les suivantes :

(en K€)	31.10.2011			31.10.2010		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme *	130	62	192	112	53	165
Jetons de présence	-	-	-	10	0	10
Total	130	62	192	122	53	175

* Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

Dirigeants mandataires sociaux

En K€	Patrick CUITOT Président Directeur Général, puis Directeur Général jusqu'au 27 octobre 2011			
	31.10.2011		31.10.2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	126	126	108	108
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	4	4	4	4
Total	130	130	112	112

Le Président Directeur Général a perçu, de la part de la Société, pendant l'exercice 2010-2011, au titre de son contrat de travail avec SFC, une rémunération brute avant impôts de 88 K€, ainsi que, au titre de son mandat de Président Directeur Général, une rémunération d'un montant annuel brut avant impôt de 42 K€.

Il n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par SFC ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Patrick CUITOT, P.D.G. Début de mandat : 02.06.09 Fin de mandat : 27.10.11	X			X		X		X

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

En ce qui concerne les mandataires sociaux non dirigeants, nous vous précisons que, au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les administrateurs suivants ont perçu :

- Monsieur Daniel REYNE au titre de son mandat de Président de la SAS CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS, la somme de 96 492€ plus charges sociales de 53 867 €
- Monsieur Claude SERVAJEAN, au titre de son contrat de travail de Directeur, la somme de 44 182 € plus charges sociales de 19 934 €

Les autres membres du Conseil d'Administration de la Société n'ont pas perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit conditionnelle ou différée avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'a été consentie par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

DELEGATIONS EN COURS

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2011 les délégations suivantes :

- Procéder, en une ou plusieurs fois, à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation du capital de la Société. Le montant des émissions d'actions pouvant être réalisées ne peut excéder 15.000.000 € de nominal. Le montant nominal maximal des valeurs représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder 10.000.000 € (ou leur contre-valeur à la date de l'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs

mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital s'imputera sur le plafond de 15.000.000 € susvisé. Cette délégation a été accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 25 juin 2013.

- Procéder, en une ou plusieurs fois, à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation du capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant des émissions d'actions pouvant être réalisées ne peut excéder 15.000.000 € de nominal. Le montant nominal maximal des valeurs représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder 10.000.000 € (ou leur contre-valeur à la date de l'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital s'imputera sur le plafond de 10.000.000 € susvisé. Cette délégation a été accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 25 juin 2013.
- Augmenter, dans le délai de trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite de 15% du montant de l'émission. Cette délégation a été accordée pour une durée de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 25 juin 2013.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Opérations d'achat ou de cession dépassant 5.000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

A la connaissance de la Société, aucune opération d'achat ou cession de titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dépassant 5.000 € n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

Opérations de rachat réalisées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'a ni acquis ni vendu d'actions.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que le montant des honoraires pris en charge au compte de résultat, par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices 2010-2011 et 2009-2010, s'est élevé à :

Au 31 octobre	SYNERGIE-AUDIT				FIDEURAF				EXCO				AL AUDIT			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)			
	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%	11	%	10	%
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	30	51	30	59	30	83	30	100								
Filiales intégrées globalement	19	32	17	33					18	100	18	100	5	100	5	100
Sous-total	49	83	47	92	30	83	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100
Missions accessoires																
Emetteur	10	17	4	8	6	17										
Filiales intégrées globalement																
Sous-total	10	17	4	8	6	17	0	0								
Total	59	100	51	100	36	100	30	100	18	100	18	100	5	100	5	100

AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES À STATUER

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre conseil d'administration, les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'une convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice.

Vos Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Une convention courante significative par son objet ou ses implications financières pour les parties a été communiquée au Président du Conseil d'Administration ; la liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes. Il s'agit d'une convention d'assistance et de conseil dont les caractéristiques sont les suivantes :

Administrateur concerné : Pascal PESSIOT, gérant associé de FRAMELIRIS

La Société FRAMELIRIS s'est vue confier une mission de conseil, d'assistance, de veille et d'étude exclusivement dans le domaine des jeux en ligne, en contrepartie d'une facturation d'un honoraire forfaitaire hors taxes de 8.500,00 € mensuel, soit 102.000,00 € annuel.

Cette convention, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011, a été autorisée a posteriori par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2011.

Au titre de cette convention, SFC a comptabilisé une charge de 42.500,00 € pour l'exercice 2010/2011.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier la nomination de Monsieur Carlos UBACH, coopté par le Conseil d'Administration du 14 février 2012 en remplacement de Monsieur Claude SERVAJEAN et de Madame Isabelle BERNARD DELORE, née le 4 octobre 1955 à Paris 16^{ème}, de nationalité française, demeurant 20 rue Cherche Midi à Paris 75006, cooptée le 14 février 2012 en remplacement de Monsieur Patrick CUITOT.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Le mandat de la société EURAAUDIT FIDERAF, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Patrick GRIMAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, venant à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011, nous vous demandons de renouveler la société EURAAUDIT FIDERAF en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Patrick GRIMAUD en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Autorité des Marchés Financiers en a été avisée.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 2

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES INTERNES ET LA GESTION DES RISQUES

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES INTERNES ET LA GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (loi « DDAC »), à ceux de la loi sur les nouvelles régulations économiques et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financier, je vous rends compte dans le présent rapport, des travaux du Conseil, ainsi que des procédures internes mises en place par votre Société et de la gestion des risques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est une société anonyme classique.

Le Conseil d'Administration a considéré que, compte tenu de la taille de la Société, il n'était pas nécessaire qu'un règlement intérieur formalise les rapports entre ses membres et ses règles de fonctionnement et que, compte tenu également des spécificités de son activité, notamment de celle de jeux et casinos, il était difficile de se référer à un code de gouvernance, tel que le Code MIDDLENEXT.

Un Comité d'Audit a été mis en place au cours de l'exercice 2007-2008 et il s'est tenu une réunion pendant la durée de l'exercice 2010/2011.

Le Conseil d'Administration n'a pas non plus jugé opportun de créer d'autres comités formels que le Comité d'Audit, sans toutefois s'interdire, pour des besoins ponctuels, de mettre en place avec la Direction Générale et certains membres des équipes de réflexion sur des sujets précis.

A - Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de six administrateurs.

Afin de rendre compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, je vous précise que notre Conseil ne comporte à ce jour que des hommes, mais que la nomination d'une femme va être proposée au conseil du 14 février 2012.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à trois ans.

Lors de sa réunion du 24 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011, est la suivante :

Pascal PESSIOT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 198 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Gérant de FRAMELIRIS (SNC),Président de FINANCIERE SFC (SAS), Administrateur du CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS), Gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC),Gérant de SOCIETE EUROPEENNE DU BOIS (SARL), SOCIETE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE NAVIRES DE PLAISANCE (SNC), Gérant de FINANCIERE AGDE LOISIRS (SNC) et de COM CENTER (SCI),

Patrick CUITOT, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 13 février 2009 et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 100 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Administrateur de CHATEL CASINO (SAS),
Représentant permanent de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en qualité d'administrateur de CHATEL CASINO (SAS), de la SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA), de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS) et de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA).

Maurice BIR, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 29 avril 2010, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2012. Il détient 50 actions.

Je vous précise qu'il intervient en tant que membre indépendant, cette notion d'indépendance pouvant être définie comme suit : un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA),
Gérant de FINANCIERE SAINT-CYR (SARL), ALBARINO PASSY (SNC), HOCH PARC MONCEAU (SCI), REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), SANDY PLAGES (SARL), BIR INVEST (SCI) et 9 GENERAL LECLERC (SC).

VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012. L'assemblée générale du 26 avril 2011 a ratifié cette cooptation. VERNEUIL PARTICIPATIONS détient 994.065 actions de SFC.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 par Monsieur Frédéric DOULCET, représentant permanent de VERNEUIL PARTICIPATIONS au sein du Conseil de SFC, jusqu'au 24 novembre 2011

Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI), de HOCH (SCI) et de ECURIE DOULCET (SNC),
Président directeur général de GASCOGNE SA, Administrateur de GASCOGNE SA,

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), en qualité d'administrateur de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de FMB-AQUAPOLE.

Daniel REYNE, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Président Directeur Général de la SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA),
Président de CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS (SAS),
Gérant de la SCI DE L'HOTEL DU CASINO, de la SCI CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS et d'AMENAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DE GRUISSAN-AZT (SCI)

Claude SERVAJEAN, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2011 :

Président Directeur Général de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA) et de SOCIETE HÔTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HÔTEL (SA),
Président de CHATEL CASINO (SAS),
Administrateur de CHATEL CASINO (SAS), SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON -SEMCG (SA), de SOCIETE HÔTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HÔTEL (SA)
Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU (SARL), FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), COMPAGNIE THERMALE DE CHATELGUYON (SARL), SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HÔTELIÈRE DE CONGRÈS ET DE THERMALISME - SIHCT (SARL), et de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DANCINGS ET DE DISCOTHÈQUES - SF2D (SARL)

B - Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil s'est réuni huit fois.

Le taux de participation des administrateurs au cours de l'exercice s'est élevé à 96,15%.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

DATE	ORDRE DU JOUR
24 février 2011	Point sur la situation et l'activité de la Société ; Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ; Proposition d'affectation du résultat ; Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ; Conventions relevant de l'article L.225-38 du nouveau Code de commerce ; Projet de ratification de la cooptation d'un administrateur ; Projet de ratification du transfert de siège social ; Projet de délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières entraînant immédiatement ou à terme une augmentation du capital social ; Projet d'augmentation réservée aux salariés ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) et établissement de l'ordre du jour ; Questions diverses.

12 mai 2011	Présentation du projet de Plan de Continuation déposé chez l'administrateur judiciaire ; Confirmation du soutien apporté par le Conseil d'administration au projet du plan et à la poursuite des mandats confiés à Monsieur Patrick CUITOT ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) et établissement de l'ordre du jour ; Questions diverses.
18 mai 2011	Présentation du projet d'accord entre actionnaires ; Questions diverses.
24 mai 2011	Démission de Monsieur Patrick CUITOT de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société ; Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ; Nomination de Monsieur CUITOT aux fonctions de Directeur Général ; Limitation des pouvoirs du Directeur Général et rémunération ; Démission de Monsieur François GONTIER de ses fonctions d'administrateur et cooptation de Monsieur Pascal PESSIOT en remplacement ; Nomination de Monsieur Pascal PESSIOT en qualité de Président du Conseil d'Administration ; Pouvoirs et rémunération du Président du Conseil d'administration ; Démission de Monsieur Robert LABATI de ses fonctions d'administrateur et cooptation de Monsieur Daniel REYNE en remplacement ; Démission de Monsieur Jean-François PANEL de ses fonctions d'administrateur et cooptation de Monsieur Claude SERVAJEAN en remplacement ; Démission de Monsieur Arnaud SANSON de ses fonctions d'administrateur ; Démission de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR de ses fonctions d'administrateur ; Mission spécifique confiée à FRAMELIRIS relativement à la préparation du projet « paris en ligne » ; Examen des factures adressées par la société FRAMELIRIS ; Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société et rédaction du rapport ; Pouvoir en vue des formalités ; Questions diverses.
4 juillet 2011	Désignation des membres du Comité d'Audit ; Désignation du Président du Comité d'Audit ; Questions diverses.
6 juillet 2011	Examen et arrêté des comptes du premier semestre 2010-2011 ; Etablissement du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité ; Point sur l'activité de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de ses filiales ; Mission spécifique confiée à FRAMELIRIS relativement à la préparation du projet « paris en ligne » ; Suivi des litiges relatifs à la cession du casino marocain « Le Mirage » ; Projet d'augmentation de capital ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) ; Questions diverses.
20 septembre 2011	Projet de report de la date de tenue de l'Assemblée Générale Mixte ; Projet de modification des projets de résolutions soumis à cette Assemblée Générale Mixte ; Arrêté des créances en compte courant des bénéficiaires de l'augmentation de capital réservée.
27 octobre 2011	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011 ; Questions diverses.

C - Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, par écrit ou oralement.

En application des dispositions de l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil ayant arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

D - Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

E - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social mais peuvent se tenir, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, en tout autre endroit en France ou hors de France.

F - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ;
- Démission et cooptation d'administrateurs ;
- Nomination de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration ;
- Projet d'augmentation de capital ;
- Arrêté des comptes du premier semestre 2010-2011 ;
- Soutien au Plan de Continuation déposé chez l'administrateur judiciaire ;
- Désignation des membres et Président du Comité d'Audit ;
- Mission à la société FRAMELIRIS relative à la préparation du projet « paris en ligne ».

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé, au cours de l'exercice, à la mesure quantifiée de son efficacité et n'a, en conséquence, fait référence à aucun des référentiels utilisés classiquement en la matière. Il a néanmoins pris connaissance des points de vigilance cités, tels que ceux visés au Code MIDDLENEXT (décembre 2009).

Il s'est cependant penché sur l'analyse de son activité et estime qu'il a au cours de l'exercice apporté un concours utile à de nombreuses prises de décision.

Il est par ailleurs convaincu qu'il a, par son action et le suivi qu'il a apporté aux actions de la Direction Générale en matière d'optimisation des procédures administratives et financières et de maîtrise des frais généraux, contribué de façon non négligeable à l'efficiences de la bonne gouvernance de la Société.

G - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

H - Rémunération des organes de direction

Monsieur Patrick CUITOT, Président Directeur Général de la société du 1^{er} novembre 2010 au 24 mai 2011 et Directeur Général du 24 mai 2011 au 27 octobre 2011, a perçu, au titre de son mandat, pour l'exercice 2010/2011, une rémunération brute avant impôts de 42 K€ de la part de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS. Il n'a rien perçu de la part des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Le détail des rémunérations directes et indirectes octroyées aux administrateurs figure ci-après, ainsi que dans le rapport du Conseil d'Administration au paragraphe « Rémunération des dirigeants ».

Pendant la même période, au titre de son contrat de travail, Monsieur CUITOT a perçu une rémunération brute avant impôts de 88 K€.

En ce qui concerne les mandataires sociaux non dirigeants, nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les administrateurs suivants ont perçu :

Monsieur Daniel REYNE, au titre de son mandat de Président de la SAS CENTRE D'ANIMATION LE PHCEBUS, la somme de 96.492€ plus charges sociales de 53.867 € ;
Monsieur Claude SERVAJEAN, au titre de son contrat de travail de Directeur, la somme de 44.182 € plus charges sociales de 19.934 €.

Les autres membres du Conseil d'Administration de la Société n'ont pas perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit.

Il n'existe par ailleurs aucun avantage accordé aux dirigeants à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe aucune autre rémunération servie à ces personnes autre que celles visées ci-dessus, pas plus que de régime de retraite spécifique.

LE COMITE D'AUDIT

II - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU COMITE D'AUDIT

Un Comité d'Audit a été mis en place au cours de l'exercice 2007-2008 et il s'est tenu une réunion pendant la durée de l'exercice 2010/2011.

A - Composition du Comité d'Audit

Au 31 octobre 2011, le Comité d'Audit est composé de trois membres :

- Monsieur Maurice BIR, Président du Comité d'Audit ;
- Monsieur Daniel REYNE, Membre du Comité d'Audit ;
- Monsieur Claude SERVEJEAN, Membre du Comité d'Audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Ils ne sont pas rémunérés.

B - Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni une fois : Le 8 février 2011 pour l'examen de l'activité de la Société et des comptes annuels et fixation de la date du Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2009/2010.

C - Convocation des Membres du Comité d'Audit

Les Membres du Comité d'Audit sont convoqués par le Président du Comité.

Les Commissaires aux Comptes, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Chef administratif et comptable de la société sont convoqués aux réunions du Conseil ayant examiné les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

D - Information des Membres du Comité d'Audit

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Membres du Comité d'Audit leur ont été communiqués avant la réunion.

E - Tenue des réunions

Les réunions du Comité d'Audit se tiennent au siège social ou en tout autre endroit en France ou hors de France.

F - Rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission :

- l'examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- l'assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- la vérification de la situation de la trésorerie de la Société et de ses filiales,
- la vérification des procédures de contrôle de gestion interne et du respect des règles de gouvernance.

G - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

III - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de se donner en permanence, dans la mesure du possible, une assurance raisonnable que :

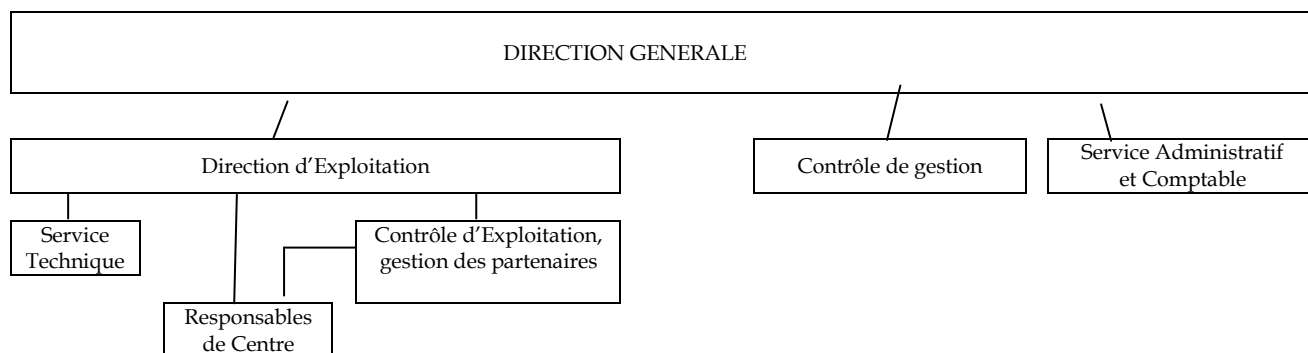
- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives des équipes dirigeantes sont respectées.

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier,

comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent descriptif concerne la holding SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ainsi que ses filiales opérationnelles.

L'organisation générale interne de l'entreprise se présente comme suit :



Le service juridique est assuré, depuis le 16 juin 2005, par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, en vertu d'une convention d'assistance préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

Le présent rapport a été présenté lors du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

A - LE SERVICE EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DE JEUX VIRTUELS

1 - Les principaux facteurs de risques liés à l'activité

Au sein des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages », la quasi-totalité des transactions est réalisée en espèces, par l'intermédiaire d'automates (« machines de change ») ou directement sur les simulateurs de jeu pour certains Centres en partenariat, ce qui nécessite un encadrement et un suivi particuliers.

La gestion des espèces est basée sur de strictes procédures d'encaissement, de comptage et de remise instaurées par la Société depuis 1999 puis constamment améliorées (procédures « cash », « jetons » et d'inventaire).

Ces procédures de contrôle interne sont renforcées par les missions de l'équipe de contrôle du siège, par des inventaires réguliers et par la surveillance journalière du reporting des Centres.

Elles sont évaluées et validées régulièrement par nos compagnies d'assurances ainsi que par nos Commissaires aux Comptes.

2 - Gestion et présentation des principales procédures de contrôle interne

2.1 - Les acteurs du contrôle interne

Les procédures existantes sont en permanence supervisées par un Contrôleur d'Exploitation, rattaché à la Direction d'Exploitation, qui est chargé de les parfaire et d'en vérifier la bonne application.

Dans ce but, il réalise des contrôles inopinés et réguliers sur les différents Centres. Ponctuellement, il est aidé par d'autres salariés du siège (comptables, directeur).

2.2 - Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Les procédures de contrôle interne font l'objet d'un manuel qui retranscrit un mois d'activité et qui détaille toutes les opérations journalières et les documents à utiliser, pour la bonne exploitation administrative d'un Centre « La Tête dans les Nuages ».

Un exemplaire du manuel des procédures se trouve sur chacun des sites.

La procédure « cash »

Afin de limiter au maximum la circulation des espèces, les Centres de jeux exploités en propre, ainsi que certains Centres en partenariats, disposent de machines automatiques (« machines de change ») qui contre paiement (en espèces et/ou par carte bancaire), distribuent des jetons permettant de jouer sur les simulateurs. D'autres machines automatiques exclusivement chargées de faire de la monnaie sont également exploitées dans ces Centres.

La procédure de collecte des fonds et de réapprovisionnement des machines de change en monnaie et en jetons est réalisée, par un nombre restreint de personnes dûment habilitées, en dehors des heures d'ouverture du Centre au public afin de réduire au maximum les risques en termes de sécurité des biens et des personnes.

Les caisses des machines de change (contenant des pièces et des billets) sont collectées quotidiennement par le responsable du Centre ou son adjoint dûment habilité.

Un ticket de contrôle, automatique, infalsifiable, numéroté et horodaté est imprimé par chaque machine de change lors de l'opération, ainsi que par la machine acceptant le paiement par carte bancaire.

Les machines sont réapprovisionnées en monnaie et en jetons en quantité suffisante pour éviter les manipulations en pleine journée d'exploitation.

La collecte effectuée, les espèces font l'objet d'un comptage physique dans le local coffre. Le résultat de ce comptage est rapproché du ticket de contrôle susvisé et retranscrit dans des tableaux EXCEL. Les différences éventuelles sont analysées et justifiées.

Le chiffre d'affaires résulte de la somme des espèces comptabilisées dans les machines de change, du montant des transactions réalisées par carte bancaire et du montant (peu significatif) recueilli dans les machines de jeu acceptant les Euros.

La remise bancaire, ensuite établie, correspond à la recette de la journée de laquelle sont retirées les pièces de 1 et 2 Euros, reconditionnées par sacs de 500 unités en vue d'être réutilisées pour faire de la monnaie aux clients.

Le montant de chaque remise est placé dans un sac de remise, numéroté et scellé.
La collecte des fonds pour transfert à la banque est réalisée, selon le cas, par une société de convoyage de fonds ou par le responsable du Centre ou son adjoint.

La procédure « jetons » (exclusivement pour les Centres fonctionnant en jetons)

Au minimum une fois par semaine, il est effectué un relevé du nombre de parties jouées inscrit sur le compteur installé sur chaque machine de jeu.

Les jetons contenus dans chaque machine de jeu sont collectés et comptabilisés.

Le nombre de jetons collectés est ensuite rapproché, machine par machine, du nombre de parties indiqué par le compteur et reporté sur des tableaux EXCEL, avant leur reconditionnement par sacs de 1 000 unités.

Les écarts éventuels sont analysés et justifiés. Ils donnent lieu, le cas échéant et si nécessaire, à une intervention technique sur la machine concernée.

La procédure d'inventaire

Au minimum deux fois par mois, le premier et le seize, sur les Centres (en propre et en partenariat) dont la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS assure la gestion, il est effectué une procédure d'inventaire.

Cette procédure consiste à comptabiliser physiquement les espèces et les jetons présents sur le Centre à cette date et à effectuer un rapprochement avec le contenu des documents de gestion du Centre concerné pour vérifier leur correspondance et justifier les éventuels écarts constatés.

Pour les Centres exploités en Euros, les recettes contenues dans les monnayeurs des machines de jeu sont collectées au moins une fois par semaine et rapprochées du nombre de parties indiqués par les compteurs.

Ces informations sont ensuite reportées dans les tableaux EXCEL spécifiquement élaborés à cet effet, transmis au service Contrôle de notre Société pour vérification.

Le montant du chiffre d'affaires ainsi établi sert de base à la facturation entre la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et ses partenaires conformément aux dispositions de la convention conclue entre eux, laquelle détermine également la partie en charge de la remise bancaire.

B - L'ACTIVITE CASINOTIERE

1 - Méthodologie adoptée

L'activité de notre Groupe est réalisée au sein de casinos situés en France, qui comportent trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu « réunis sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puissent être affermées » (article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans un cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvement des taxes par les Collectivités Publiques et de Surveillance.

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- Les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisations des jeux,
- Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- Les règles de fonctionnements des jeux,
- La comptabilité et le prélèvement progressif,
- La surveillance et le contrôle.

Il est rappelé que le casino de Gruissan exploite, en sus, une activité hôtelière sous l'enseigne « Best Western ». Cette activité reste néanmoins marginale car elle ne représente que 11% du chiffre d'affaires réalisé par ledit casino.

2 - Principes et acteurs du contrôle interne

2.1 - Analogie avec la réglementation des casinos

Outre les données sommaires énoncées ci-dessus, la réglementation des casinos stipule qu'un casino doit être géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction.

Le dispositif, décrit ci-après, constitue un socle commun, qui doit être appliqué par les directions des casinos et leurs filiales éventuelles. Celles-ci ont la responsabilité de le compléter le cas échéant, par la mise en place de processus propre à chaque site.

2.2 - Des structures décentralisées

En conséquence, le Groupe est organisé de sorte que les filiales soient des structures décentralisées qui reposent sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local, a pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

L'organisation de chaque filiale comprend des services administratifs et comptables chargés de gérer toutes les opérations courantes et de respecter le reporting et les délais imposés par le siège sous le contrôle du directeur responsable.

2.3 - La réglementation

En s'appuyant au maximum sur la réglementation des jeux et en respectant les processus proposés ou imposés par ces organismes de tutelles des casinos, le contrôle est assuré avec un degré de garantie dont peu de professions peuvent s'enorgueillir.

Les contrôles permanents avec la visite régulière du Représentant local des Renseignements Généraux qui vise un livre d'observation permettent un auto-suivi, celui-ci renforcé par les contrôles réguliers des services de la Sous-direction des Courses et Jeux qui ont lieu dans chaque établissement, en moyenne, tous les deux ans.

En ce qui concerne les activités « hors-jeu » (restauration, hôtellerie, spectacles, ...), des contrôles périodiques sont également effectués, notamment par les autorités sanitaires et celles en charge du respect de la concurrence et de la répression des fraudes.

2.4 - Les budgets

Les budgets de chaque exploitation sont arrêtés en concertation avec le siège au plus tard dans le mois qui précède l'ouverture de chaque exercice.

Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que le contrôle de gestion soit rigoureux et immédiat.

C- LES SERVICES ADMINISTRATIFS

1 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le service comptabilité et trésorerie a les objectifs suivants :

- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont établis en respect des normes et règlements applicables et du principe de permanence des méthodes comptables, et qu'ils donnent une image sincère de l'activité et de la situation de la Société et du Groupe,
- assurer la mise à disposition des informations financières sous une forme et dans des délais en permettant une utilisation efficace,
- définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

L'activité comptable du Groupe est assurée par le service comptabilité et trésorerie qui a en charge :

- la définition des règles comptables du Groupe et l'élaboration des états financiers consolidés,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination, avec les Commissaires aux Comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

1.1 - Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière de la Société est assurée en interne, par une équipe comptable composée de deux personnes (un Chef Administratif et Comptable encadrant un comptable), directement rattachée à la Direction Générale.

Ainsi, les opérations de saisie comptable, gestion des immobilisations, déclarations fiscales, etc... sont réalisées sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

Le traitement de la paie du personnel de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été externalisé à compter du 1^{er} mai 2005, le volume de salariés s'étant considérablement réduit au fur et à mesure de la restructuration de l'entreprise.

1.2 - Systèmes comptable, d'information et reporting

Les travaux comptables peuvent également être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables ou encore de l'évaluation des engagements hors bilan.

Les travaux comptables sont réalisés dans le cadre d'un système d'information homogène par une équipe au siège.

Cette centralisation facilite le contrôle des traitements comptables dans le respect des principes et normes comptables et permet d'en vérifier l'exhaustivité, la réalité et l'exactitude.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS dispose d'une comptabilité analytique par Centre permettant de réaliser un reporting ainsi qu'un contrôle budgétaire précis et réguliers, d'établir un comparatif avec les exercices précédents ainsi que d'évaluer la rentabilité de chaque Centre.

Dans cette organisation, la comptabilité utilise plusieurs logiciels :

- un logiciel de comptabilité standard paramétré en fonction des besoins et de la spécificité d'exploitation de l'entreprise ;
- un logiciel spécifique est dédié au traitement et au suivi des immobilisations. Ce logiciel, ne s'intégrant pas automatiquement en comptabilité, fait l'objet d'un contrôle précis et fréquent.

La comptabilité générale

La comptabilité générale a en charge les opérations et prévisions de trésorerie, les déclarations et rapprochements de T.V.A. sur les encaissements, les déclarations légales et fiscales, le contrôle des stocks de marchandises, l'élaboration du bilan semestriel.

La comptabilité clients

Les clients de la Société sont de trois ordres : le public, qui règle principalement en espèces, les partenaires (y compris les sous-locataires) qui paient par chèque ou virement et, en dernier lieu, l'Etat et les collectivités qui règlent d'avance.

Peu de factures étant établies, la Société n'a pas de logiciel de facturation.

Le risque d'impayé étant quasi-inexistant, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

La comptabilité fournisseurs

Après leur comptabilisation, les factures sont vérifiées par un rapprochement entre bons de commande et de livraison, validées par le responsable du service concerné, avant de faire l'objet de règlement (deux fois par mois, le 15 et le 30).

La trésorerie

Les encaissements et décaissements font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les fonds disponibles sont placés à court (F.C.P., SICAV) et/ou moyen terme.

Tous les règlements s'effectuent par chèque ou par virement à partir d'un état préparé deux fois par mois (le 15 et le 30) dans le cadre de la procédure de comptabilité fournisseurs susmentionnée.

Les immobilisations

Deux fois par an, il est procédé, sur l'intégralité des Centres, à l'inventaire physique des immobilisations dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels et annuels.

Cet inventaire consiste à rapprocher les immobilisations situées physiquement sur chaque site avec le listing informatique édité par le service comptabilité à partir du logiciel d'immobilisations.

LA PAIE

Comme évoqué ci-dessus, la fonction paie a été confiée à un prestataire extérieur à compter du 1^{er} mai 2005.

Les données sont transmises mensuellement par le prestataire puis intégrées en comptabilité. La concordance entre les informations comptables et de paie (montants des salaires bruts, des charges, etc...) sont vérifiées régulièrement.

Les outils de suivi et de contrôle

La Direction Générale établit chaque année le budget de l'entreprise qui est mis à jour périodiquement à partir des réalisations de l'année.

Les écarts entre la prévision initiale et les résultats sont analysés et commentés.

Le budget

Il s'agit d'un outil de pilotage réalisé dans les domaines commerciaux et financiers.

Les prévisions commerciales sont établies par la Direction d'Exploitation.

Les prévisions de dépenses sont établies par le service administratif et comptable sur la base des dépenses de l'exercice précédent et des événements raisonnablement déterminables, avant d'être validées avec le responsable de chaque service.

La Direction Générale valide l'ensemble du budget qui devient alors l'outil de référence pour le suivi des résultats à venir.

Il est ensuite diffusé, pour la partie qui lui est propre, sur chaque Centre concerné.

Les reporting

Pour chaque Centre exploité, il est établi périodiquement, pour chaque mois, un reporting du chiffre d'affaires réalisé avec indication du réalisé de l'année précédente et la progression enregistrée.

Le contrôle de gestion s'assure chaque trimestre que les données arrivées en comptabilité sont complètes.

A partir des données de la comptabilité générale et analytique, les comptes économiques trimestriels sont établis, par Centre, selon un modèle de compte de résultat.

Ils intègrent ainsi les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ainsi que le résultat net et mentionnent le « cash-flow ».

A chaque rubrique est indiqué le comparatif avec le budget de l'année en cours et le réalisé de l'année précédente.

Une projection en fin d'année est réactualisée semestriellement en fonction d'éléments nouveaux survenus en cours de période et non encore enregistrés en comptabilité.

L'ensemble de l'information financière et comptable est vérifié semestriellement par les Commissaires aux Comptes.

1.3 - Procédures de production et de contrôle de l'information financière

Constatation du chiffre d'affaires

Le service comptabilité produit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par centralisation du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité (lequel est transmis mensuellement par les différentes filiales aux services du siège).

Procédures d'analyse et de contrôle

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude et d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une présentation par le service comptabilité ainsi que d'une analyse des postes d'inventaire. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques par étude auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'obtenir une consolidation fiable et cohérente. Pour cela, des procédures ont été mises en place et appliquées par les entités du Groupe pour chaque arrêté semestriel et annuel.

Ces procédures sont basées sur la remontée d'informations types et homogènes suivant un planning afin de faciliter leur traitement et leur intégration dans le progiciel de consolidation.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les filiales avec notamment des comptes spécifiques pour les opérations intra-groupe. Il facilite ainsi leur analyse et leur retraitement.

La consolidation des comptes est réalisée au siège sur la base des informations communiquées par chaque responsable comptable des filiales, préalablement contrôlées et auditées par les Commissaires aux Comptes locaux.

Un suivi permanent sur l'évolution du référentiel de consolidation est effectué en interne et/ou par des conseils externes afin d'anticiper l'impact éventuel sur les comptes consolidés.

En finalité, les états financiers consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes de la société mère.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participent le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes provisoires de toutes les sociétés du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté.

Communication financière

Le Directeur Général est le principal intervenant dans la communication des informations financières au Marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières l'agence de communication du Groupe, le service communication ainsi que le service juridique.

Pour assurer la communication financière, sont à disposition les états financiers et comptables de l'ensemble des entités du Groupe, les documents émanant du service comptable, les rapports de gestion des filiales et de SFC, les Documents de Référence, les rapports d'activité, les communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services concernés : juridique, ressources humaines, comptabilité, exploitation, ... puis l'ensemble est validé par la Direction Générale. Enfin, le Document de Référence est déposé auprès des services de l'AMF.

Toutes ces informations sont disponibles gratuitement à première demande. Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont Internet, le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et de communiqués de presse également mis en ligne sur le site Internet de l'AMF.

2 - Le contrôle administratif et juridique

Le contrôle administratif et juridique a été assuré en interne par le Chef Administratif et Comptable et la Responsable Juridique de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS jusqu'au 30 novembre 2011 (en respect de la convention d'assistance signée le 16 juin 2005), sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

2.1 - En matière opérationnelle

Les risques identifiés sont analysés par le service juridique avec, le cas échéant, l'assistance de conseils externes.

Une procédure de validation systématique des projets de contrats par le service juridique a été mise en place.

Ce même service assure une veille législative et réglementaire et centralise :

- la gestion des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que l'administration du personnel,
- le traitement des questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et droit boursier,
- les relations avec les instances représentatives du personnel, en qualité d'assistant de l'employeur.

2.2 - En matière d'assurances

Les risques liés à l'activité de la Société sont présentés dans le rapport de gestion ainsi qu'au Chapitre IV du Document de Référence.

Le contrôle est effectué au niveau du service administratif qui centralise la mise en œuvre et la gestion des couvertures.

Compte tenu de l'évolution des structures et des niveaux d'activité, un contrôle annuel de l'adéquation de la couverture de la Société est effectué avec le courtier d'assurance afin d'effectuer, le cas échéant, des révisions des polices en cours.

IV - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 qui a décidé la dissociation des fonctions de Direction Générale de la Société et de Président du Conseil d'Administration, a nommé Monsieur Patrick CUITOT aux fonctions de Directeur Général, fonctions qu'il a quittées le 27 octobre 2011. Monsieur Carlos UBACH a été nommé, ce même jour, aux fonctions de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration doit être consulté sur toute décision relative aux points suivants :

- toute demande de modification substantielle du Plan de Continuation présenté par la Société ;
- tout acte de disposition (sous quelque forme que ce soit, notamment par vente, achat, location ou licence) d'actifs significatifs nécessaires à la conduite de l'activité de la Société ;
- la conclusion ou la résiliation de tout contrat de travail comportant une rémunération annuelle brute fixe supérieure de 75.000 € ;
- tout emprunt excédant un montant en principal de 400.000 € ;
- la conclusion d'un accord dans le cadre du dossier Atlantis ;
- la conclusion d'un accord portant sur la créance du Groupe Partouche ;
- une augmentation supérieure à 3% de la rémunération des dirigeants salariés ;
- l'embauche ou le licenciement des directeurs de casinos ;
- la création, la cession de filiale, acquisition, investissement ou toute prise de participation dans une autre société ou entité ainsi que tout transfert d'actions ou de parts détenues dans toute entité, pour autant que l'opération porte sur un montant supérieur à 1.000.000 €, sauf si cette opération s'effectue dans le cours normal des affaires ;
- l'octroi de garanties, cautions, avals, susceptibles d'entraîner une charge potentielle pour la Société égale ou supérieure à 400.000 € ou bien portant sur des biens appartenant à la Société d'une valeur supérieure à 400.000 €.

Tout projet de décision relatif à l'un des points précédents devra faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.

V - MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont celles définies par la loi et les statuts.

CONCLUSION

J'estime que les procédures actuellement mises en œuvre ainsi que les actions entreprises sur l'exercice en la matière permettent de parvenir à des modalités de contrôle interne acceptables dans toutes ses filiales. Nous nous préoccupons activement, dans ce cadre, de proportionner ses coûts de gestion et de contrôle à la taille des participations.

Pour l'exercice 2011-2012, l'un des principaux objectifs de la Société en matière de contrôle interne restera la réalisation d'économies de coûts de gestion sans porter atteinte à la qualité des procédures de contrôle.

Pascal PESSIOT
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 3

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A

Exercice clos le 31 octobre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société SFC SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SYNERGIE-AUDIT

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Jean-Pierre BOUTARD

ANNEXE 4

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011-2012

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 et suivantes présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 23 juillet 2012

Carlos UBACH
Directeur Général

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} SEMESTRE 2011-2012
(du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012)

PREAMBULE SUR LA PRESENTATION DES COMPTES

Il a été procédé aux corrections et modifications de présentation comptable suivantes :

Correction d'erreurs sur les actifs incorporels

Lors de l'acquisition de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS au Groupe Partouche en avril 2006, il avait été reconnu des immobilisations incorporelles liées aux droits d'exploitation des casinos. Les éléments caractéristiques de ces droits ne les rendent pas éligibles à la qualification d'un actif incorporel selon les critères de la norme IAS 38.

Il a donc été décidé de procéder à une correction du bilan.

La correction a consisté à annuler la présentation d'actifs incorporels pour 31 M€ et de l'IDP correspondant pour 10 M€ puis de reclasser le montant net en goodwill. La correction a été appliquée dès le 1^{er} novembre 2010 et au bilan au 31 octobre 2011. Elle est de même montant.

Il est précisé que cette correction n'a d'incidence ni sur le résultat, ni sur la situation nette.

Présentation du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18 et aux pratiques sur le marché des jeux de casino, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a décidé de modifier la présentation de son chiffre d'affaires en faisant apparaître désormais les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux.

Les résultats au 30 avril 2011 et au 31 octobre 2011 présentés ci-après ont été retraités selon les principes ci-dessus visés afin de permettre la comparaison.

RESULTATS

Activité et résultats consolidés - présentation IFRS (en milliers d'Euros)

	30/04/2012 (6 mois)	31/10/2011 (12 mois) Retraité	30/04/2011 (6 mois) Retraité
Chiffre d'affaires	9.092	19.399	9.013
<i>dont – jeux virtuels</i>	1.121	2.503	1.305
<i>– casinos</i>	7.971	16.896	7.708
Produits des activités ordinaires	6.455	13.189	6.466
<i>dont – jeux virtuels</i>	1 121	2.503	1.305
<i>– casinos</i>	5334	10.686	5.161
Résultat opérationnel courant	208	(116)	(159)
Résultat opérationnel	387	(934)	(1266)
Coût de l'endettement financier net	(38)	(61)	(28)
Résultat net part du Groupe	219	489	(1344)
Résultat net de base par action (en €)	0,04	0,14	(0,37)

Les états financiers consolidés semestriels au 30 avril 2012 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2011, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2012 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2011 à l'exception des nouvelles normes et interprétations visées ci-après :

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 24 révisé: informations à fournir sur les parties liées
- Amélioration annuelle des normes IFRS (6 mai 2010)
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers
- Amendement IAS 32 : Classification des émissions de droits
- IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux »
- Amendement IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire pour la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS en 2012 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Les normes et amendements déjà adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliqués par anticipation.

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

- SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Au premier semestre de l'exercice 2011-2012, l'activité des Centres de Jeux Virtuels reste stable à périmètre égal avec un chiffre d'affaires de 1,1 M €, c'est-à-dire après élimination du chiffre d'affaire réalisé sur les centres BELLE EPINE et « Cyber café » ATLANTEAM avec qui nous avons cessé notre partenariat en début de semestre.

Le chiffre d'affaires semestriel comparé du site du passage des Princes, toujours à périmètre égal, fait apparaître une baisse de 2%. Cette donnée est à relativiser puisqu'elle s'inscrit dans une courbe ascendante. En effet au mois de novembre nous étions à - 13%, fin avril à - 2%, au mois de mai +2% et fin juin + 5%.

Dans le cadre des opérations de cession du casino d'Agadir, les associés d'Atlantis, acquéreurs défaillants du casino, ont été déboutés de l'ensemble de leur demande par décision du Tribunal de Commerce de Paris du 21 mai 2012, dont appel a été interjeté.

Par décision du 21 février 2012, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été condamnée à payer une somme de 300.000 € aux sociétés Chabaza JB Limited et à Mr Jablan. La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a interjeté appel de cette décision.

Par mesure de prudence, la provision d'un montant de 1.100 K€ inscrite au bilan au 31 octobre 2011 a été maintenue.

Une procédure prud'homale a été introduite au cours du semestre et, par mesure de prudence, une provision de 50 000 € a été inscrite au 30 avril 2012.

Nous rappelons que, suite à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en date du 12 août 2010 et une période d'observation de onze mois, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le 21 juillet 2011 le Plan de Continuation qui prévoit un remboursement du solde du passif en huit annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du Plan, selon l'échéancier suivant :

- 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 4 ans après l'adoption du plan : 8% du passif,
- 5 ans après l'adoption du plan : 12% du passif,
- 6 ans après l'adoption du plan : 15% du passif,
- 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
- 8 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,

En exécution des engagements résultant du Plan de Continuation, les créances d'actionnaires et d'obligataires ont été converties en capital en octobre 2011 pour un montant total de 4.086 K€. Ainsi, le passif évalué à la somme de 13,4 M€, déduction faite des créances converties en capital pour 4,1 M€, s'élèverait à 9,3 M€.

Sous déduction des créances contestées et faisant l'objet d'une instance en cours pour un montant de 2,0 M€, le premier versement qui devra intervenir le 21 juillet 2012 se fera sur la base d'un passif de 7,3 M€.

Au 30 avril 2012, la société dispose déjà en trésorerie de la somme correspondant au premier versement de 5%, soit 364 K€.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le Groupe pour la préparation des états financiers au 30 avril 2012, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation. Ces actions consistent, pour ses activités de casinos à :

- se recentrer sur les métiers du jeu et ses activités périphériques (restauration, hôtellerie, spectacles, évènementiel) obligatoires ou génératrices de trafic,
- mise en place et amélioration de la mixité des jeux (présence de jeux traditionnels et de machines à sous dans la même salle et accès gratuit), en installant de nouveaux jeux autorisés et en profitant des nouvelles opportunités technologiques accordées par le régulateur,
- poursuivre la croissance externe par l'acquisition de nouvelles exploitations de petite ou moyenne taille ayant vocation à être développées.

Pour les centres de jeux virtuel à :

- rechercher des rentabilités nouvelles pour le centre situé Passage des Princes à Paris,
- poursuivre sa politique d'accords de partenariat ponctuels,
- développer de nouveaux partenariats avec de grands groupes,
- interrompre ou ne pas renouveler des partenariats non rentables,
- poursuivre la rotation du parc machines chez ses partenaires.

- FILIALES

Les résultats Groupe consolidés sont positifs à hauteur de 219 K€ au premier semestre. La fréquentation des casinos est en baisse de 5,07%. La conjoncture actuelle a certainement un impact significatif difficilement quantifiable.

Cette baisse de fréquentation n'a pas affecté notre Produit Brut des Jeux puisque nous notons une augmentation sur la période de 3% avec un Produit Brut des Jeux de 6,9 M€. Nous notons également une augmentation du Produit Net des Jeux de l'ordre de 2,26% avec 4,2 M€.

Le chiffre d'affaires hors-jeux est en hausse de 6,07% avec 1,1 M€ contre 1 M€ au 30 avril 2011. La partie restauration progresse quant à elle de + 15,14% au regard de la période précédente. Ces résultats s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du Groupe de valorisation des activités annexes.

Au total, le chiffre d'affaires de l'activité casinos est en hausse de 3,42% avec 8 M€ contre 7,7 M€.

Le Casino de GRUISSAN a vu son autorisation de jeux renouvelée jusqu'au 28 février 2017,

date d'échéance du cahier des charges.

Les casinos de CHATEL GUYON et de PORT LA NOUVELLE ont fait l'acquisition de nouvelles machines à sous ; la salle des grands jeux du Casino de GRUISSAN a été rénovée. Ainsi, grâce aux investissements réalisés et à notre stratégie, nous avons réussi à augmenter notre chiffre d'affaires de 3,03%, en dépit d'une baisse de la fréquentation de nos établissements de 5,07%. Nous devons cette hausse du chiffre d'affaires à l'augmentation de notre Produit Brut des Jeux qui a été engendrée par la mise en place du « Ticket in ticket out », de nouvelles machines à sous dans nos exploitations et une amélioration du chiffre d'affaires annexe. La nouvelle direction a mis en place une politique d'offres optimisées et ciblées qui permet également à nos meilleurs clients de rester plus longtemps dans nos établissements.

EVOLUTION DU SECOND SEMESTRE

A) SECTEUR DES JEUX D'ARCADES

Les travaux de rénovation que nous avons entrepris sur le site que nous exploitons en nom propre situé passage des Princes, ainsi que les nombreuses actions de communication et de marketing sur place, en partenariat ou bien sur notre site Internet, ont permis d'inverser la courbe descendante du chiffre d'affaires.

Il est important de noter que le chiffre d'affaires a augmenté consécutivement à l'inauguration du 12 avril 2012 qui fait suite à la rénovation opérée sur le site. Cette tendance a perduré au mois de mai ainsi qu'au mois de juin. Ainsi sur la période allant de cette inauguration à fin juin 2012, notre chiffre d'affaire a progressé de 22,51% par rapport à la même période de N-1.

La prise de fonction de notre nouveau Directeur d'exploitation début mai sur la partie « La Tête dans les Nuages » devrait apporter une nouvelle dynamique à notre enseigne

B) SECTEUR DES CASINOS

Les travaux réalisés à GRUISSAN, travaux de rénovation de la piscine et de l'hôtel, nous ont permis de maintenir le classement en « Trois étoiles » de l'hôtel, et ce malgré des normes plus exigeantes, et de conserver également l'enseigne Best Western.

Le casino de GRUISSAN va accueillir une manche qualificative du WORLD POKER TOUR du 1^{er} au 11 novembre 2012 avec le planning suivant :

- du 1^{er} au 7 novembre : manches qualificatives et satellites
- du 7 au 11 novembre : tournois (21 tournois)

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a négocié l'exclusivité régionale de cet événement pour trois saisons. Nous attendons de 300 à 400 joueurs pour l'épreuve finale.

Les casinos de CHATELGUYON et de PORT LA NOUVELLE ont fait l'acquisition de nouvelles machines à sous.

Cette politique a permis au Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS d'augmenter son chiffre d'affaires net pour le premier semestre alors que nos concurrents directs communiquent sur des chiffres en baisse jusqu'à - 10 %. Nous maintiendrons donc nos directives et stratégie de croissance pour ce deuxième semestre.

TENDANCES ET PERSPECTIVES

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS continue à privilégier la rentabilité du site exploité en nom propre au Passage des Princes. Nous avons également l'objectif de développer de nouveaux accords de partenariat.

Le nouveau site Internet de la Tête dans les Nuages nous a permis de redynamiser les contacts, notamment par les réseaux sociaux mais aussi par le contenu et les offres de communication mis en ligne.

Le nouveau logo a été intégré par le public et prend sa part dans le renouveau de l'enseigne « La Tête dans les Nuages ». Le site Internet des exploitations fera prochainement l'objet d'une refonte dans le but de mettre en place une charte graphique commune.

Pour le secteur casinos, la mise en place d'une comptabilité analytique plus spécifique nous permettra une meilleure maîtrise des charges dans nos exploitations. La stratégie Groupe axée sur la rentabilité des activités annexes permettra certainement d'augmenter notre chiffre d'affaires hors-jeux.

Au casino de PORT LA NOUVELLE, des projets sont à l'étude pour la création d'une terrasse donnant sur le restaurant et la discothèque. Ces travaux seront financés en grande partie par affectation du compte 471.

Le casino de CHATELGUYON entreprend des travaux d'aménagement afin d'intégrer les grands jeux dans la salle machine à sous. Cette nouvelle disposition permettra également aux joueurs de commander ou consommer sans devoir quitter la salle de jeux.

L'installation de nouvelles machines toujours plus attractives permet de maintenir l'attrait de la nouveauté à nos exploitations. L'accueil et le service clientèle seront également optimisés.

REPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2012

L'Assemblée Spéciale du 15 novembre 2011, réunissant les actionnaires titulaires de droits de vote double, a mis fin auxdits droits de vote double. Ainsi, à l'issue de cette Assemblée Générale, le capital est composé de 5.092.470 actions ouvrant droit à 5.092.470 droits de vote.

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.886.627	37,05%	1.886.627	37,05%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	19,52%	994.065	19,52%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	468.806	9,21%	468.806	9,21%
FOCH INVESTISSEMENTS	942.415	18,5%	942.415	18,5%
MATIGNON	167.639	3,29%	167.639	3,29%
INVEST SECURITIES	94.736	1,86%	94.736	1,86%
MERY SANSON NP / USUF	80.263	1,58%	80.263	1,58%
M. Alexandre SANSON	48.158	0,94%	48.158	0,94%
Autres actionnaires nominatifs	61.104	1,12%	61.104	1,12%
Public	348.657	6,93%	348.657	6,93%
Total	5.092.470	100%	5.092.470	100%

PARTIES LIEES

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport au 31 octobre 2011.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Aucune évolution significative n'a été enregistrée par rapport aux risques et incertitudes décrits dans le rapport de gestion du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (« Risques », pages 17 et suivantes du rapport financier annuel 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2012).

Le Conseil d'Administration

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Notes	Au 31.10.2011 12 mois Retraité	Au 30.04.2011 6 mois Retraité
Ecarts d'acquisition	19 679	1	19 679	19 679
Immobilisations incorporelles	15	2	8	8
Immobilisations corporelles	4 539	3	4 389	4 714
Autres actifs financiers non courants	296		285	275
Impôts différés	63		77	57
Actifs non courants	24 591		24 438	24 733
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-		-	-
Stocks et en-cours	189		190	192
Clients	464		216	362
Autres actifs courants	1 061		929	902
Actif d'impôt exigible	16		11	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 745	6	1 949	1 766
Actifs courants	3 475		3 295	3 233
Total de l'actif	28 067		27 733	27 966

Passif (en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Notes	Au 31.10.2011 12 mois Retraité	Au 30.04.2011 6 mois Retraité
Capital	14 004		14 004	9 918
Réserves consolidées	844		355	402
Ecart de conversion	-		-	-
Résultat net part du Groupe	219		489	(1 344)
Capitaux propres part du Groupe	15 068		14 849	8 976
Intérêt des minoritaires	123		124	598
Capitaux propres	15 191	D	14 973	9 574
Emprunts auprès des établissements de crédit	671	6	875	1 012
Emprunts et dettes financières divers	6 045	6	5 980	14
Autres passifs non-courants	77		86	91
Provisions non courantes	1 308	5	1 411	1 355
Impôts différés	-		-	-
Passifs non courants	8 102		8 351	2 471
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-		-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	296	6	286	395
Emprunts et dettes financières divers	380	6	347	11 794
Fournisseurs	1 577		1 339	1 272
Dettes fiscales et sociales	1 871		1 897	1 888
Autres passifs courants	601		507	503
Provisions courantes	50	4	31	69
Passif d'impôt exigible	-		-	-
Passifs courants	4 774		4 408	15 920
Total du passif	28 067		27 733	27 966

B. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Notes	Au 31.10.2011 12 mois Retraité	Au 30.04.2011 6 mois Retraité
Chiffre d'affaires	9 092		19 399	9 013
Prélèvements	(2 671)		(6 290)	(2 563)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	6 421		13 109	6 450
Autres produits de l'activité	34		80	16
Produits des activités ordinaires	6 455	7	13 189	6 466
Achats consommés	(399)		(910)	(393)
Charges externes	(2 196)		(4 677)	(2 457)
Charges de personnel	(2 859)		(5 597)	(2 776)
Impôts et taxes	(253)		(504)	(241)
Dotations nettes aux amortissements	(524)		(1 229)	(653)
Dépréciations nettes des reprises :				
Sur actifs financiers	(1)		(61)	1
Sur actifs courants	(6)		(169)	(63)
Provisions nettes des reprises	77		(36)	32
Autres (charges) produits opérationnels	(86)		(124)	(75)
Résultat opérationnel courant	208		(116)	(159)
Autres produits et charges opérationnels non courants	179		(818)	(1 107)
Résultat opérationnel	387	7	(934)	(1 266)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2		1	-
Coût de l'endettement financier brut	(40)	6	(62)	(28)
Coût de l'endettement financier net	(38)		(61)	(28)
Autres produits (charges) financiers	(121)		1 509	2
Résultat avant impôt	228		513	(1 293)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(9)		(25)	(48)
Résultat net de la période	219		488	(1 341)
Résultat global total de la période attribuable aux	219		489	(1 344)
- propriétaires de la société				
- participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	3
Résultat net par action (part du Groupe)	0,04 €		0,14 €	(0,37 €)
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,04 €	9	0,14 €	(0,37 €)

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Au 31.10.2011 12 mois	Au 30.04.2011 6 mois
Résultat net de la période	219	489	(1 344)
Ecart de conversion	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-	-
Autres éléments	-	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-	-
Résultat global total de la période attribuable aux propriétaires de la société'	219	489	(1 344)
Résultat global total de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	3
Résultat global total de la période	219	488	(1 341)

C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 30.04.2012 6 mois	Au 31.10.2011 12 mois	Au 30.04.2011 6 mois
Résultat net de la période	219	488	(1 341)
Charges d'intérêts	40	62	28
Produits d'intérêts	(2)	(1)	(2)
Impôt sur les sociétés	9	25	48
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	439	1 974	1 718
Autres (produits) et charges calculés (Plus-values), moins-values de cession	(122) (174)	(1 507) 33	(1) 50
Capacité d'autofinancement	410	1 074	501
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	1	(2)	(4)
Clients	(249)	147	1
Fournisseurs	238	585	406
Variation des autres actifs et passifs	(77)	(268)	(236)
Impôt (payé) ou remboursé	-	4	(45)
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	324	1 539	623
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(723)	(672)	(438)
Acquisitions d'immobilisations financières	(12)	(157)	(17)
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise			
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	216	19	20
Cessions d'immobilisations financières			
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs			
Intérêts reçus	2	1	2
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	3	102	78
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(513)	(706)	(354)
Dividendes mis en paiement	(1)	(1)	(1)
Autres variations		(47)	
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(150)	(394)	(224)
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	159	(4)	9
Intérêts payés	(44)	(85)	(11)
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(37)	(531)	(226)
Variation de trésorerie	(226)	302	42
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	1 941	1 639	1 639
Impact des différences de change			
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 715	1 941	1 681

D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capi- tal	Ecart de conver- sion	Résul- tat	Réserve s conso- lidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minori- taires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2010 Normes IFRS	9 918	-	(11 253)	11 654	10 320	596	10 916
Affectation du résultat			11 253	(11 253)	-		
Résultat de l'exercice			(1 343)		(1 343)	3	(1 340)
Distribution de dividendes						(1)	(1)
Variation de périmètre							
Au 30.04.2011 Normes IFRS	9 918	-	(1 343)	401	8 976	598	9 574
Affectation du résultat			11 253	(11 253)	-		
Résultat de l'exercice			489		489	(1)	488
Distribution de dividendes						(1)	(1)
Augmentation de capital	4 086				4 086		4 086
Autres variations				(46)	(46)		(46)
Variation de périmètre						(470)	(470)
Au 31.10.2011 Normes IFRS	14 004	-	489	356	14 849	124	14 973
Affectation du résultat			(489)	489	-		
Résultat de l'exercice			220		220	(1)	219
Distribution de dividendes						(1)	(1)
Autres variations				(1)	(1)		
Variation de périmètre							
Au 30.04.2012 Normes IFRS	14 004	-	220	844	15 068	123	15 191

E. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand - 75012 PARIS - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de centres de jeux virtuels et l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent. (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 10 juillet 2012, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels de SFC pour le semestre se terminant le 30 avril 2012.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

- **1^{er} jugement favorable dans le dossier Atlantis Finances SAS**

Le 24 septembre 2009, la Société Française de Casinos a résilié les accords pris avec la Société Atlantis Finances, anciens acquéreurs du Casino « Le Mirage » au Maroc, pour défaillance et non-respect de ceux-ci. La somme de 1 180 K€ a été conservée à titre de pénalité telle que prévue dans les clauses desdits accords.

En date du 14 avril 2010, la Société Française de Casinos a reçu une assignation de la Société Atlantis Finances.

Au 31 octobre 2011, la société a comptabilisé une provision de 1 100 K€ (classée en charge non courante au compte de résultat).

Par jugement du 21 mai 2012, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté l'ensemble des demandes faites par la Société Atlantis Finances.

En date du 11 juin 2012, l'appel a été interjeté de cette décision.

Toujours dans le cadre de la cession du casino d'Agadir, la Société Française de Casinos a été condamnée, par décision en première instance du 21 février 2012, à verser la somme de 300 K€ au titre de remboursement partiel de prix et de dommages intérêts aux sociétés Chabaza et JB Limited ainsi qu'à Monsieur Jablan.

Société Française de Casinos a fait appel de cette décision.

Par mesure de prudence, la provision de 1 100 K€ a été maintenue dans les comptes au 30 avril 2012.

- **Fermeture du centre de Belle Epine**

Société Française de Casinos a signé un protocole transactionnel de résiliation pour l'exploitation du Centre à l'enseigne de la société « La Tête dans les Nuages » au sein du Beach bowling exploité par la société PARIS BOWLING BELLE EPINE.

En effet, cette exploitation était déficitaire de 41 K€ au 31 octobre 2011. Société Française de Casinos a donc cédé l'ensemble des machines de jeux virtuels déjà présentes sur place au 31 janvier 2012. Cette opération a permis de dégager une plus-value de 168 K€ classée en autres produits opérationnels.

III. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt	
				30.04.2012	31.10.2011
Société Française de casinos	Jeux Virtuels	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Centre d'Animation Le Phœbus	Casinos	Gruissan	305 322 042	99,89%	99,89%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 380	94,85%	94,85%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Structure	Châtelguyon	395 780 364	91,72%	91,72%
Sci d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan	Casinos	Gruissan	419 100 953	98,89%	98,89%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Structure	Paris	347 497 844	97,55%	97,55%
Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Casinos	Châtelguyon	395 780 075	94,52%	94,52%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Structure	Châtelguyon	342 241 791	94,87%	94,87%
Sci de l'Hôtel du Casino	Casinos	Gruissan	412 196 123	99,88%	99,88%
Sci du Centre d'animation Le Phœbus	Casinos	Gruissan	307 605 022	97,52%	97,52%
Grand Casino de Jeux - Beaulieu-sur-Mer	Structure	Paris	390 785 723	100,00%	100,00%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Structure	Paris	419 926 597	100,00%	100,00%

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue durant la période.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés au 30 avril 2012 de SFC sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, au 30 avril 2012, ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Etats financiers intermédiaires ». S'agissant d'états financiers résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 octobre 2011, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date. Les

états financiers consolidés de SFC pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont disponibles sur le site internet www.casinos-sfc.com ou sur demande au siège social de la société situé Tour de l'Horloge - 4, Place Louis Armand - 75012 PARIS.

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires au 30 avril 2012 sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2011, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les normes et amendements suivants, modifiés ou entrés en vigueur sur l'exercice, sont appliqués mais n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers :

- IAS 24 révisée - « Informations à fournir sur les parties liées »
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010)
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers »
- Amendement IAS 32 « Classification des émissions de droits »
- IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux »
- Amendement IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire pour SFC en 2012 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Les normes et amendements suivants, déjà adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation. Les éléments principaux sont :

- IAS 27 - « Etats financiers consolidés et individuels », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IAS 28 - « Participations dans les entreprises associées et coentreprises », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015
- IFRS 10 - « Etats financiers consolidés », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 11 - « Accords conjoints », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 12 - « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- IFRS 13 - « Evaluation de la juste valeur », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012
- Amendement à IAS 12 - « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012
- Amendement à IAS 19 - « Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IAS 32 - « Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014
- Amendements à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 et 1^{er} janvier 2013

- Amendement à IFRS 7 « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015
- IFRIC 20 « frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers.

Continuité d'exploitation

Suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 12 août 2010 et à une période d'observation de onze mois, le Tribunal de Commerce de Paris avait homologué le 21 juillet 2011 le Plan de Continuation présenté par la société le 23 juin 2011, après consultation préalable des créanciers.

En exécution des engagements résultant du Plan de Continuation, les créances d'actionnaires et d'obligataires avaient été converties en capital en octobre 2011 pour un montant total de 4 086 K€. Ainsi, le passif évalué à la somme de 13,4 M€, déduction faite des créances converties en capital pour 4,1 M€, s'élèverait à 9,3 M€.

Sous déduction des créances contestées et faisant l'objet d'une instance en cours pour un montant de 2,0 M€, la base du premier versement se fera sur un passif de 7,3 M€.

Au 30 avril 2012, la société dispose en trésorerie du premier versement de 5%, soit 364 K€, qu'elle devra décaisser le 21 juillet 2012.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par le groupe pour la préparation des états financiers au 30 avril 2012, repose sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation. Ces actions consistent, pour ses activités de casinos, à :

- se recentrer sur les métiers du jeu et ses activités périphériques (restauration, hôtellerie, spectacles, évènementiel) obligatoires ou génératrices de trafic,
- exploiter la nouvelle réglementation en mettant en place la mixité des jeux (présence de jeux traditionnels et de machines à sous dans la même salle et accès gratuit), en installant de nouveaux jeux autorisés et en profitant des nouvelles opportunités technologiques accordées par le régulateur,
- poursuivre sa croissance externe par l'acquisition de nouvelles exploitations de petite ou moyenne taille ayant vocation à être développées.

Pour les centres de jeux virtuel à :

- rechercher des rentabilités nouvelles pour le centre situé Passage des Princes à Paris,
- poursuivre sa politique d'accords de partenariat ponctuels,
- développer de nouveaux partenariats avec de grands groupes,
- poursuivre la rotation du parc machines chez ses partenaires.

Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, SFC procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. SFC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte

l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels 2011 au paragraphe « règles et méthodes d'évaluation ». Au 30 avril 2012, aucun changement d'estimations ou de jugements n'a été pratiqué.

Correction des comptes antérieurs

Correction d'erreurs sur les actifs incorporels

Lors de l'acquisition de SFC au groupe Partouche en avril 2006, il avait été reconnu des immobilisations incorporelles liées aux droits d'exploitation des casinos. Les éléments caractéristiques de ces droits ne les rendent pas éligibles à la qualification d'un actif incorporel selon les critères de la norme IAS 38. Le bilan a donc fait l'objet d'une correction.

La correction a consisté à annuler la présentation d'actifs incorporels pour 31 M€ et de l'IDP correspondant pour 10 M€ puis à reclasser le montant net en goodwill. La correction a été appliquée dès le 1er novembre 2010 et au bilan au 31 octobre 2011. Elle est de même montant.

Il est précisé que cette correction n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur la situation nette.

Présentation du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18 et aux pratiques sur le marché des jeux de casino, SFC a décidé de modifier la présentation de son chiffre d'affaires en présentant désormais les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux.

V. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	30.04.2012 Retraité (1)	31.10.2011 Retraité (1)	01.11.2010 Retraité (1)
Valeur d'acquisition à l'ouverture	30 883	30 883	30 883
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-	-
Augmentation	-	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	30 883	30 883	30 883
Pertes de valeur à la clôture	(11 204)	(11 204)	(11 204)
Valeur nette	19 679	19 679	19 679

1) cf. partie IV « Correction d'erreurs »

Au 30 avril 2012, le Groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur sur les différentes Unités Génératrice de Trésorerie (jeux virtuels et casinos). Les hypothèses retenues lors de l'arrêté des comptes annuels sont disponibles au paragraphe IV, note 2 des comptes consolidés du 31 octobre 2011.

2) Immobilisations incorporelles

	30.04.2012 Retraité (1)	31.10.2011 Retraité (1)	01.11.2010 Retraité (1)
Valeur brute à l'ouverture	712	734	752
Acquisitions	11	15	2
Diminutions	(4)	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-	-
Valeur brute à la clôture	718	712	734
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	704	731	746
Dotations de l'exercice	4	10	5
Reprise de l'exercice	(4)	(38)	(20)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	704	704	731
Valeur nette	14	8	3
Dont :			
Jeux virtuels			
Casino	14	8	2
Structures et divers	-		1
	14	8	3

Au regard du paragraphe précédent, la correction d'erreur impacte les immobilisations incorporelles.

3) Immobilisations corporelles

	30.04.2012	31.10.2011
Valeur brute à l'ouverture	18 497	18 300
Acquisitions (1)	712	657
Diminutions (2)	(808)	(460)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Valeur brute à la clôture	18 401	18 497
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	14 108	13 297
Dotations de l'exercice	519	1 219
Reprise de l'exercice	(765)	(408)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Virement de poste à poste	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	13 862	14 108
Valeur nette	4 539	4 389
Dont :		
Jeux virtuels	1 199	1 032
Casinos	3 340	3 357
Structure & divers	-	-
	4 539	4 389

(2) Au 30.04.2012, les investissements dans les casinos ont représenté 376 K€ (Gruissan : 160 K€, Port-la-Nouvelle : 55 K€, Châtelguyon : 161 K€) et 327 K€ pour les jeux virtuels (SFC). Les immobilisations en cours s'élèvent à 9 K€.

(3) Les diminutions correspondent principalement à la cession des immobilisations sur le site de Belle Epine à hauteur de 431 K€ suite à l'arrêt de son exploitation et à la mise au rebut de matériel et agencement suite à la rénovation du site du Passage des Princes à hauteur de 268 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2011	Augmen- tation	Dimi- nution	Virement de poste à poste	Transfert de (vers) des actifs à céder	Ecart de conver- sion	30.04.2012
Terrains	47						47
Constructions	2 842						2 842
Installations techniques	9 847	469	(714)	(30)			9 573
Autres immobilisations corporelles	5 286	234	(94)	30			5 456
Immobilisations en cours	474	9					483
Valeurs brutes	18 497	712	(808)	-	-	-	18 401
Terrains	-						-
Constructions	1 424	68					1 492
Installations techniques	8 164	317	(672)	(29)			7 780
Autres immobilisations corporelles	4 055	134	(93)	29			4 125
Immobilisations en cours	464						464
Amort. et pertes de valeurs *	14 108	519	(765)	-	-	-	13 862
Valeurs nettes	4 389	193	(43)	-	-	-	4 539
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	464						464

4) Provisions courantes

	30.04.2012	31.10.2011
Jackpot	39	21
Autres	10	10
Total	50	31

5) Provisions non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2011	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variation s	30.04.2012
Litiges Prud'homaux	162	50	(90)	(56)			66
Avantages postérieurs à l'emploi	149	9		(16)			142
Litige Agadir	1 100						1 100
Total	1 411	59	(90)	(72)			1 308

6) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, du Passif actualisé de la Société Française de Casinos dans le cadre du Plan de Continuation augmentées des dettes non déclarées, non éteintes ainsi que des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	30.04.2012	31.10.2011
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	671	875
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	6 032	5 966
Dette sur acquisition d'immobilisations à plus d'un an	-	-
	I	6 702
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	2 415	2 609
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	4 287	4 232
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	263	274
Intérêts courus sur emprunts	3	4
Banques créditrices	30	8
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	380	347
Dette sur acquisition d'immobilisations à moins d'un an	-	-
	II	676
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 745	1 949
	III	1 745
Endettement financier net (I + II - III)	5 633	5 525

- **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	30.04.2012	31.10.2011
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	-	25
Verneuil Participations	13	13
E.E.M.	7	7
Divers associés	14	13
	34	58
Divers	-	-
Passif de Société Française de Casinos	346	289
Total	380	347

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	30.04.2012	
	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Passif de la Société Française de Casinos		
Dettes fiscales et sociales	4	83
Dettes fournisseurs	47	884
Dette Partouche	178	3 381
Dette obligataire	110	2 097
Autres prêts	25	477
Passif rééchelonné au titre du Plan de Continuation avant actualisation	364	6 923
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(18)	(1 365)
Passif rééchelonné au titre du Plan de Continuation après actualisation	346	5 558
Dettes non déclarées, non éteintes	-	474
Total	346	6 032

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	30.04.2012	31.10.2011	30.04.2011
Charges d'intérêts des établissements de crédit	40	62	28
Charges d'intérêts liées à l'actualisation du passif	123	-	-
Charges d'intérêts des activités poursuivies	163	62	28

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	30.04.2012	31.10.2011
Taux fixe	246	363
Taux variable	721	798
Sans taux	6 412	6 313
	7 378	7 474
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	21	114
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	5 588	5 613
Sans garanties ni nantissement	1 770	1 747
	7 378	7 474

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Dans le cadre de son Plan de Continuation, Société Française de Casinos doit rembourser son passif en 8 annuités progressives selon l'échéancier suivant :

- 1 an après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 2 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
- 4 ans après l'adoption du plan : 8% du passif,
- 5 ans après l'adoption du plan : 12% du passif,
- 6 ans après l'adoption du plan : 15% du passif,
- 7 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,
- 8 ans après l'adoption du plan : 25% du passif,

Le premier remboursement interviendra le 21 juillet 2012.

7) Informations sectorielles

- Analyse du capital investi par activité

	30.04.2012		31.10.2011	
Répartition par activité :				
Jeux virtuels	1 084	5,2%	1 035	5,1%
Casinos	21 129	101,5%	20 950	102,2%
Structure	(1 389)	-6,7%	(1 487)	-7,3%
	20 824	100,0%	20 498	100,0%
Répartition par sites :				
SFC	1 084	5,2%	1 035	5,1%
Gruissan	10 854	52,1%	10 663	52,0%
Port-la-Nouvelle	1 591	7,6%	1 577	7,7%
Châtelguyon	8 568	41,1%	8 535	41,6%
Structure	(1 273)	-6,1%	(1 312)	-6,4%
	20 824	100,0%	20 498	100,0%
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	15 191	72,9%	14 973	73,0%
A ajouter :				
Endettement financier net (1)	5 633	27,1%	5 525	27,0%
Total des capitaux investis	20 824	100,0%	20 498	100,0%

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

• Analyse sectorielle du bilan

	Jeux virtuels		Casinos		Structure		30.04.12	31.10.11
	2012	2011	2012	2011	2012	2011		
Goodwill			19 679	19 679			19 679	19 679
Immobilisations incorporelles		1	15	7			15	8
Immobilisations corporelles	1 199	1 032	3 340	3 357			4 539	4 389
Autres actifs financiers	181	170	115	115			296	285
Impôts différés actifs	4	9	59	68			63	77
Actifs non courants	1 384	1 212	23 208	23 226			24 591	24 438
Actifs destinés à la vente								
Stocks et en cours	54	54	135	136			189	190
Clients et compte rattachés	383	137	67	64	15	15	464	216
Autres actifs courants	460	475	453	254	147	200	1 061	929
Actif d'impôt exigible	16	11					16	11
Actifs courants	913	677	655	454	162	214	1 730	1 345
Dettes financières diverses	14	14					14	14
Passifs non courants			77	86			77	86
Provisions non courantes	62	28	146	193	1 100	1 190	1 308	1 411
Impôts différés passif								
Passifs non courants	76	42	223	279	1 100	1 190	1 399	1 511
Passifs destinés à la vente								
Fournisseurs	703	440	475	491	400	409	1 577	1 339
Dettes fiscales et sociales	310	262	1 531	1 555	29	80	1 871	1 897
Autres passifs courants	123	110	455	375	22	22	601	507
Provisions courantes			50	31			50	31
Passif d'impôt exigible								
Passifs courants	1 137	811	2 510	2 452	451	511	4 098	3 775
Capitaux investis	1 084	1 035	21 129	20 950	(1 389)	(1 487)	20 824	20 498

• **Analyse des résultats par activités**

	Jeux virtuels			Casinos			Structure			30.04.12	31.10.11	30.04.11
	04.12	10.11	04.11	04.12	10.11	04.11	04.12	10.11	04.11	6 mois	12 mois	6 mois
Produits des activités ordinaires	1 121	2 503	1 305	5 334	10 686	5 16 1				6 455	13 189	6 466
Charges opérationnelles	1 196	2 820	1 405	4 655	9 675	4 862	395	810	359	6 246	13 305	6 625
<i>Dont : dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	71	332	182	380	901	490	3	261	11	453	1 494	683
Résultat opérationnel courant	(76)	(317)	(99)	679	1 011	299	(395)	(810)	(359)	208	(116)	(159)
Autres produits et charges opérationnels non courants	82	(75)	(1)	(2)	27	1	99	(770)	(1 107)	179	(818)	(1 107)
Résultat opérationnel	6	(392)	(100)	677	1 038	300	(296)	(1 580)	(1 466)	387	(934)	(1 266)
Résultat net des activités arrêtées/cédées												

Il est rappelé que le Groupe a procédé à une analyse différente de la segmentation entre l'activité des jeux virtuels et la structure. En effet, l'activité « Jeux virtuels », logée dans SFC supporte notamment un ensemble de coûts liés aux obligations d'une société cotée. Ceux-ci ont été réaffectés à la structure, les résultats opérationnels de l'activité « Jeux virtuels » étant modifiés à due concurrence.

8) Impôt sur les sociétés

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon et ses filiales directes constituent également un groupe fiscal intégré. Les sociétés civiles immobilières sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

L'impôt du groupe consolidé au 30 avril 2012 a été apprécié sur la base d'un résultat annuel. Compte tenu de la conjoncture économique, le résultat fiscal du groupe ne devrait pas générer d'impôt à payer à la clôture de l'exercice. La société a donc décidé de ne pas comptabiliser d'impôt sur les sociétés dans les comptes consolidés semestriels du 30 avril 2012.

9) Résultat par action

(En euros)	30.04.2012	31.10.2011	30.04.2011
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la société	219 479	489 488	(1 343 540)
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	3 622 933	3 606 650
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470	3 606 650
Résultat net par action	0,04€	0,14€	<0,37€>
Résultat net dilué par action	0,04€	0,14€	<0,37€>

10) Saisonnalité des activités

Le Groupe constate des variations saisonnières qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

11) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti le fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle.

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titres de la Société Bordelaise de CIC.

Nantissement de la totalité des 39.955 actions de la Société Centre d'Animation Le Phœbus au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit de la BPMC et de la BCME et de Groupe Partouche à hauteur de leur créance.

- **Créances garanties par des sûretés réelles**

La créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la Sci Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

12) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	30.04.2012			31.10.2011		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	35	16	51	130	62	192
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Total	35	16	51	130	62	192

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

13) Evénements postérieurs

- **Litige Atlantis Finances**

Par jugement du 21 mai 2012, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté l'ensemble des demandes faites par la Société Atlantis Finances.

En date du 11 juin 2012, l'appel a été interjeté de cette décision.

- **Renouvellement de l'autorisation des jeux à Gruissan**

En date du 29 juin 2012, l'autorisation d'exploiter les jeux a été accordée à la Société Centre d'Animation Le Phœbus pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} juillet 2012 pour prendre fin le 28 février 2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011/2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Société Française de Casinos, relatifs à la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Correction des comptes antérieurs » de l'annexe qui expose la correction d'erreur sur les actifs incorporels ainsi que le changement de présentation du chiffre d'affaires intervenus sur la période ;
- la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe concernant le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui repose sur les actions mises en place par la société pour respecter les modalités de son Plan de Continuation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 16 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes	
SYNERGIE-AUDIT	ERNST & YOUNG et Autres
Michel Bachette-Peyrade	Nicolas Sabran